

AFFLECKDELARIVA

AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

20410 Rue Lakeshore, Baie-d'Urfé, QC H9X 1P7

TP-2022-08



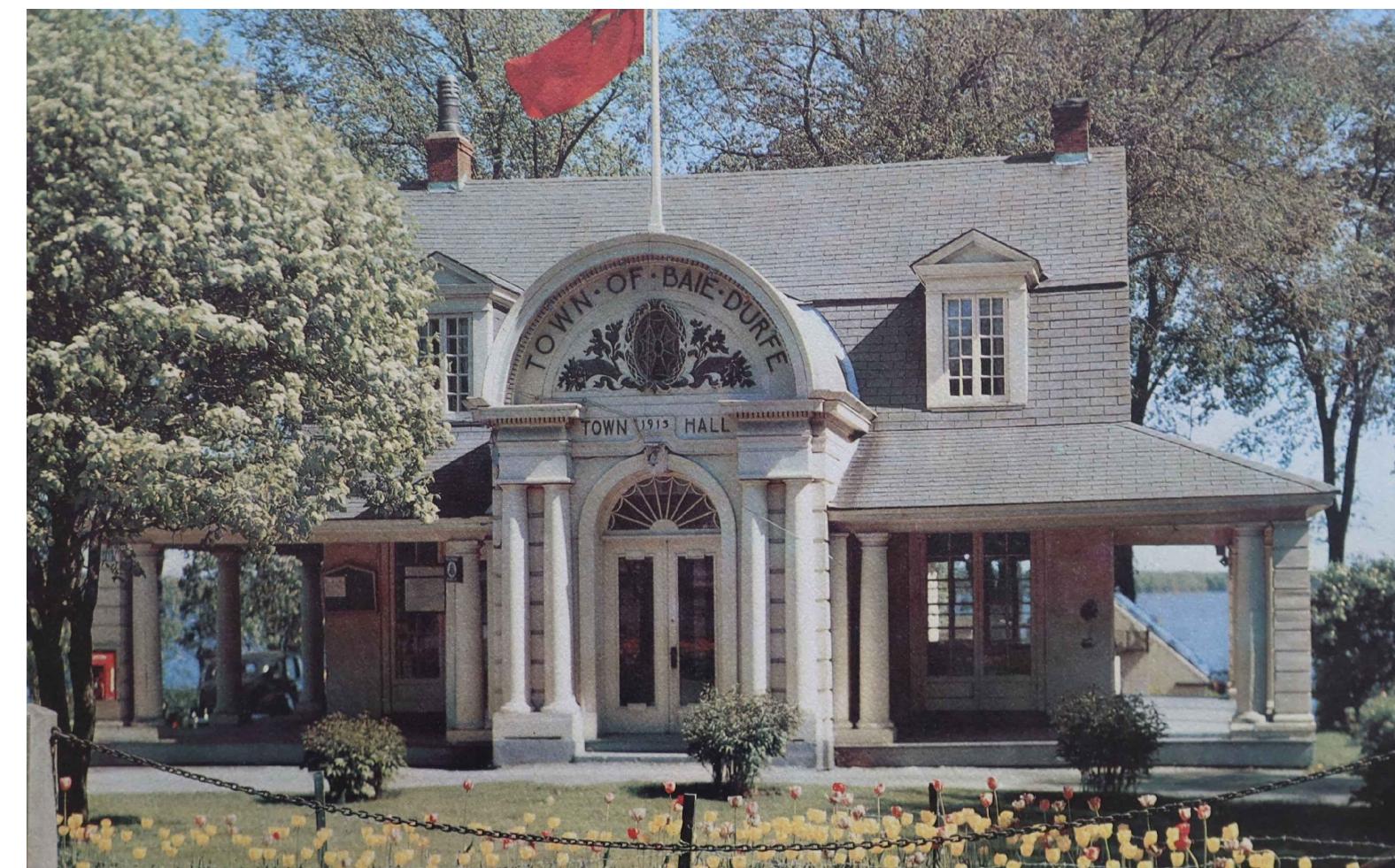
CONDITION ACTUELLE - ANNEXE



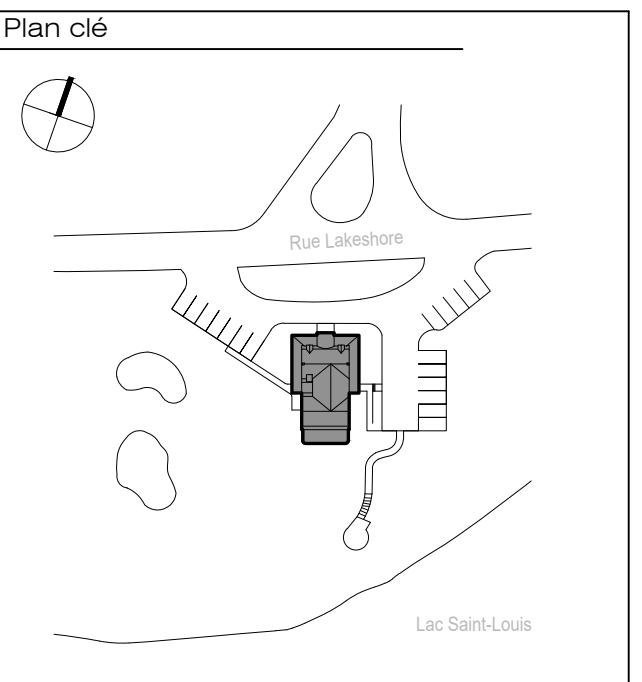
CONDITION ACTUELLE - FAÇADE PRINCIPALE



AGRANDISSEMENT PAR LES FRÈRES MAXWELL - 1913



Hôtel de ville - 1960



1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T.
No	Date	Description	Init.
Sceau			

Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECKDELARIVA Affleck de la Riv. Architectes 1450, rue City-Councillors, suite 230, Montréal, Québec H3A 2E6 (514) 931-1090 studio@affleckdelariva.com

Génie
EXP 1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bur. 800 B Montréal, Québec H3A 2C6 (514) 931-1090

exp.

Génie
LATERAL 6430, rue Hutchison, Bur. 100 Montréal, Québec H2V 4E1 (514) 883-3923

lateral.

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PAGE FRONTISPICE

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par
-

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a000 - page titre.dwg

Dessin no.
A-000

ARCHITECTURE - PLANS ET DEVIS - POUR CONSTRUCTION

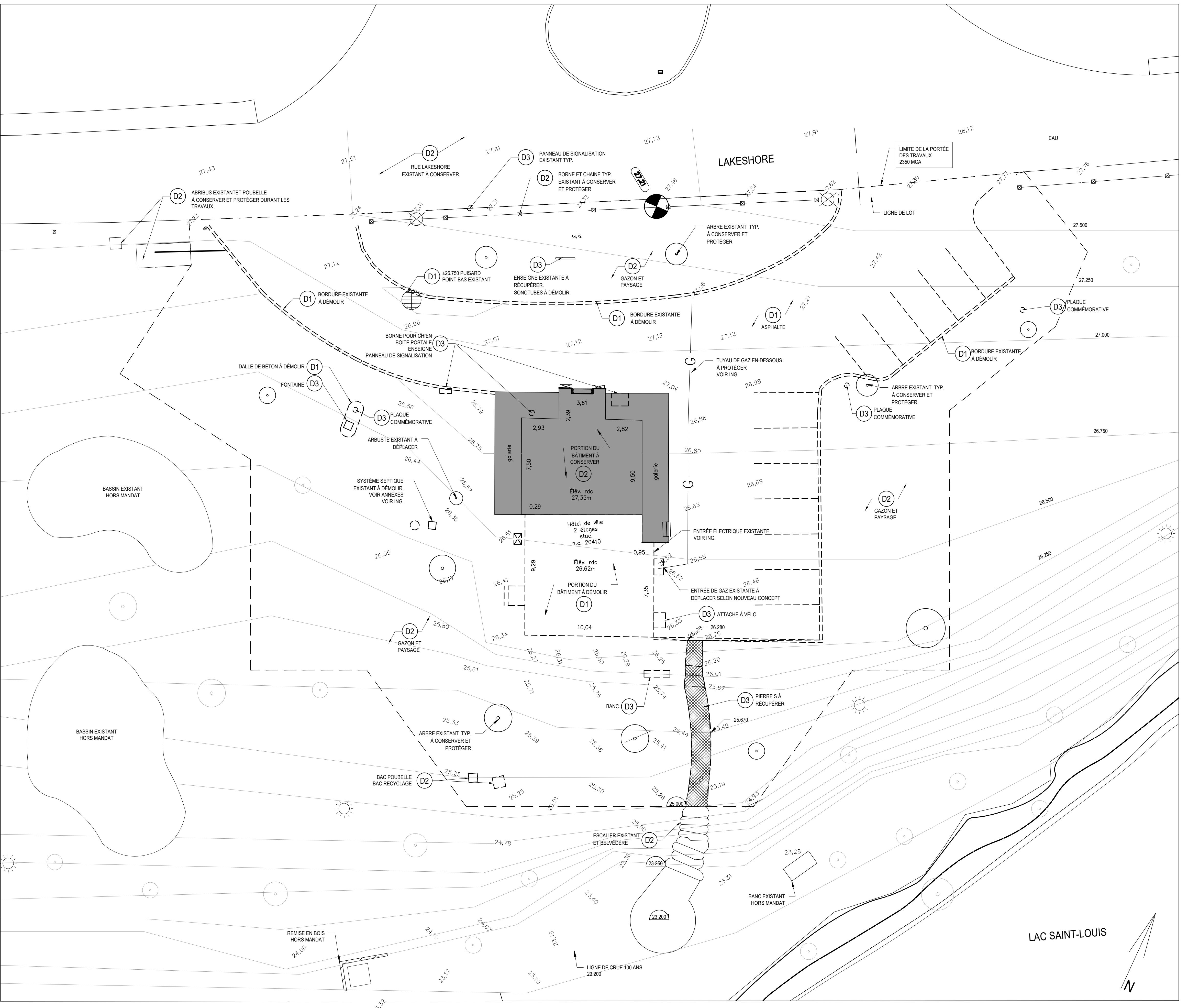
Liste des dessins:

A-000	PAGE FRONTISPICE - ANALYSE DE CODE	A-310	ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION	A-600	ESCALIERS - PLANS
A-050	LIBRE	A-311	ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION	A-601	ESCALIERS - COUPE
A-051	PLAN D'IMPLANTATION - EXISTANT ET DÉMOLITION	A-700	ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES	A-700	ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES
A-052	PLAN D'IMPLANTATION - CONSTRUCTION	A-701	ÉLÉVATIONS PORTES ET FENÊTRES	A-701	ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES
A-053	PROFILS DU TERRAIN	A-350	ÉLÉVATIONS PORTES ET FENÊTRES	A-702	ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES
A-100	PLANS DU SOUS-SOL - DÉMOLITION	A-360	TABLEAU DES PORTES ET FENÊTRES	A-710	AGRANDIS. TOILETTES
A-101	PLANS DU REZ-DE-CHAUSSEÉ - DÉMOLITION	A-370	COUPES GÉNÉRALES - DÉMOLITION	A-720	ÉBÉNISTERIE INTÉRIEURE
A-102	PLANS DE L'ÉTAGE - DÉMOLITION	A-380	COUPES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION	A-721	ÉBÉNISTERIE INTÉRIEURE
A-103	PLANS DE TOITURE - DÉMOLITION	A-400	DÉTAILS DE JONCTION AU SOL		
A-150	PLAN DE PLAFOND DU REZ-DE-CHAUSSEÉ - DÉMOLITION	A-401	DÉTAILS DE JONCTION AU SOL		
A-151	PLAN DE PLAFOND DE L'ÉTAGE - DÉMOLITION	A-402	DÉTAILS DE JONCTION AU SOL		
A-200	PLANS DU SOUS-SOL - CONSTRUCTION	A-410	DÉTAILS D'ENVOLLOPPE		
A-201	PLANS DU REZ-DE-CHAUSSEÉ - CONSTRUCTION	A-411	DÉTAILS D'ENVOLLOPPE		
A-202	PLANS DE L'ÉTAGE - CONSTRUCTION	A-412	DÉTAILS D'ENVOLLOPPE		
A-203	PLANS DE TOITURE - CONSTRUCTION	A-413	DÉTAILS D'ENVOLLOPPE		
A-210	PLAN DES FINIS - REZ-DE-CHAUSSEÉ	A-440	DÉTAILS - RESTAURATION DU BOIS		
A-211	PLAN DES FINIS - ÉTAGE	A-441	DÉTAILS - RESTAURATION DU BOIS		
A-250	PLAN DE PLAFOND - SOUS-SOL - CONSTRUCTION	A-450	DÉTAILS DES PORTES ET FENÊTRES		
A-251	PLAN DE PLAFOND - REZ-DE-CHAUSSEÉ - CONSTRUCTION	A-460	DÉTAILS FINITION INTÉRIEURE		
A-252	PLAN DE PLAFOND - ÉTAGE - CONSTRUCTION	A-500	COMPOSITIONS TYPIQUES		
A-300	ÉLÉVATIONS - DÉMOLITION				
A-301	ÉLÉVATIONS - DÉMOLITION				

ANALYSE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC :

Code applicable: Code de construction du Québec 2010		
Type de travaux: RÉNOVATION ET RESTAURATION DU VOLUME PATRIMONIAL, DÉMOLITION DU VOLUME AJOUTÉ ARRIÈRE ET AGRANDISSEMENT EN PLACE ET LIEU; TRANSFORMATION MAJEURE.		
Objet	Article	Note
Classification du bâtiment		
Hauteur de bâtiment	2 étages	1.4.1.2
Aire de stationnement	±190 m²	1.4.12
Nombre de rues	2	3.2.2.10
Type de construction existante	Combustible	
Présence de gicleurs	Non	
		Les gicleurs existants étaient possiblement pour être conforme à SSR-2. Malheureusement, il n'existe pas de SSR, les issues et que l'escalier d'issue de l'étage est séparé, nous estimons que les gicleurs sont non-requis.
Usages principaux	D	3.1.2.1 Établissement d'affaire (ensemble du bâtiment)
Usages auxiliaires	A2	3.2.2.8 Établissement de réunion (salle du conseil)
Partie applicable	Parties 10 et 3	1.3.3.1
Type de construction		
Combustibilité	Permis	3.2.2.60 3.2.2.26
Gicleurs	Non requis	10.3.2.2.3
Résistance au feu - planchers , poteaux et murs porteurs	45 min	3.2.2.25
PIC entre usage	3.2.2.60	
A2 et D 1h	3.2.1.4.2	
Résistance au feu - toit	45 min	3.2.2.60
Résistance au feu selon type de local		
Issues	45 min.	3.4.4.1.
Vidéo techniques vertical	45 min.	3.6.3.4.
échelle ascenseur	45 min.	3.5.3.1
Local concierge et sa porte	45 min	3.3.1.21. 3.1.8.4.
Garage	S.O.	
Séparation coupe-feu entre usages x et y	SCF + 1h	3.3.3.1.
Issues		
Nombre d'issues requis	2 au RDC	3.4.2.1.
	1 à l'étage	
	1 au sous-sol	
Distance minimale entre 2 issues	9m	3.4.2.3.
Distance de parcours maximale	30m	3.4.2.5.
Largeur minimale corridor	1100mm	3.4.3.2.
Largeur minimale porte	800mm	3.4.3.2.A escalier = 900mm
Espace équivalents intérieures		
Nombre de toilettes femme		3.7.2.2. 3
Nombre de toilettes homme		3.7.2.2. 2
Conception sans obstacle		
Requise	oui	3.8.2.1. Donc minimum 1WC universel, si non générés

Tableau des aires de plancher et du nombre de personnes		
Niveau - usage	Aire	m²/p. Nombre de personnes 3.1.17.1
Sous-sol - salle mécanique	123	S.O.
Sous-sol - vide sanitaire	55	S.O.
RDC - usage A2	65	68
RDC - usage D	125	13
Etage - usage D	155	16



URBANISME			
aire de construction	0.25 maximum		conforme
marge de recul	avant	12.5 m	conforme
	latérale	7.5 m	
	arrière	7.5 m	
hauteur	minimum	4 m	conforme
	maximum	9 m	
	nombre d'étage	2 étages	
	angle de 16° à partir de 3.20 m de haut		
crue centennale	niveau 23.20		conforme

NOTES GENERALES - PLAN DE SITE

- Notes générales :**

 1. Tous les arbres existants à l'intérieur de la portée des travaux sont existants à conserver et protéger. Voir devis.
 2. Tous les panneaux de signalisation (parking et autres) ainsi que les enseignes, plaques commémoratives, poubelles et bancs qui sont situés à l'intérieur de la portée des travaux devront être récupérés et entreposés en vue d'une réinstallation. Emplacement final à coordonner avec l'architecte et le client.

Notes générales de démolition :

- (D1) Element à démolir.
 - (D2) Éléments à conserver en place :
Conserver et protéger pendant les travaux.
 - (D3) Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel :
Démanteler avec soin et par étapes.
Entrepôser avec soin en vue d'une réinstallation.

PLAN DE SITE - LÉGENDE

- — — Élément à démolir

— — — Limite de la portée des travaux

— · — Ligne de lot

[Solid grey box] Élément à conserver

[Cross-hatched box] Éléments à récupérer

[X-hatched box] Pavé alvéolé

[Dashed box] Béton

[Dotted box] Asphalte

[Horizontal lines box] Gazon

[Vertical lines box] Pavé

[Vertical lines box] Bois

[Cracked ground box] Pierre récupérée à réinstaller

(Circle with dot) Arbre existant à conserver et protéger.
Éviter tout dommage. Voir devis.

(Circle with dot) Arbres existants à l'extérieur de la portée des travaux.
Éviter tout dommage.

(Globe icon) Puisard. Voir civil.

(Crossed-out lightning bolt icon) Poteau électrique existant à conserver et protéger durant les travaux.

(Sun icon) Éclairage existant à conserver. Voir ing.

(Crossed-out light fixture icon) Nouveau luminaire. voir ing.

↙ xx Niveau projeté

JE Joint d'expansion @ 15 000 mm voir plan. Coulée en quinconce.
Retirer les planches avant chaque coulée successive

JC Joint de contraction/fissuration @ 2000. trait de scie

V Racks à vélos

PA1 Gazon

PA2 Asphalte

PA3 Béton

PA4 Pavé alvéolé

PA5 Pavé de béton

Voir compositions typ.
Voir civil.

A detailed technical illustration of a mechanical lock or valve assembly. The main component is a rectangular housing with a central vertical axis. On either side of this axis are two curved, ribbed components that resemble butterfly valves. These components are held in place by a central screw or bolt. A coiled spring is attached to the bottom of the central housing. The entire assembly is set against a background of abstract, wavy lines representing water or liquid flow.

t
E DE BAIE-D'URFÉ
ue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

FLECKDELARIVA
Architectes
1200 City-Councillors, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
Téléphone : 514-861-0133
info@fleckdelariva.com

AL
rue Hutchison, Bur. 100
éal, Québec H2V 4E1
883-3921

latéral.

19-16

du projet

GRANDISSEMENT ET ESTAURATION DE L'HÔTEL LA VILLE DE BAIE-D'URFÉ

du dessin

DÉMOLITION

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

iné par

CG - LC - MK - MT

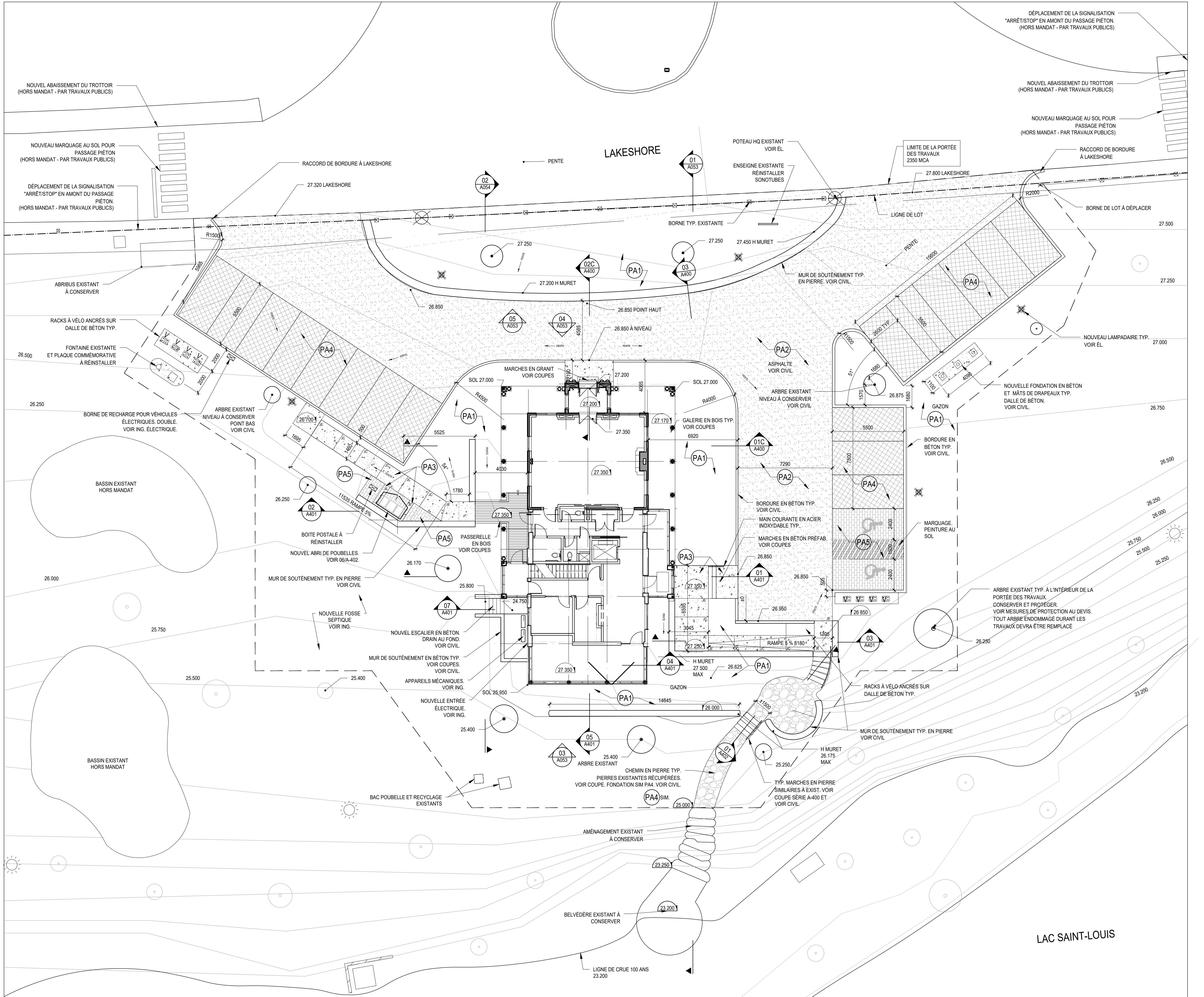
e par

For more information about the study, please contact Dr. [REDACTED] at [REDACTED].

IER 2023

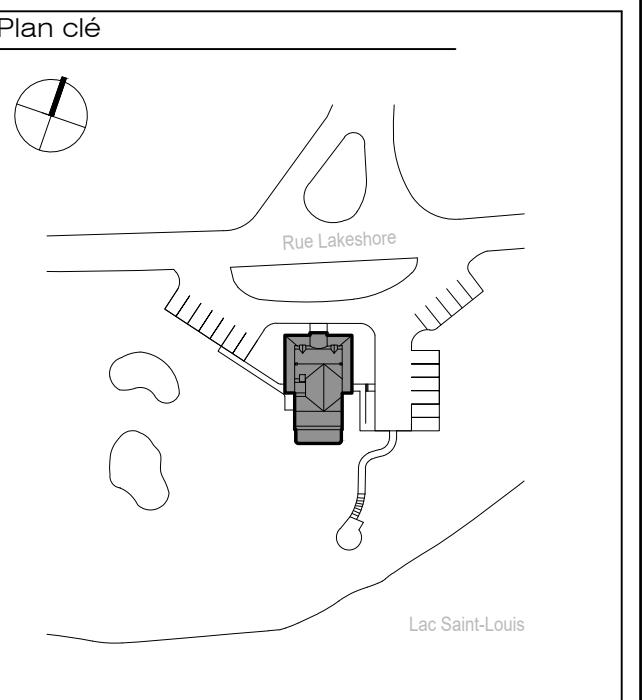
er

in no.



01 PLAN DE SITE - PROPOSÉ
A052 1:150

URBANISME		
AIRE DE CONSTRUCTION	0.25 MAXIMUM	CONFORME
MARGE DE REUIL	AVANT 12.5 m	CONFORME
	LATERALE 7.5 m	
	HAUTEUR 7.5 m	
HAUTEUR	MINIMUM 4 m	CONFORME
	MAXIMUM 9 m	
NOMBRE D'ÉTAGE	2 ÉTAGES	
CRISE CENTENNALE	ANGLE DE 16° À PARTIR DE 3.20 m DE HAUT	
	NIVEAU 23.20	CONFORME



1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T
No	Date	Description	Init.

NOTES GÉNÉRALES - PLAN DE SITE

- Tous les arbres existants à l'intérieur de la portée des travaux sont existants à conserver et protéger. Voir dévis.
- Tous les éléments de circulation (parking et autres) ainsi que les enseignes, plaques commémoratives, poubelles et bancs qui sont situés à l'intérieur de la portée des travaux devront être récupérés et entreposés en vue d'une réinstallation. Emplacement final à coordonner avec l'architecte et le client.

- Notes générales de démolition :
- (D1) Élément à démolir.
 - (D2) Élement à conserver en place.
 - (D3) Élement à démonter en vue d'une réinstallation tel quel :
 - Démontage avec soin et par étapes.
 - Entreposage avec soin en vue d'une réinstallation.

PLAN DE SITE - LÉGENDE

- - - Élément à démolir
- Limite de la portée des travaux
- Ligne de lot
- ■ ■ Élément à conserver
- ■ ■ ■ Éléments à récupérer
- ■ ■ ■ Pavé alvéolé
- ■ ■ ■ Béton
- ■ ■ ■ Asphalte
- ■ ■ ■ Gazon
- ■ ■ ■ Pavé
- ■ ■ ■ Bois
- ■ ■ ■ Pierre récupérée à réinstaller
- Arbre existant à conserver et protéger. Éviter tout dommage. Voir dévis.
- Arbre existant à l'extérieur de la portée des travaux. Éviter tout dommage.
- Puisard. Voir civil.
- ☒ Poteau électrique existant à conserver et protéger durant les travaux.
- ☀ Éclairage existant à conserver. Voir ing.
- ■ ■ Nouveau luminaire. Voir ing.
- xx Niveau projeté
- JE Joint d'expansion @ 15 000 mm voir plan. Coulée en quinconce. Retirer les planches avant chaque coulée successive
- JC Joint de contraction/fissuration @ 2000, trait de scie
- V Racks à vélos
- P1 Gazon
- P2 Asphalte
- P3 Béton
- P4 Pavé alvéolé
- P5 Pavé de béton

Voir compositions typ.
Voir civil.

exp.

Génie

latéral.

No du projet ADLR

19-16

Nom du projet

AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFE

Titre du dessin

PLAN D'IMPLANTATION CONSTRUCTION

Échelle

Dessiné par

CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date

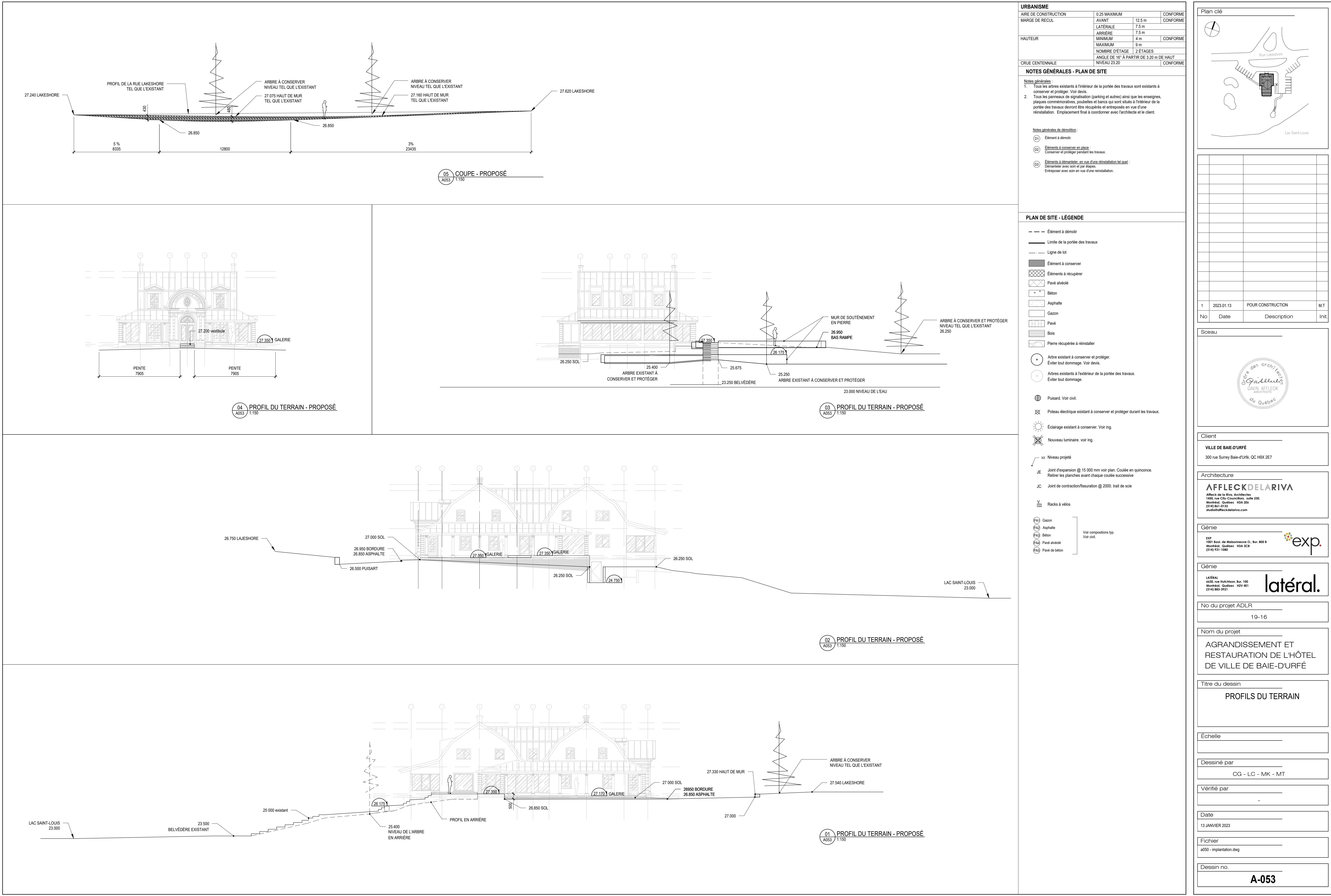
13 JANVIER 2023

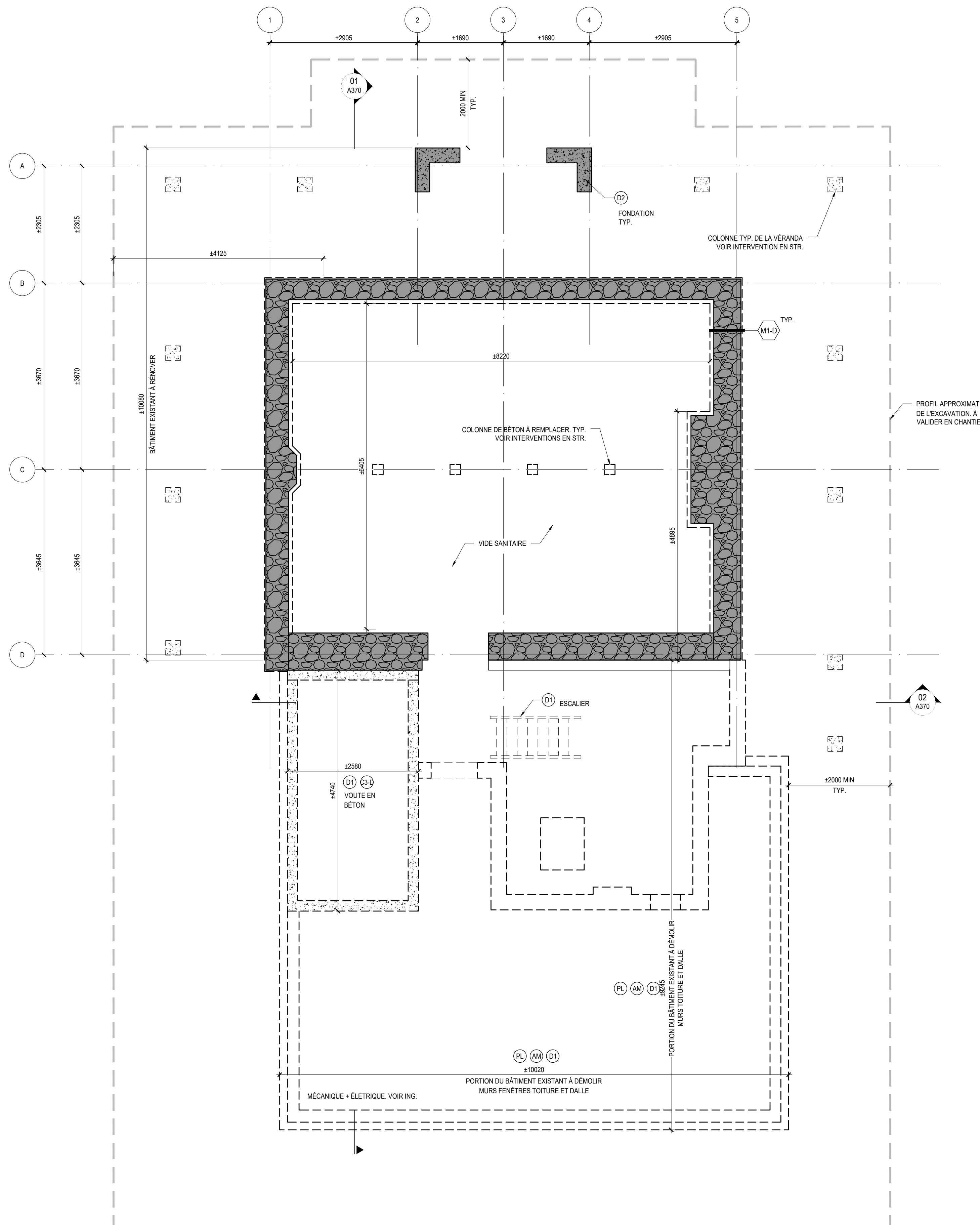
Fichier

a050 - implantation.dwg

Dessin no.

A-052





01 PLAN SOUS-SOL - EXISTANT / DÉMOLITION

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION
L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradiction d'émissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes liés à la portée générale des travaux; les exigences les plus élevées s'appliquent.

NOTE GÉNÉRALE EN DÉMOLITION
SYSTÈME DE GICLEURS EXISTANT À DÉMANTELER DANS L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT. VOIR ING.

COORDONNER LA DÉMOLITION AVEC LES PLANS DE STR.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les interruptions. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de leur métier et à la satisfaction des professionnels; tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et réglements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de:

- Réaliser la contrainte et l'intégrité de l'échelle et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevuchets.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'échelle et l'évacuation de l'eau et de la condensation contre les projections provenant de l'échelle, des plafonds et des murs à caverte.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pertes de toiture et pertes de solage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LEGÈRE GÉNÉRALE

	élément existant à conserver		item au plafond
	plafond, mur en gypse		Cloison
	Zone de nettoyage ponctuel		
	Moellons		
	Plancher en céramique		
	Plancher en bois franc		
	Plancher en tapis		

DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES

Notes générales de démolition :

(D1) Éléments à démolir.

(D2) Éléments à conserver en place : Conservé et protégé pendant les travaux.

(D3) Éléments à démanteler pour restauration : Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.

(D4) Éléments à démanteler avec soin et par étapes.

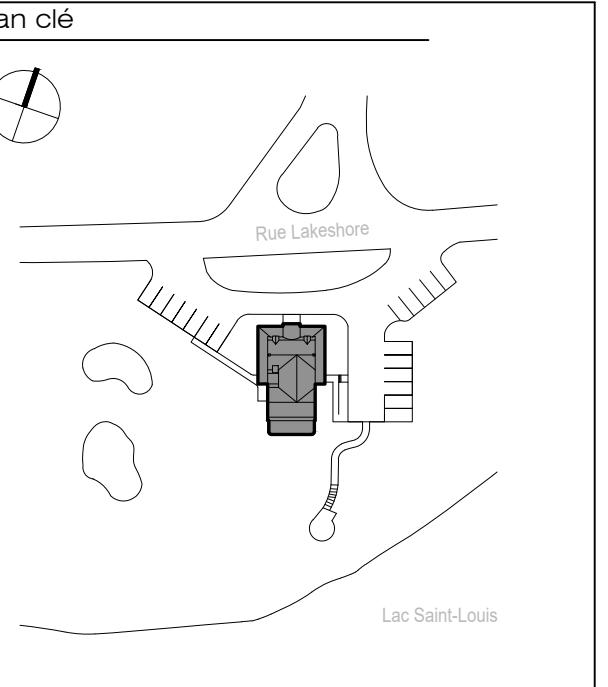
(D5) Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel que : Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.

(AP) Conditions d'amianto : Aux endroits indiqués, prévoir conditions d'amianto lors de la démolition. Voir dévis pour les procédures de travail, niveau de risque.

(PL) Conditions de plomb : Aux endroits indiqués, prévoir conditions de plomb dans la peinture lors de la démolition. Voir dévis pour les procédures de travail, niveau de risque.

Notes particulières de démolition, voir description dans les compositions typiques :

	Mur de fondation		Annule		Plancher RDC		Soffite extérieur
	Mur de l'extension		Colonie ancienne		Plancher étage		Plafond
	Mur d'enveloppe		Mur en béton coulé		Plancher galerie		
	Toiture en asphalte						



1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T.
No	Date	Description	Init.
Sceau			

Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECKDELARIVA
Affleck de la Rivé, Architectes
1450, rue City-Councillor, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2Z6
(514) 931-1090
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
EXP
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 800 B
Montréal, Québec H3A 2C6
(514) 931-1090

Génie
latéral.
LATÉRAL
6430, rue Hutchison, Bureau 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3923

No du projet ADRLR
19-16

Nom du projet
AGRANISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DU SOUS-SOL - DÉMOLITION

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

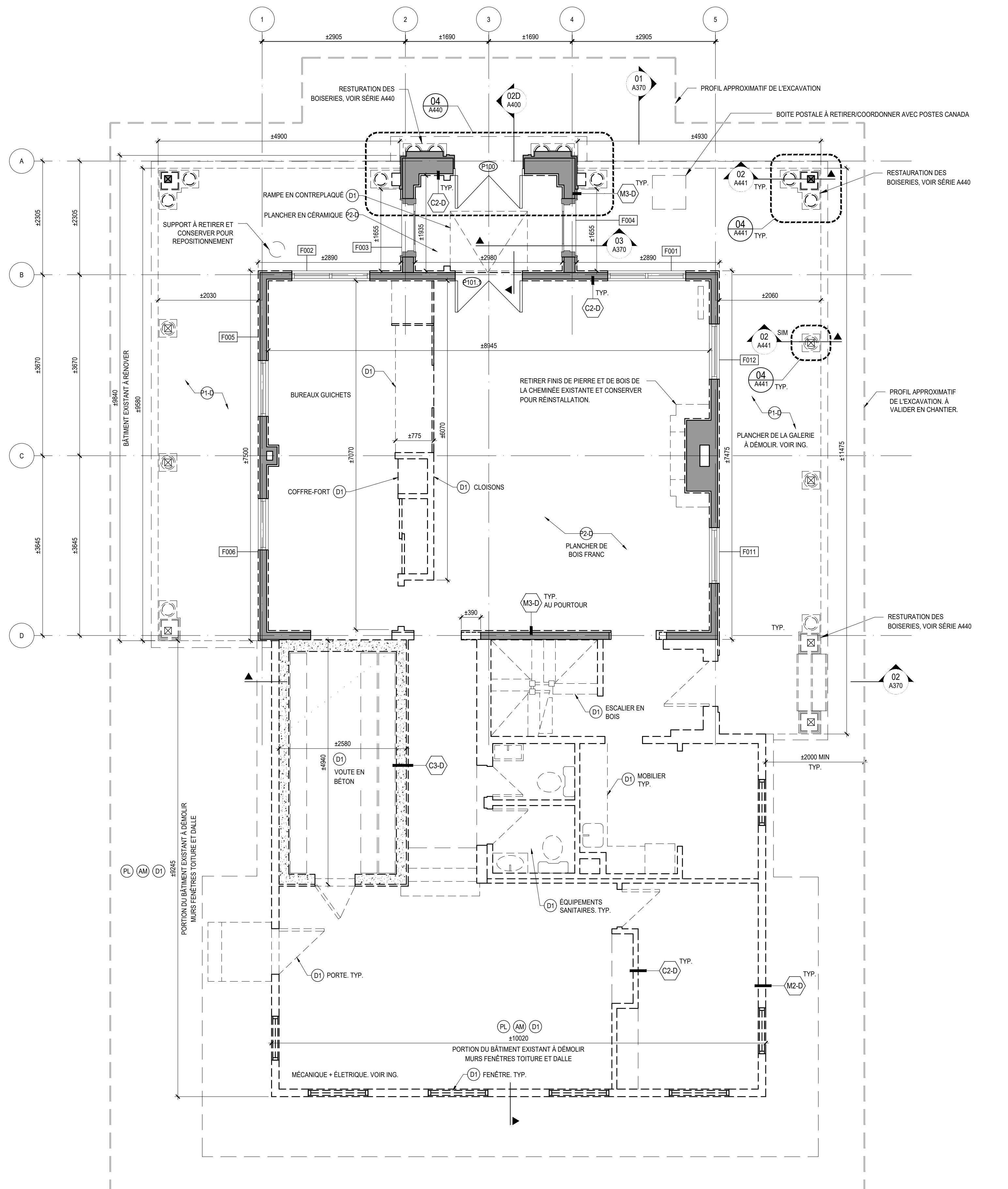
Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a100 - plans démolition.dwg

Dessin no.

A-100



02 PLAN RDC - EXISTANT / DÉMOLITION

NOTE GÉNÉRALE EN DÉMOLITION
SYSTÈME DE GICLEURS À DÉMANTELER DANS
L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT.

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions d'émissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inhérents à la portée générale des travaux; les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les interruptions. L'entrepreneur devra protéger les aciers en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de fait de leur métier et à la satisfaction des professionnels; tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et réglements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inhérents à la portée des travaux.

le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de:

- Réaliser la contrainte et l'intégrité de l'échelle et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevuchements.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'échelle et l'évacuation de l'eau et de la condensation contre les projections provenant de l'échelle, des portes et des murs à caverte.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pertes de toiture et pertes de solinge adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LEGÈRE GÉNÉRALE

Element existant à conserver Item au plafond

Plafond, mur en gypse Cloison

Zone de nettoyage ponctuel

Moellons

Plancher en céramique

Plancher en bois franc

Plancher en tapis

DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES

Notes générales de démolition :

(D1) Éléments à démolir.

(D2) Éléments à conserver en place :

Conserver et protéger pendant les travaux.

(D3) Éléments à démanteler pour restauration :

Démanteler avec soin et par étapes.

Entreposer avec soin en vue d'une restauration.

Voir détails.

(D4) Éléments à démanteler avec soin et par étapes.

Démanteler avec soin et par étapes.

Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.

(AP) Conditions d'amianto :

Aux endroits indiqués, prévoir conditions d'amianto lors de la démolition.

Voir dévis pour les procédures de travail, niveau de risque.

(PL) Conditions de plomb :

Aux endroits indiqués, prévoir conditions de plomb dans la peinture lors de la démolition.

Voir dévis pour les procédures de travail, niveau de risque.

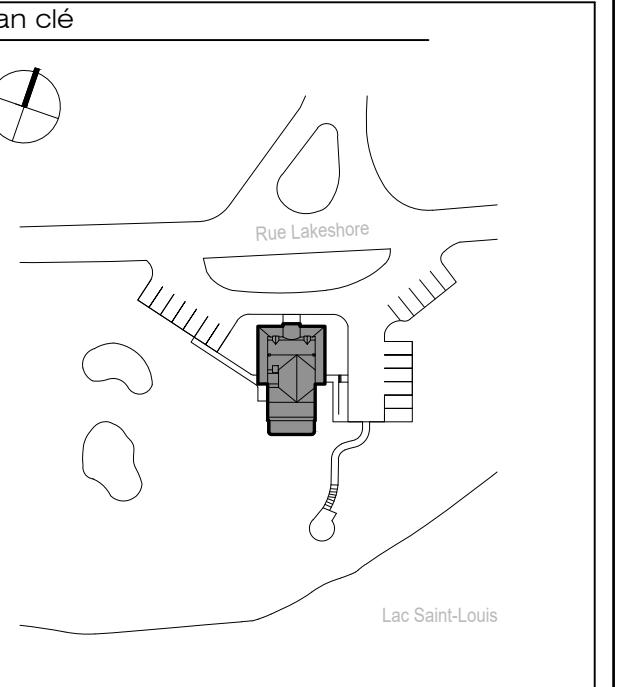
Notes particulières de démolition, voir description dans les compositions typiques :

(M1-D) Mur de fondation Annule Plancher RDC Soffite extérieur

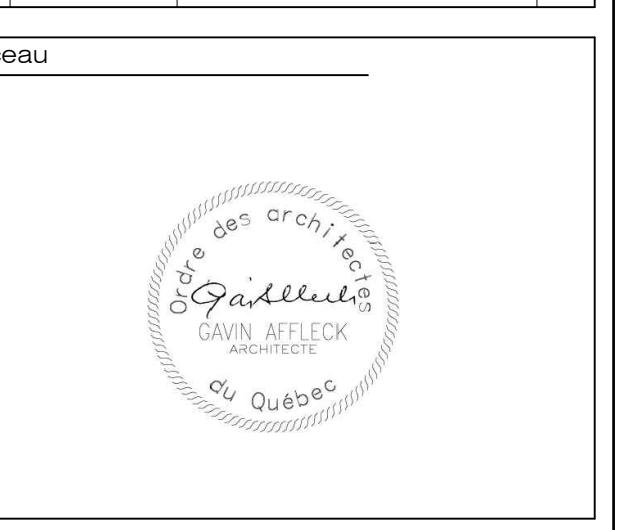
(M2-D) Mur de l'extension Mur ancienne C2-D Plancher étage Mur en béton coulé

(M3-D) Mur d'enveloppe C3-D Mur en béton coulé Plancher galerie

(T1-D) Toiture en asphalte



1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T
No	Date	Description	Init.



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ[®]
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECKDELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1450, rue City-Councillors, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2Z6
(514) 931-1080
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
EXP
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 2C6
(514) 931-1080

Génie
LATERAL.
LATERAL
6430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H3V 1E1
(514) 683-3923

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DU REZ-DE-CHAUSSEE -
DÉMOLITION

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

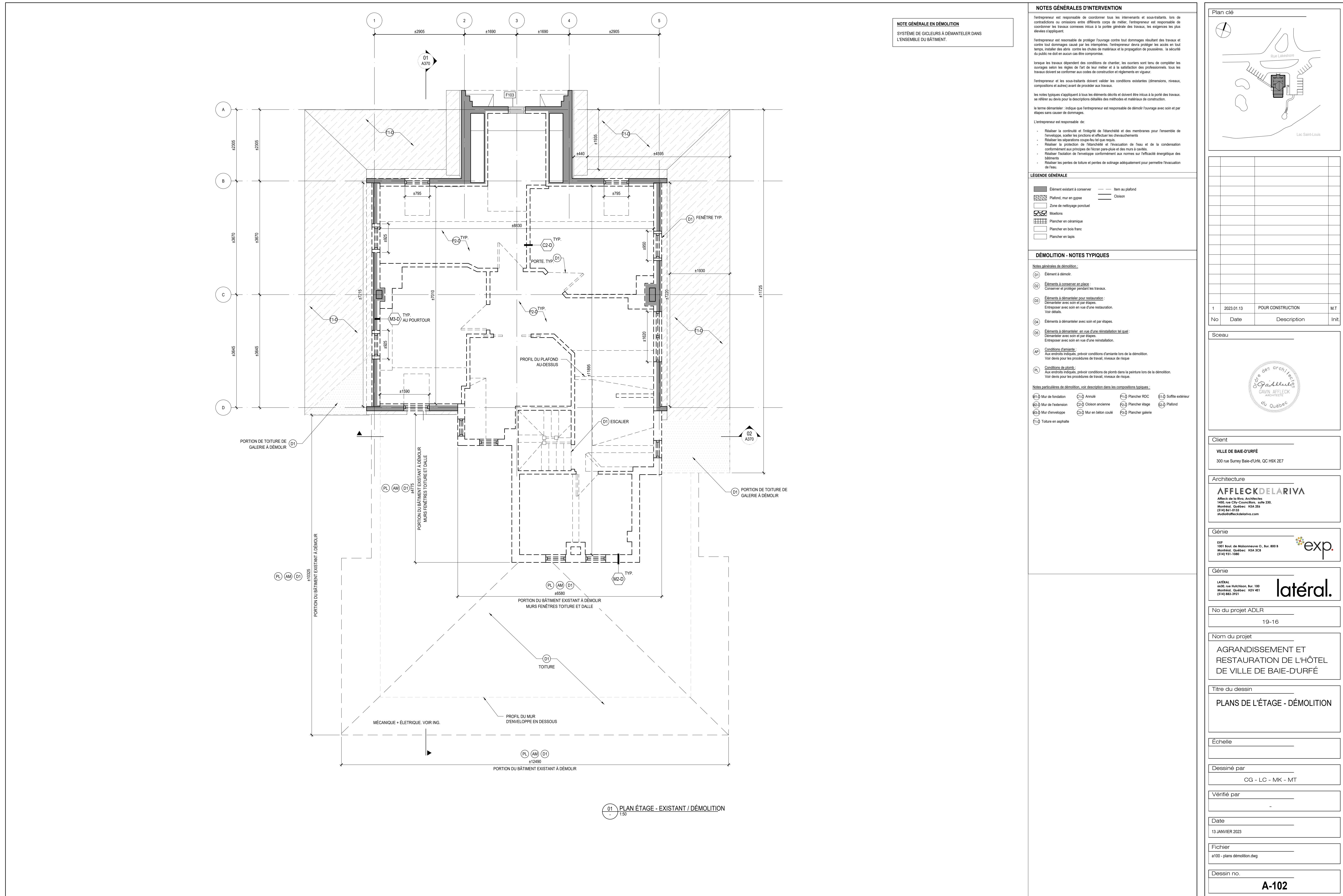
Date
13 JANVIER 2023

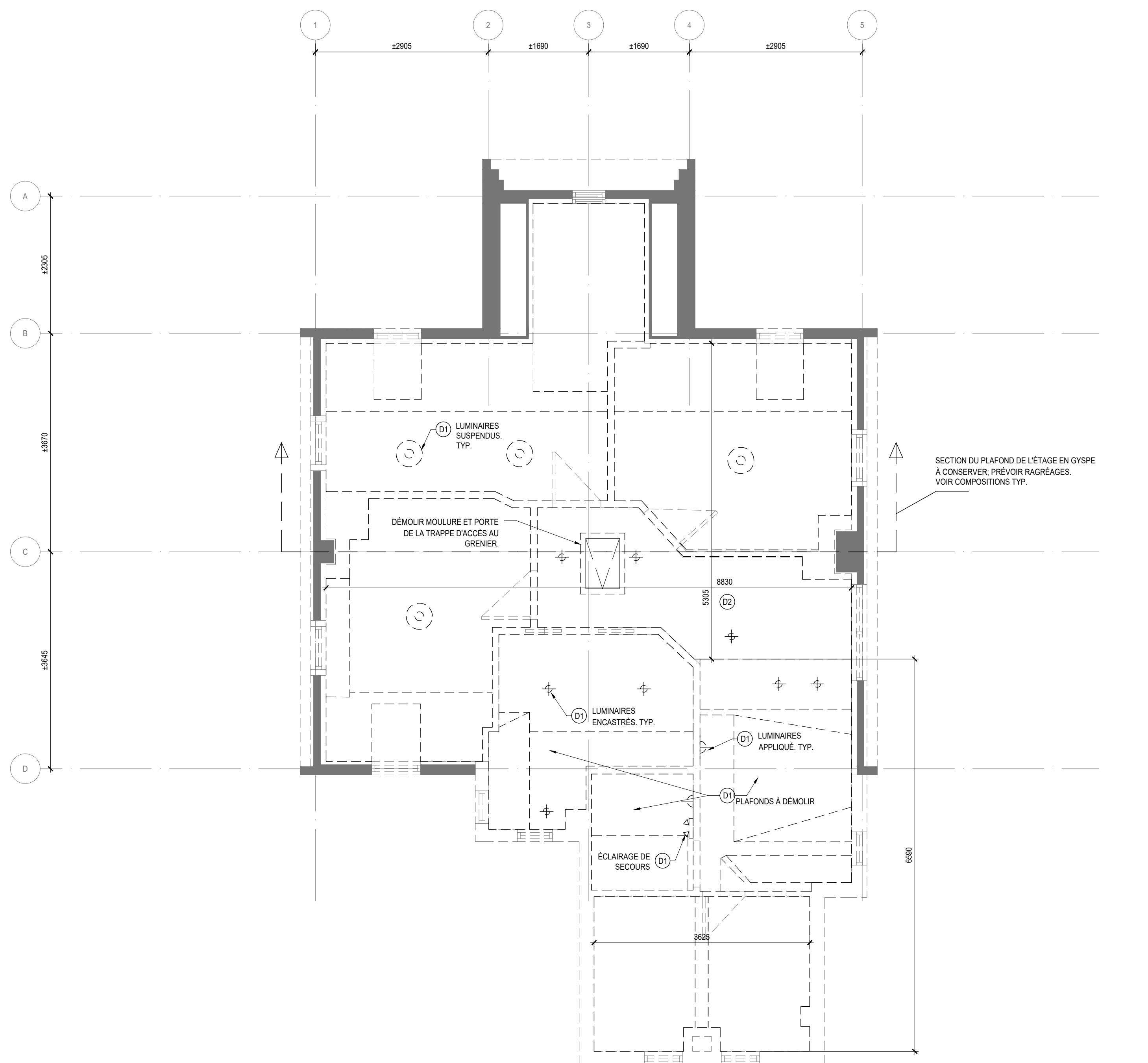
Fichier
a100 - plans démolition.dwg

Dessin no.

A-101

CALCUL RÈGLEMENT DE ZONAGE - DÉMOLITION
Murs porteurs démolis : 43 m li.
Murs porteurs conservés : 40 m li.
52% des murs porteurs sont démolis.





01 PLAN DE PLAFOND ÉTAGE - EXISTANT / DÉMOLITION
A151 1:50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants, lors de contractions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants connexes liés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les actes en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels. Tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et réglementations en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être incluses à la portée des travaux. Se référer au devis pour les descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démolir : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe. Sceller les joints et effectuer les chevauchements.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'évacuation de l'eau et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Réaliser les pertes de tolure et pertes de solinge adeuquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LEGÈRE GÉNÉRALE

Élément existant à conserver	Item au plafond
Plafond, mur en gypse	Cloison
Zone de nettoyage ponctuel	
Moellons	
Plancher en céramique	
Plancher en bois franc	
Plancher en tapis	

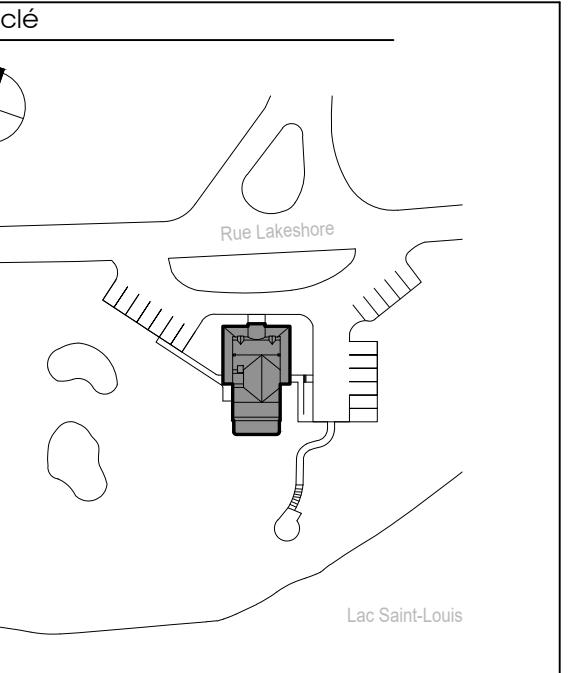
DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES

Notes générales de démolition :

- (D1) Éléments à démolir.
- (D2) Éléments à conserver en place. Conserver et protéger pendant les travaux.
- (D3) Éléments à démanteler pour restauration. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
- (D4) Éléments à démanteler avec soin et par étapes.
- (D5) Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une remontage.
- (AP) Conditions d'amianto. Aux endroits indiqués, prévoir conditions d'amianto lors de la démolition. Voir détails pour les procédures de travail, niveaux de risque.
- (PL) Conditions de plomb. Aux endroits indiqués, prévoir conditions de plomb dans la peinture lors de la démolition. Voir détails pour les procédures de travail, niveaux de risque.

Notes particulières de démolition, voir description dans les compositions typiques :

- M1-1 Mur de fondation C1-1 Annulé F1-1 Plancher RDC S1-1 Soffite extérieure
- M2-1 Mur de l'extension C2-1 Cloison ancienne F2-1 Plancher étage S2-1 Plafond
- M3-1 Mur d'enveloppe C3-1 Mur en béton coulé F3-1 Plancher galerie
- T1-1 Toiture en asphalte



1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T.
No	Date	Description	Init.



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECKDELARIVA
Affleck de la Rivé Architecture
1450, rue City-Councillors, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2Z6
(514) 931-1080
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
EXP
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 800 B
Montréal, Québec H3A 2C6
(514) 931-1080

Génie
latéral.
LATÉRAL
6430, rue Hutchison, Bureau 100
Montréal, Québec H2V 1E1
(514) 883-3923

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DE PLAFOND ÉTAGE -
EXISTANT / DÉMOLITION

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

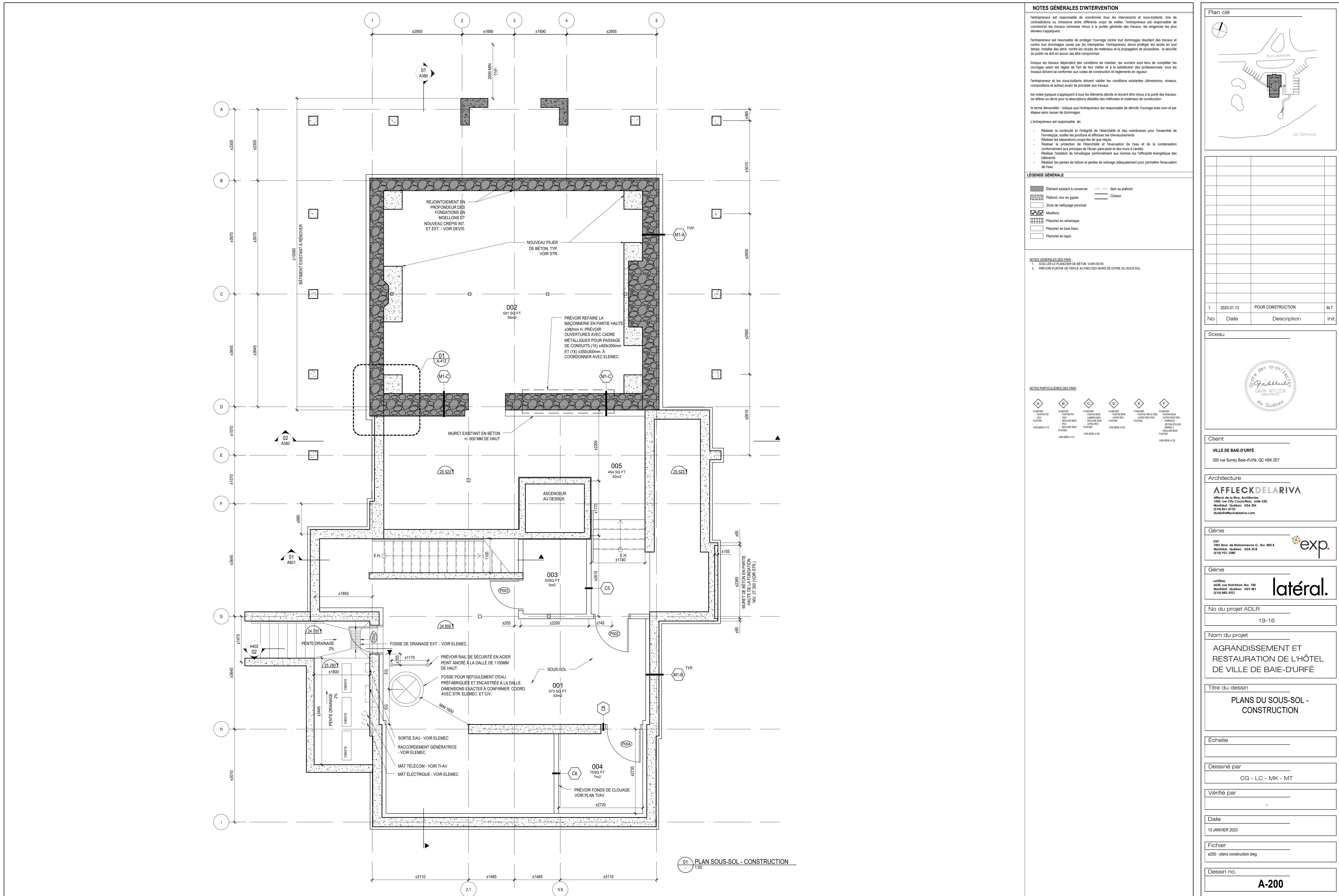
Vérifié par

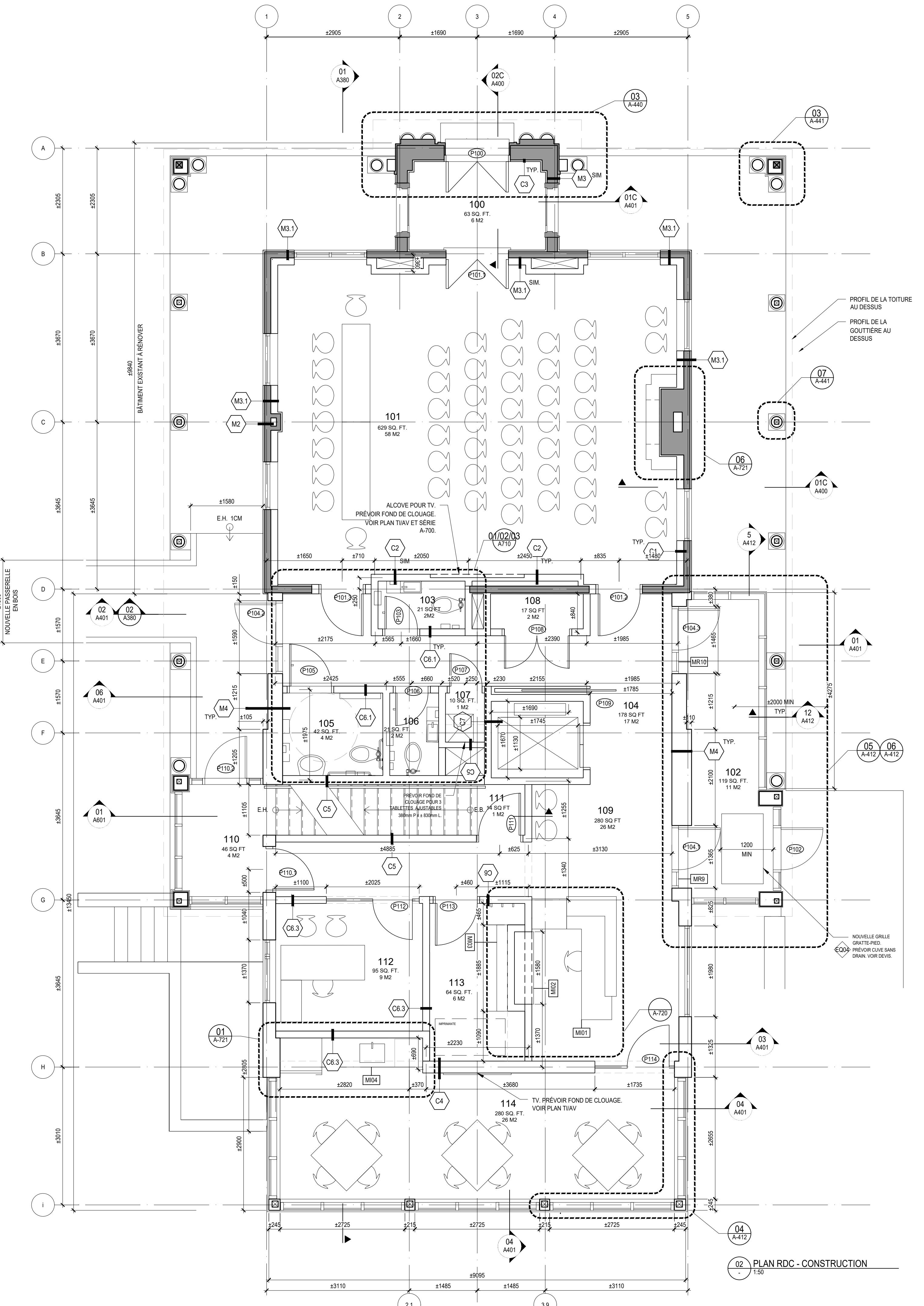
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a150 - plafonds démolition.dwg

Dessin no.

A-151





NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions d'émissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux; les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommages résultant des travaux et contre tout dommages causé par les interruptions. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de fait de leur métier et à la satisfaction des professionnels; tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et réglements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

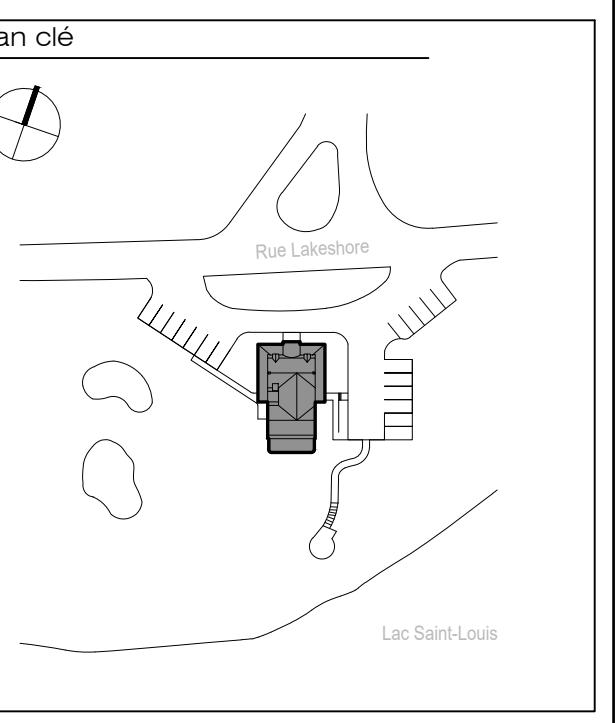
le terme démolir : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

- Réaliser la contrainte et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauchements.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation contre les surfaces proches de l'évacuation pluviale et des murs à carrière.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pertes de toiture et pertes de solingage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LEGÈRE GÉNÉRALE

■ Element existant à conserver	— Item au plafond
■■■■■ Plafond, mur en gypse	— Cloison
■■■■■ Zone de nettoyage ponctuel	
■■■■■ Moellons	
■■■■■ Plancher en céramique	
■■■■■ Plancher en bois franc	
■■■■■ Plancher en tapis	



1 2023.01.13 POUR CONSTRUCTION M.T.
No Date Description Init.

Sceau

Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECKDELARIVA
Affiche de la Riv. Architectes
1450, rue City-Councillors, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 873-5923
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
EXP 1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 931-1080

Génie
latéral.
LATERAL 6430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 1E1
(514) 883-3923

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DU REZ-DE-CHAUSSEE - CONSTRUCTION

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

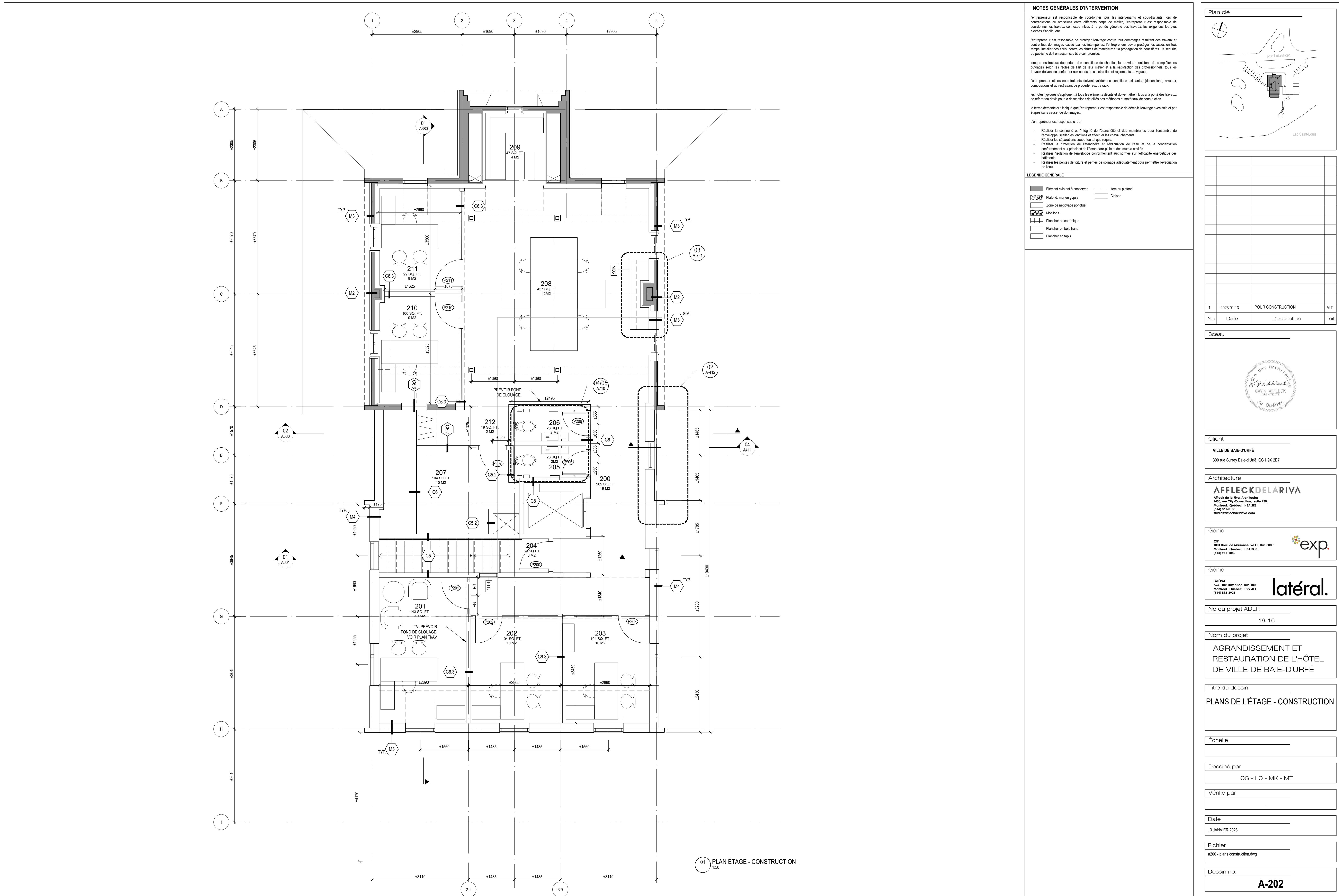
Vérifié par

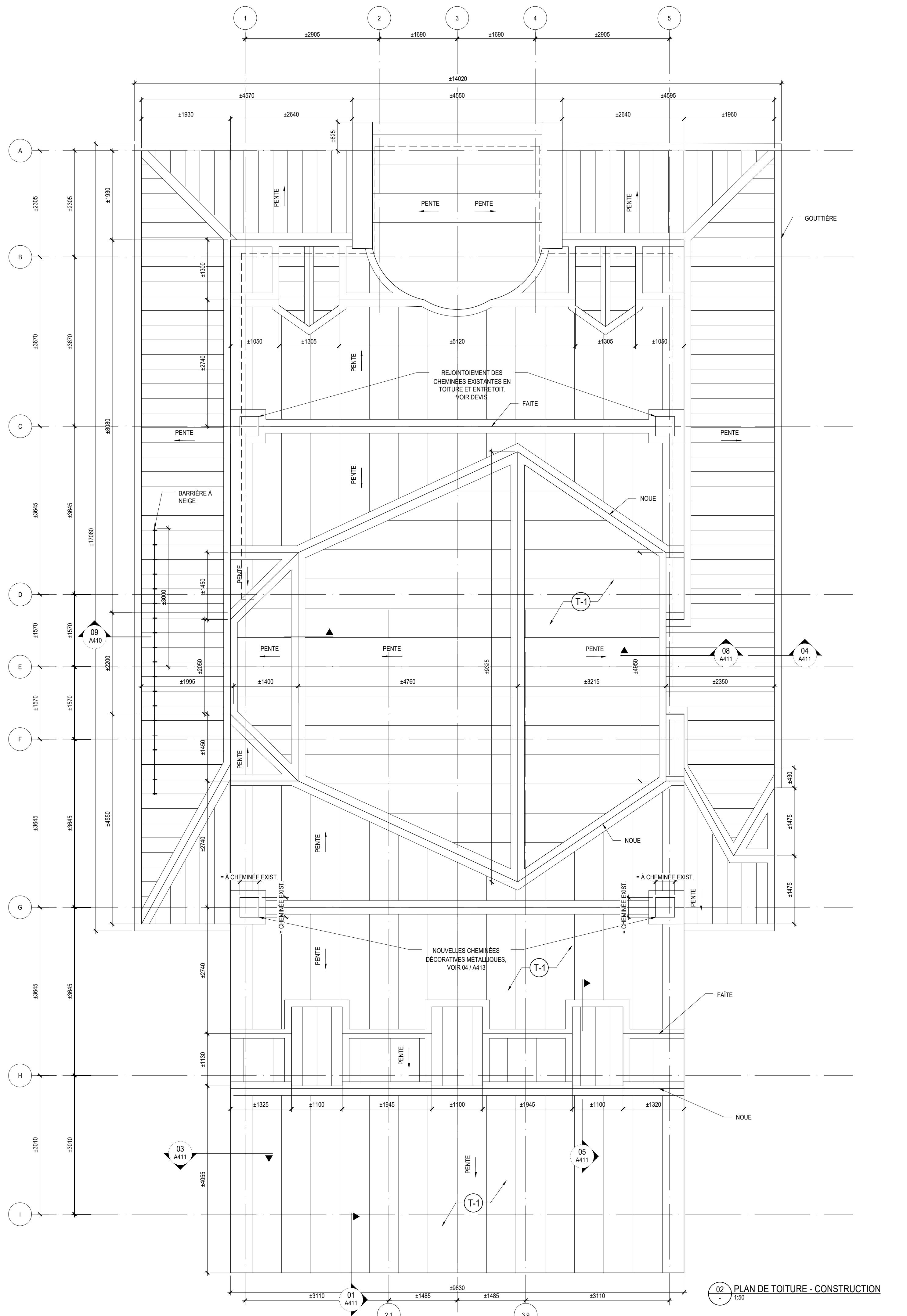
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a200 - plans construction.dwg

Dessin no.

A-201





Plan clé

1 2023.01.13 POUR CONSTRUCTION M.T.
No Date Description Init.

Sceau

Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECKDELARIVA
Affice de la Riv. Architectes
1450, rue City-Councillors, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 931-1080
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
EXP 1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 931-1080

Génie
lateral.
LATERAL 6430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 1E1
(514) 883-3923

No du projet ADLR 19-16

Nom du projet AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin PLANS DE TOITURE - CONSTRUCTION

Échelle

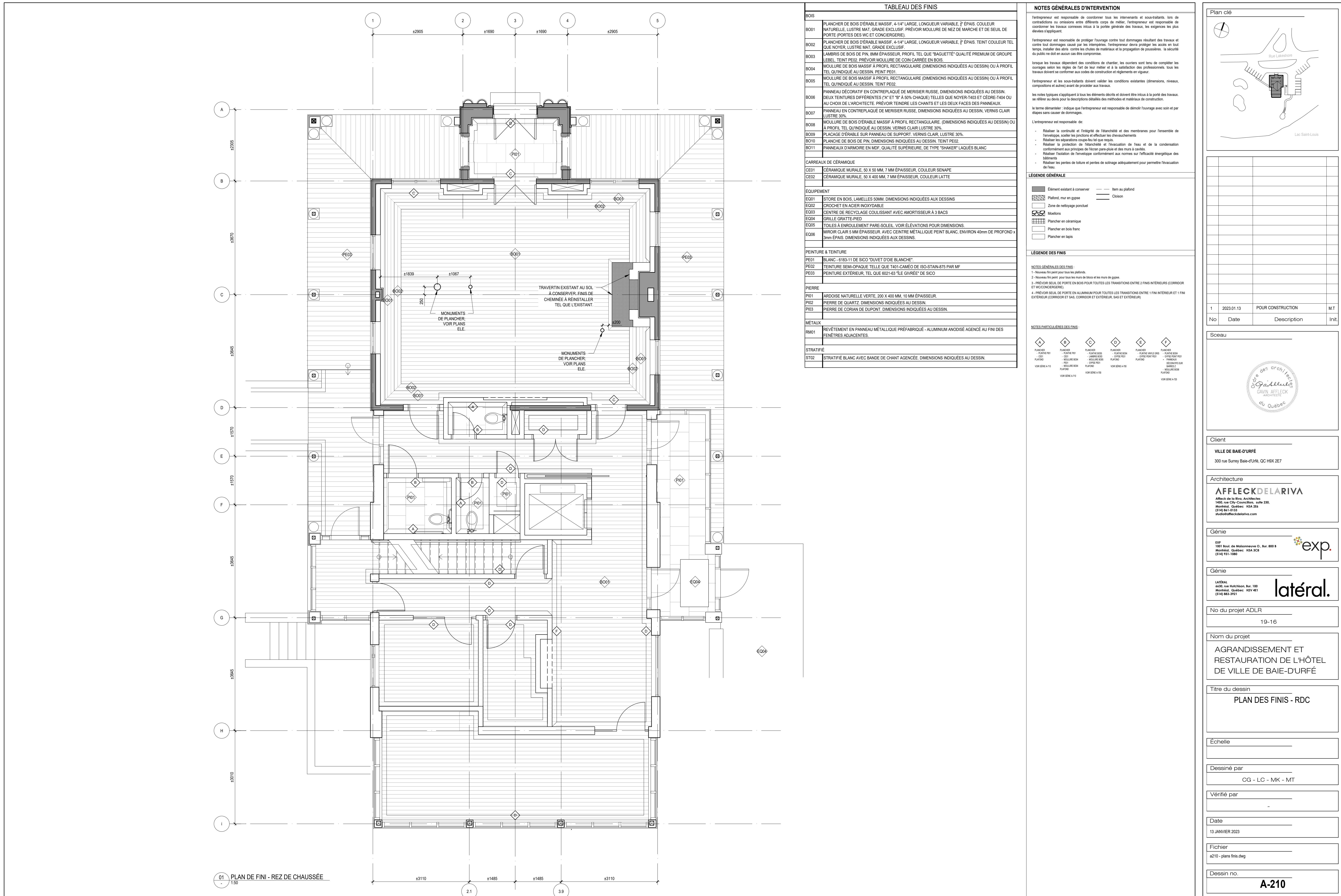
Dessiné par CG - LC - MK - MT

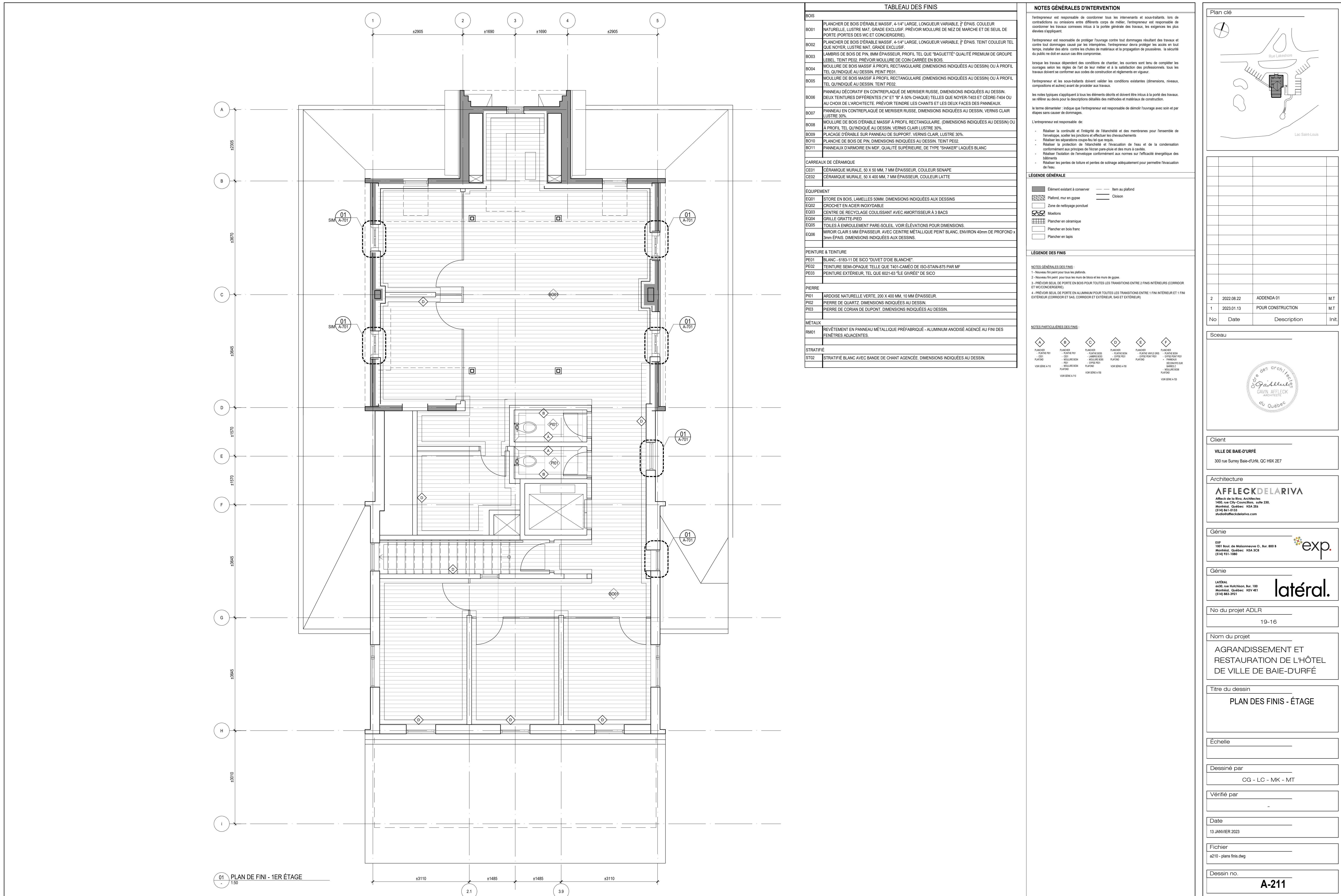
Vérifié par

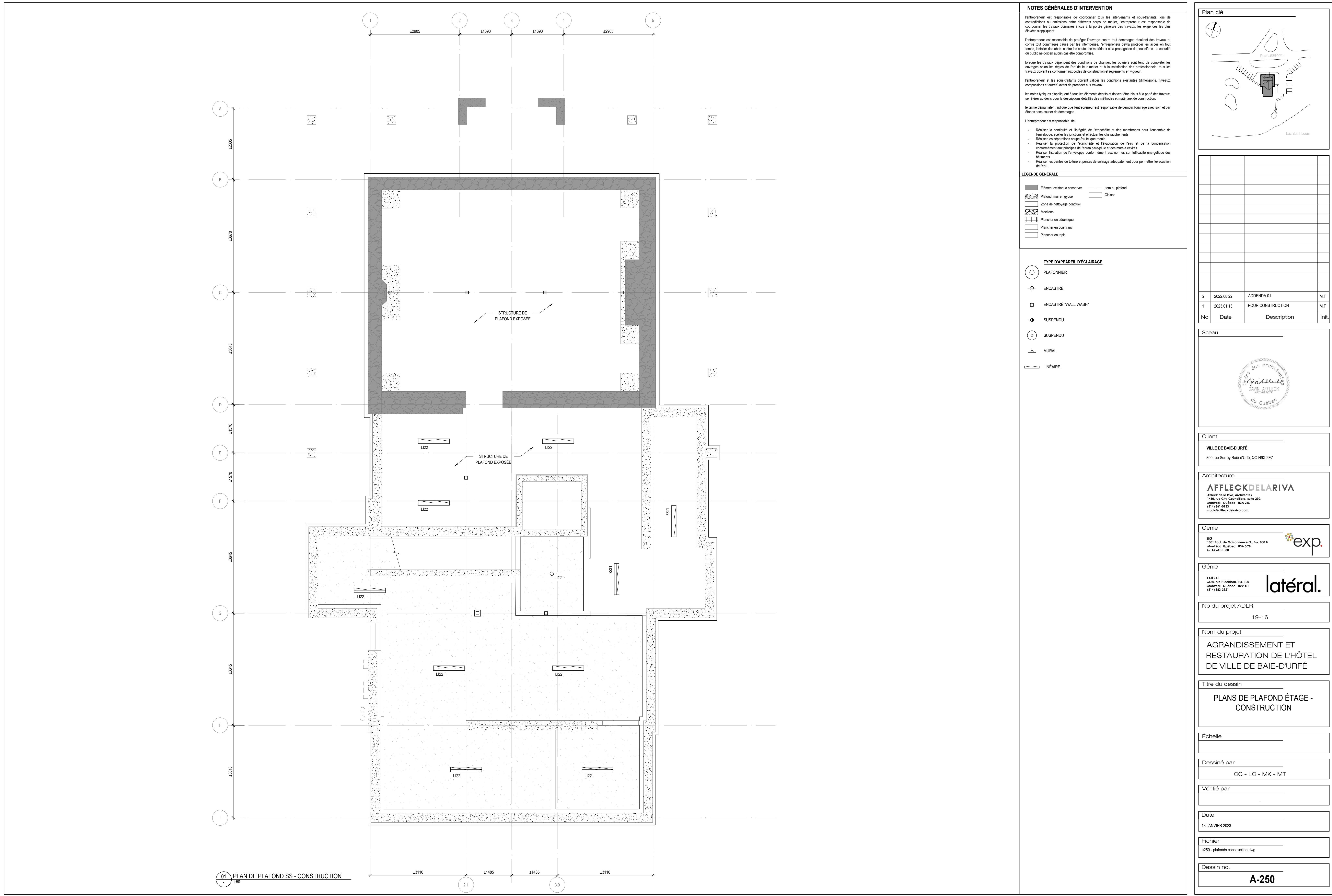
Date 13 JANVIER 2023

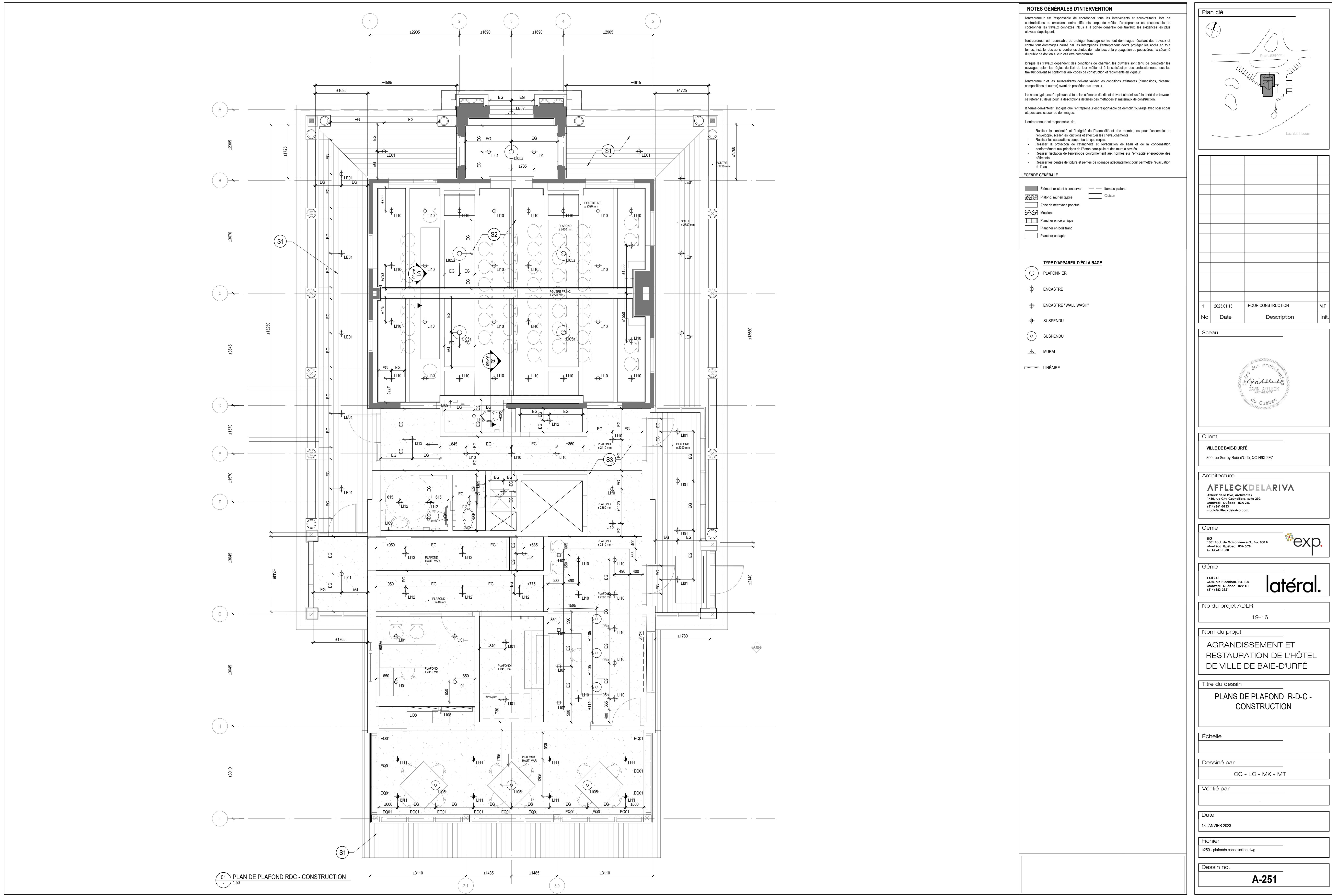
Fichier a200 - plans construction.dwg

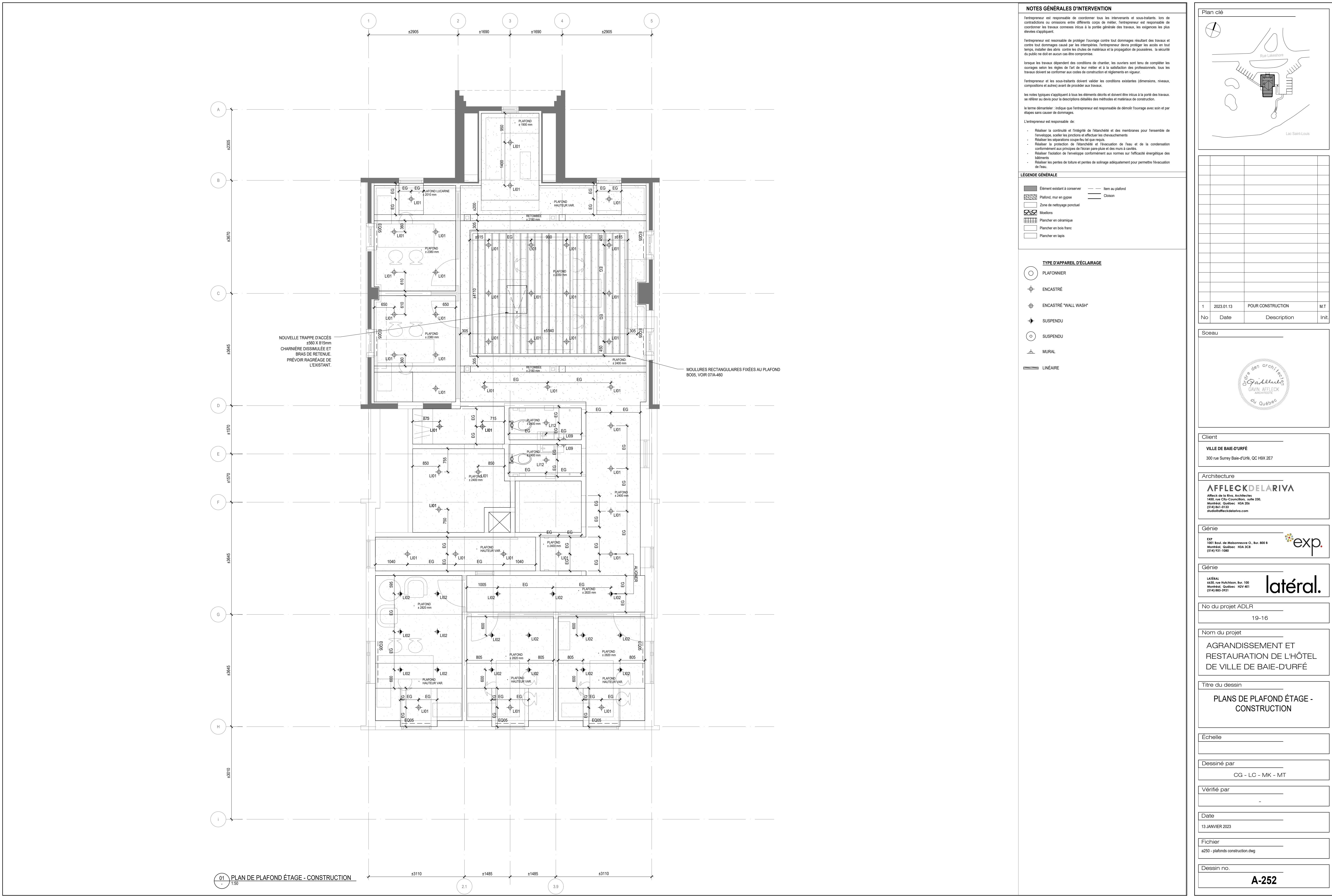
Dessin no. A-203

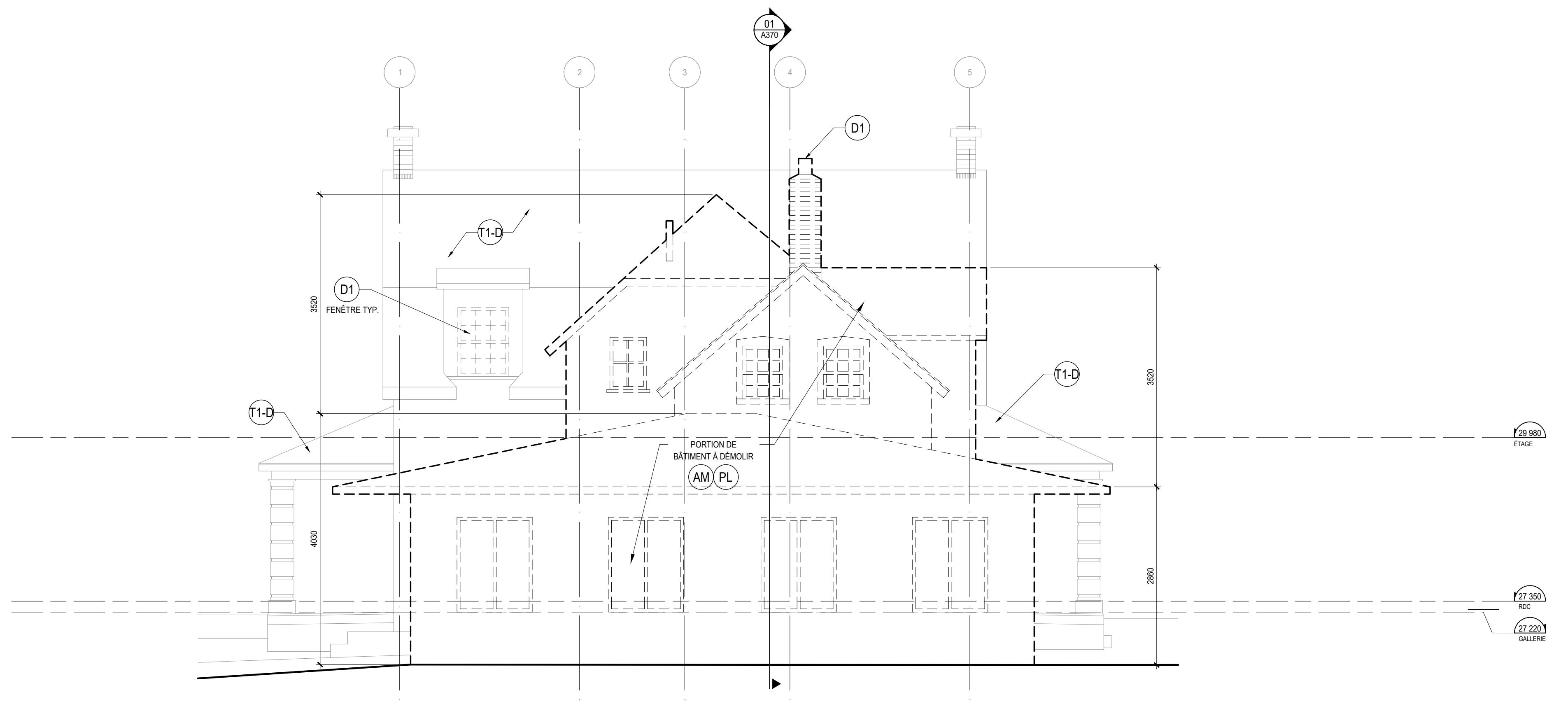












02 ÉLÉVATION SUD - EXISTANT / DÉMOLITION
A300 1:50



Vue générale de l'avant - élévations nord et ouest



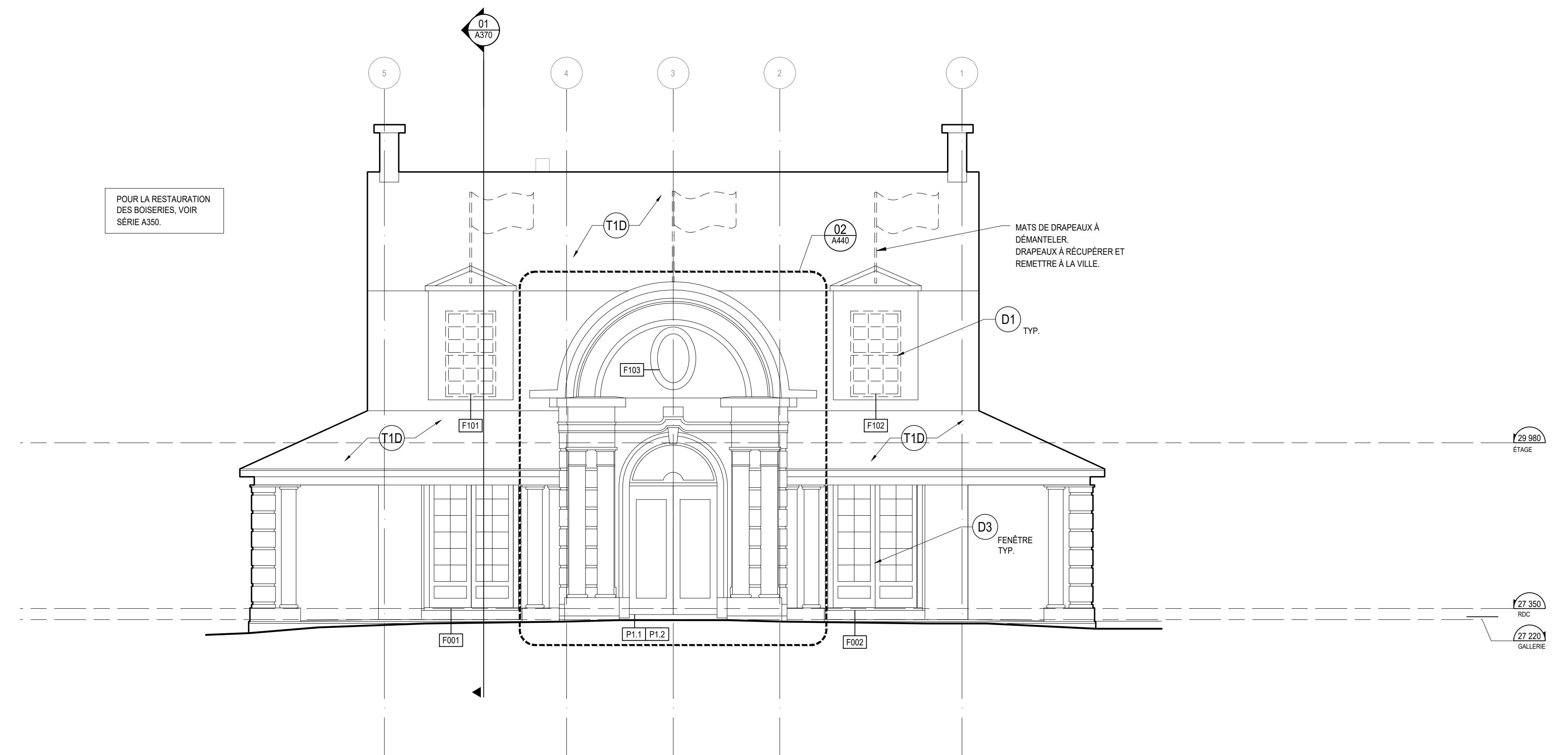
Vue du côté stationnement - élévations nord et est



Fronton et boiseries



Vue arrière - élévation sud



01 ÉLÉVATION NORD - EXISTANT / DÉMOLITION
A300 1:50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradiction d'émissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes liés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommages résultant des travaux et contre tout dommages causé par les interruptions. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris pour les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles fait de leur métier et à la satisfaction des professionnels. tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et réglements de sécurité.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. se référer au devis pour les descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

le terme demander : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

- Réaliser la contrainte et l'intégrité de l'ensemble et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevuchements.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation contre les éléments primaires de l'ouvrage, plafond et des murs à carreaux.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LEGENDE GÉNÉRALE

■ Element existant à conserver	— Item au plafond
■ Plafond, mur en gypse	— Cloison
■ Zone de nettoyage ponctuel	
■ Moellons	
■ Plancher en céramique	
■ Plancher en bois franc	
■ Plancher en tapis	

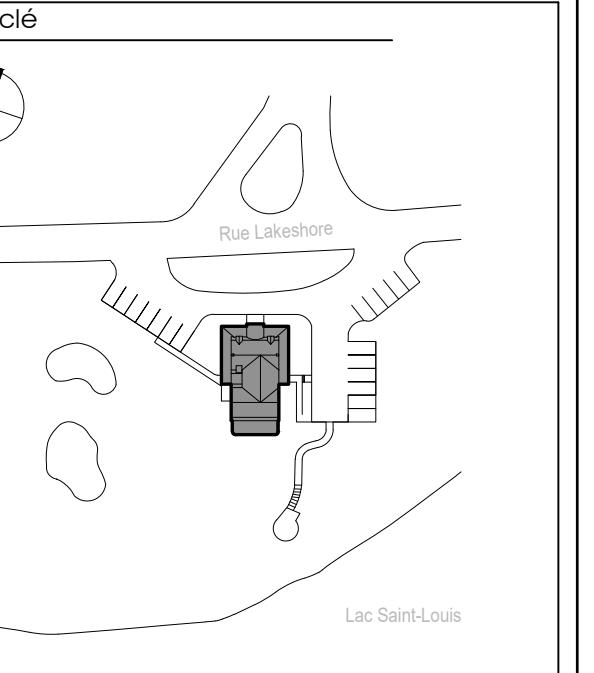
DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES

Notes générales de démolition :

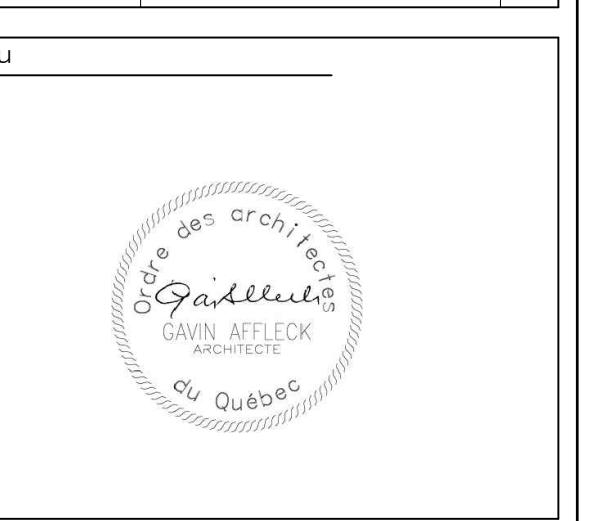
- D1 Élement à démolir.
- D2 Éléments à conserver en place : Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3 Éléments à démanteler pour restauration : Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
- D4 Éléments à démanteler avec soin et par étapes.
- D5 Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel : Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- AP Conditions d'amianto : Aux endroits indiqués, prévoir conditions d'amianto lors de la démolition. Voir détails pour les procédures de travail, niveaux de risque.
- PL Conditions de plomb : Aux endroits indiqués, prévoir conditions de plomb dans la peinture lors de la démolition. Voir détails pour les procédures de travail, niveaux de risque.

Notes particulières de démolition, voir description dans les compositions typiques :

- | | | | |
|-----------------------|--------------------------|-----------------------|------------------------|
| M1.0 Mur de fondation | C1.0 Annule | F1.0 Plancher RDC | S1.0 Soffite extérieur |
| M2.0 Mur de extension | C2.0 Cloison ancienne | F2.0 Plancher étage | S2.0 Plafond |
| M3.0 Mur d'enveloppe | C3.0 Mur en béton coulé | F3.0 Plancher galerie | |
| | T1.0 Toiture en asphalte | | |



1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T
No	Date	Description	Init.



Client
VILLE DE BAIE-D'URFE
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECKDELARIVA
Ateliers de la Riv. Architectes 1450, rue City-Councillor, suite 230, Montréal, Québec H3A 2E6 (514) 931-1080 studio@affleckdelariva.com

Génie
EXP
1001 Boulevard de Maisonneuve O. B. 800 B Montréal, Québec, H3A 3C6 (514) 931-1080

Génie
latéral.
LATERAL 4430, rue Hutchison, B. 100 Montréal, Québec H2V 4E1 (514) 883-3921

No du projet ADRL
19-16

Nom du projet
AGRANISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFE

Titre du dessin
ÉLÉVATIONS - DÉMOLITION

Échelle

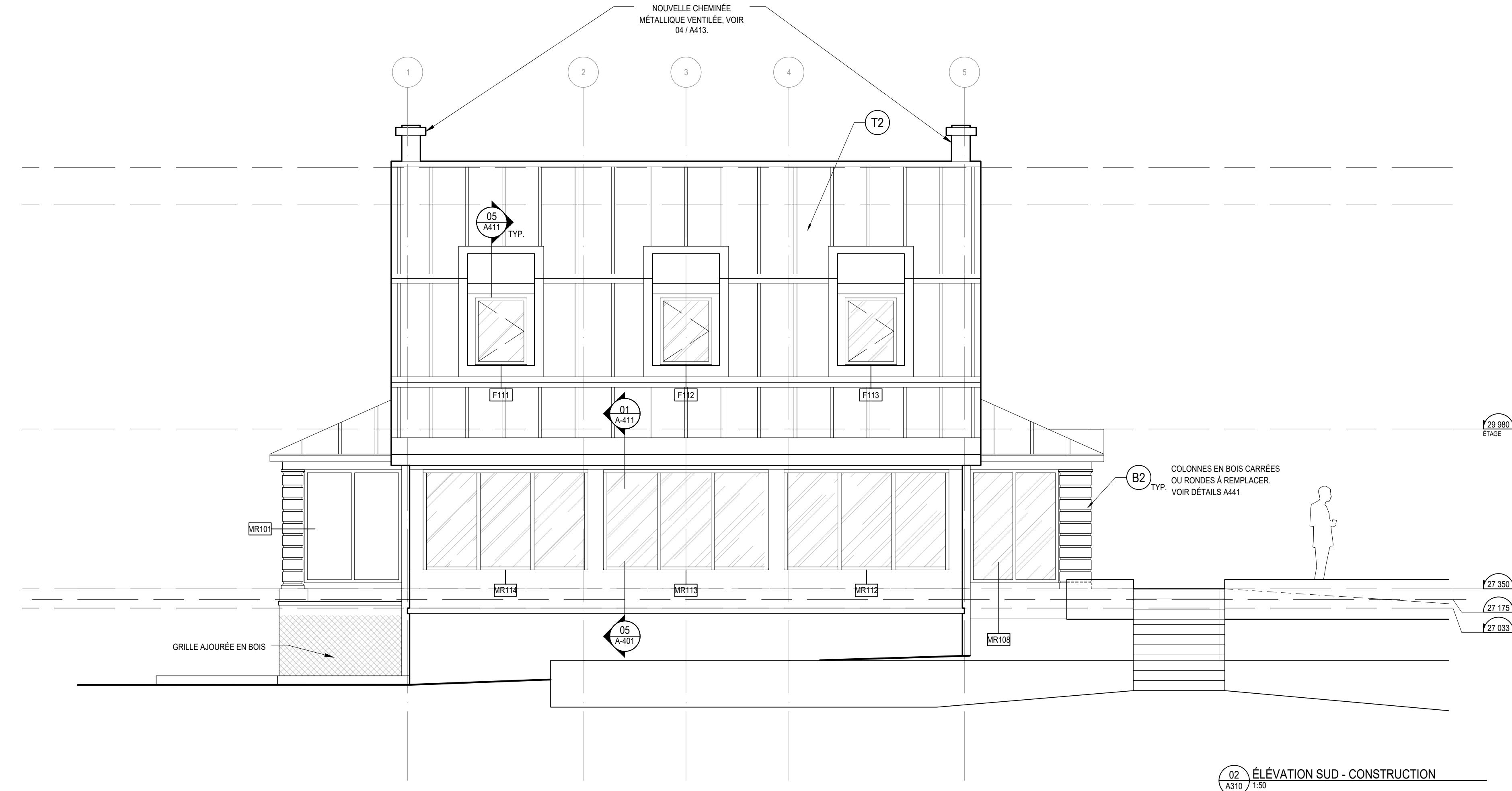
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par
-

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a30 - élévations démolition.dwg

Dessin no.
A-300



NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

l'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions d'émissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

l'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommages résultant des travaux et contre tout dommages causé par les interruptions, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et réglements en vigueur.

l'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux.

le terme demander : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

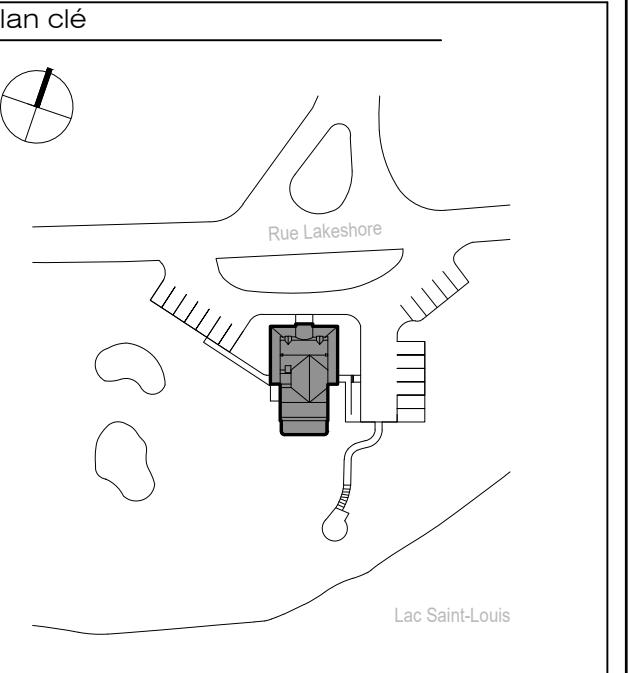
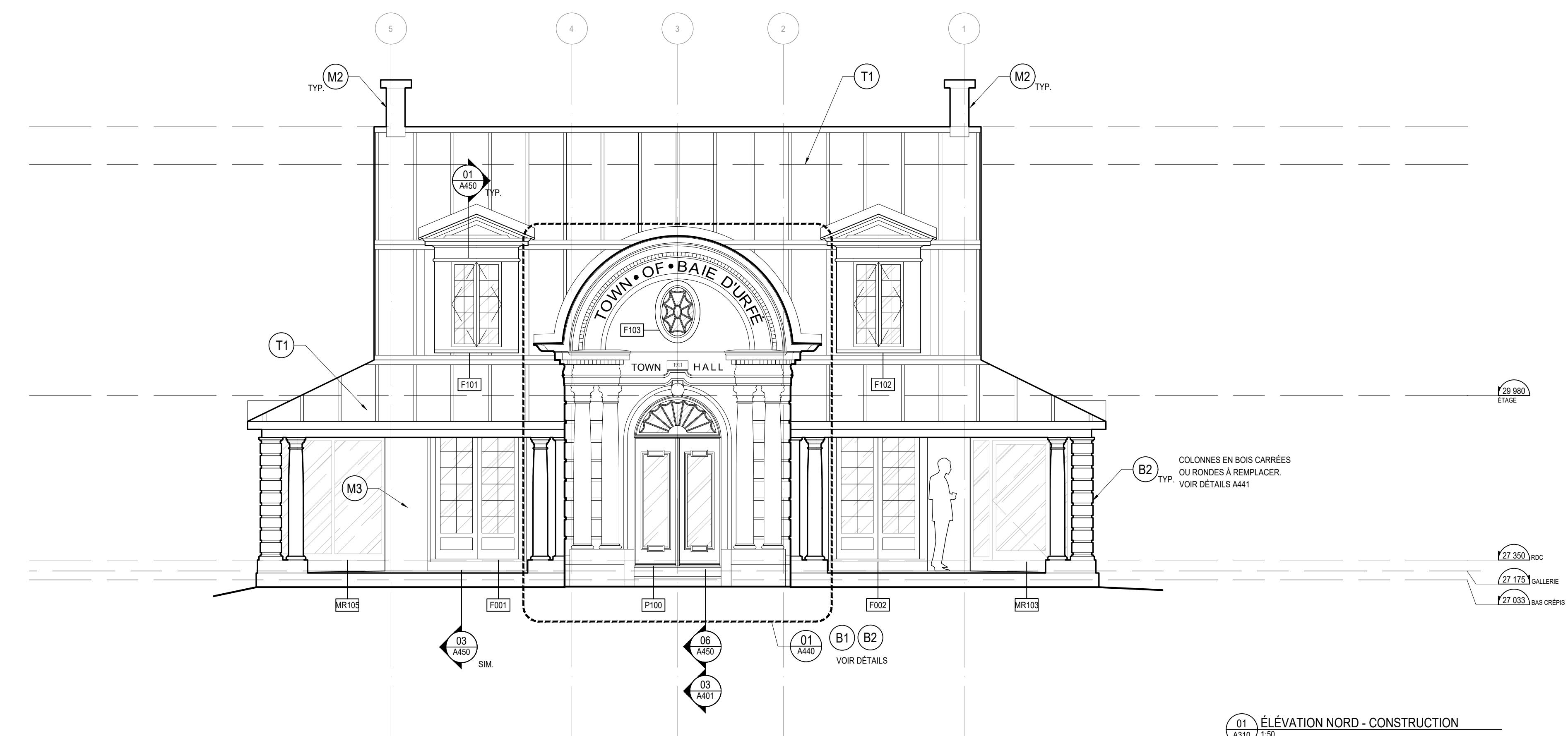
- Réaliser la contrainte et l'intégrité de l'anchorage et des membrures pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les joints et effectuer les chevuchements.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation contre les infiltrations d'eau et de l'érosion des murs et des murs à caissons.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LEGENDE GÉNÉRALE

	élément existant à conserver		item au plafond
	Plafond, mur en gypse		Cloison
	Zone de nettoyage ponctuel		
	Moellons		
	Plancher en céramique		
	Plancher en bois franc		
	Plancher en tapis		

RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES

- Voir tableau des fenêtres pour les interventions détaillées aux fenêtres et détails sur les fenêtres nouvelles à restaurer.
- EXTERIEUR:**
- M1** Reinforcement du mur de fondation :
Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux compositions type. Voir dessin.
 - M2** Réparation de la cheminière :
Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie sur minimum de 76 mm de profondeur. Nouveau solin en partie supérieure. Voir le type de mortier spécifié au dessus. Superficie de rejointoiement : 100% de la cheminière.
 - M3** Crête existante à restaurer :
Restauration ponctuelle. Nouveau fri peint. Voir compositions types.
 - M4** Nouveau crête :
Voir compositions types.
 - B1** Élévation de bois à restaurer et à consolider :
Préparer les joints ouverts ou fissurés pendant les travaux. Démontez et remontez avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière. Éléments en bois avec moulures extérieures sablage et pulvérisation en profondeur. Nouveau fin peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu : 30% des pièces.
 - B2** Nouvel élément en bois :
Voir notes et références particulières dans les élévations.
 - T** Nouvelle toiture :
Voir compositions types.



1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T
No	Date	Description	Init.
Sceau			

Client
VILLE DE BAIE-D'URFE
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECKDELARIVA
Ateliers de la Riv. Architectes
1450, rue City-Councillor, suite 230,
Montréal, Québec H3V 2E6
(514) 931-1089
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
EXP
1001 Boulevard de Maisonneuve O. Bür. 800 B
Montréal, Québec, H3A 3G6
(514) 931-1089

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bür. 100
Montréal, Québec, H2V 4E1
(514) 883-3921

No du projet ADRL
19-16

Nom du projet
AGRANISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFE

Titre du dessin
ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION

Échelle

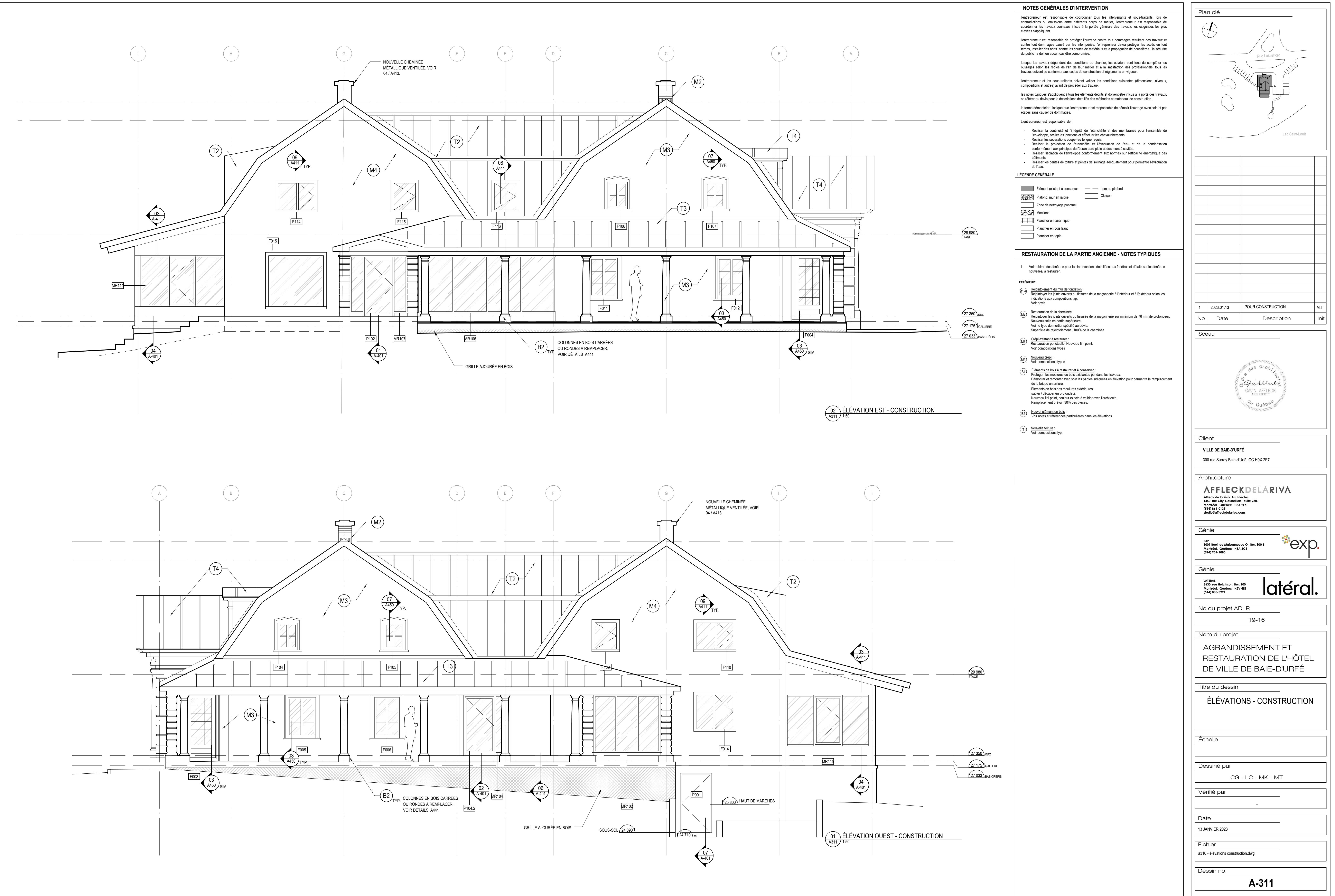
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a310 - élévations construction.dwg

Dessin no.



NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradiction d'émissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes liés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre les dégâts causés par les interruptions. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des intervenants. tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et réglements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

le terme demander : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'anchorage et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jointures et effectuer les chevuchements.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation contre les parties principales de l'ouvrage, plafond et des murs à carreaux.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LEGENDE GÉNÉRALE

■ Element existant à conserver	— Item au plafond
■ Plafond, mur en gypse	— Cloison
■ Zone de nettoyage ponctuel	
■ Moellons	
■ Plancher en céramique	
■ Plancher en bois franc	
■ Plancher en tapis	

FAÇADE OUEST - CONDITION EXISTANTE :

FAÇADE EST - CONDITION EXISTANTE :

DÉMOLITION

FENÊTRE EXISTANTE À DÉMANTELER, TYP. F104, F105 QTE : 2

MOULURES EXISTANTES EN ACIER PEINT À DÉMANTELER, TYP. F107 QTE : 1

F106 QTE : 1

NOUVEAU

NOUVELLE MOULURE AU POURTOUR ET TABLETTE EN BOIS. SIMILAIRE AUX FENÈTRES D'ORIGINE AU RDC. VOIR DÉTAILS.

NOUVELLE FENÊTRE EN BOIS À BATTANT V2 TYP

04 FENÊTRE - TYPE F4

F104, F105, F106, F107 QTE : 4

CONDITION EXISTANTE :

DÉMOLITION

MÂT À ENLEVER

FENÊTRE EXISTANTE À DÉMANTELER MOULURES EXISTANTES EN ACIER PEINT À DÉMANTELER, TYP.

NOUVEAU

FRONTON À RESTAURER, VOIR DÉTAILS RAGRÉAGE SUITE À L'ENLEVEMENT DU MÂT

NOUVELLE FENÊTRE EN BOIS À BATTANT ET MOULURES EN BOIS. VOIR DÉTAILS.

06 FENÊTRE - TYPE F6

F101, F102 QTE : 2

CONDITION EXISTANTE :

RESTAURATION

VOIR NOTES FENÊTRE TYPE F1

03 FENÊTRE - TYPE F3

A450 SIM

QUINCAILLERIE, POIGNEE, VERROU ET CHARNIÈRES À REMPLACER. VOIR DEVIS.

07 PORTE - TYPE P1.2

A450 SIM

P101.1 QTE : 1

CONDITION EXISTANTE :

RESTAURATION

VOIR NOTES FENÊTRE TYPE F1

05 FENÊTRE - TYPE F5

A450 SIM

INTÉRIEUR

VERRE EXISTANT À CONSERVER.

06 PORTE - TYPE P1.1

A450 SIM

P100 QTE : 1

CARREAUX EXISTANTS À CONSERVER, NOUVELLE PELLICULE ANTI-VANDALES.

VERRE EXISTANT À CONSERVER, NOUVELLE PELLICULE ANTI-VANDALES.

NOUVEAU COUPE-FROID POUR LA PORTE.

QUINCAILLERIE, POIGNEE, VERROU ET CHARNIÈRES À REMPLACER, VOIR DEVIS.

NOUVEAU COUPE-FROID AU SEUIL DE PORTE.

MOULURE EN PARTIE BASSE À REMPLACER À L'IDENTIQUE.

TABLEAU DES FENÊTRES ET PORTES

Échelle

Dessiné par

CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date

13 JANVIER 2023

Fichier

a350 - élévations des portes et fenêtres extérieurs.dwg

Dessin no.

A-350

Plan clé

1 2023.01.13 POUR CONSTRUCTION M.T

No Date Description Init.

Sceau

Ordre des architectes du Québec

Client

VILLE DE BAIE-D'URFE

300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture

AFFLECKDELARIVA

Ateliers de la Riv. Architectes
1450, rue City-Councillor, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 931-1080
studio@affleckdelariva.com

Génie

EXP

latéral.

No du projet ADLR

19-16

Nom du projet

AGRANISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFE

Titre du dessin

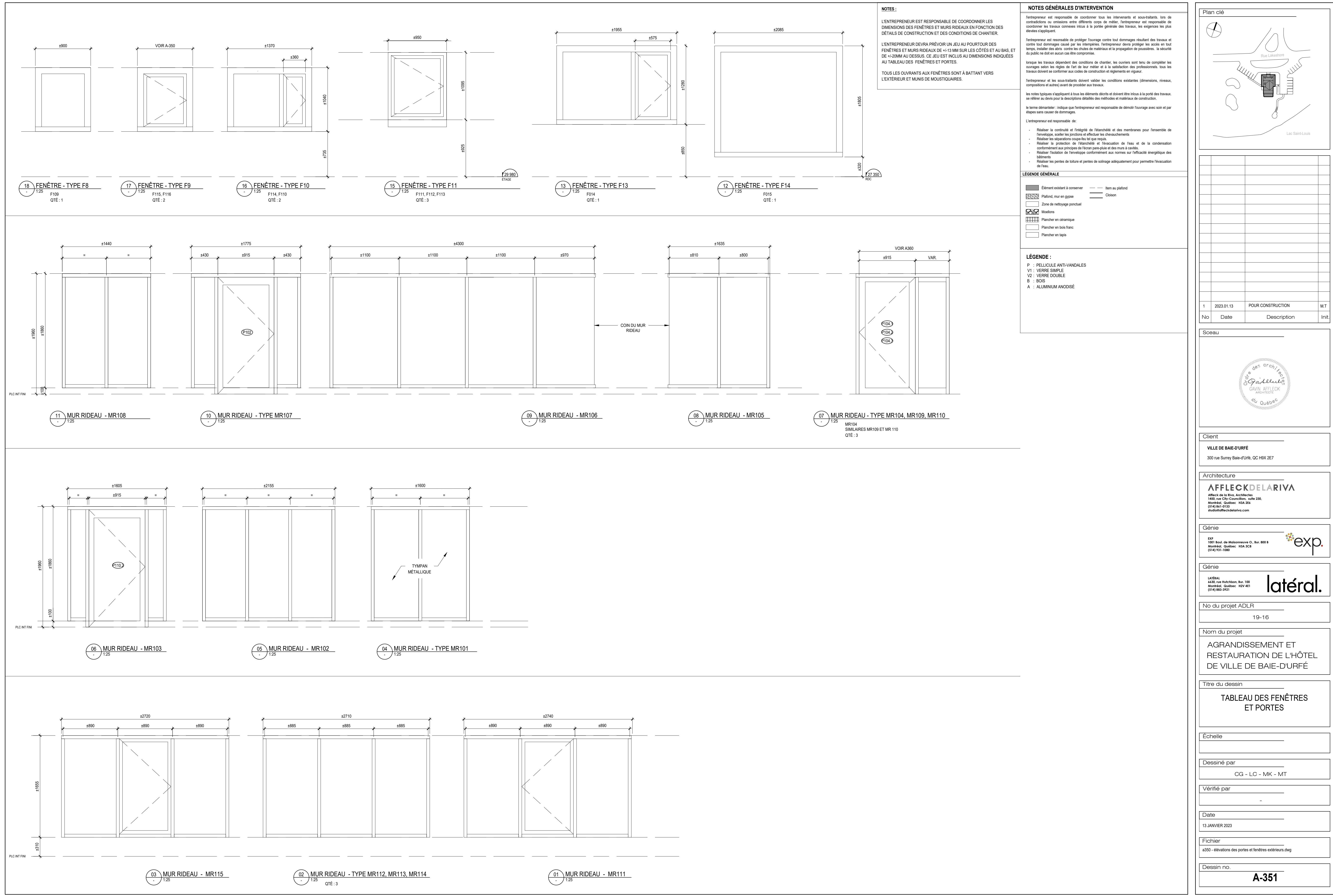
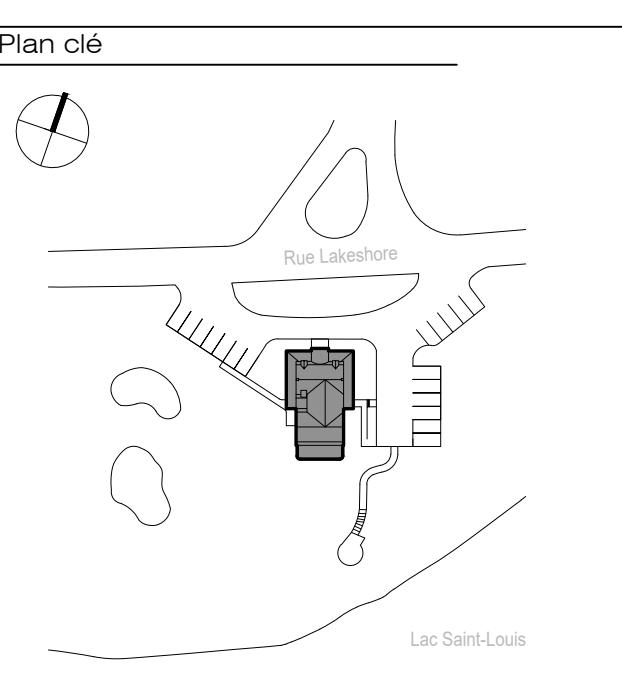


TABLEAU DES FENÊTRES EXTÉRIEURES ET MURS-RIDEAUX

NO. DE FENÊTRE	TYPE *VOIR SÉRIE A-350	FENÊTRES									CADRES			GR. QUINC.	REMARQUES
		INTERVENTION	DIM.		OUVERTURE	MAT.	FINI INT.	FINI EXT.	VERRE	MAT.	FINI INT.	FINI EXT.			
			L	H											
F001	F1	RESTAURATION	4 x 665	2060	BATTANT	B	P	P		B	P	P	-		-
F002	F1	RESTAURATION	4 x 665	2060	BATTANT	B	P	P		B	P	P			
F003	F3	RESTAURATION	975	2080	FIXE	B	P	P		B	P	P			
F004	F3	RESTAURATION	975	2080	FIXE	B	P	P		B	P	P			
F005	F2	RESTAURATION	825	1335	BATTANT + CONTRE FEN.	B	P	P		B	P	P			
F006	F2	RESTAURATION	825	1335	BATTANT + CONTRE FEN.	B	P	P		B	P	P			
F011	F2	RESTAURATION	825	1335	BATTANT + CONTRE FEN.	B	P	P		B	P	P			
F012	F2	RESTAURATION	825	1335	BATTANT + CONTRE FEN.	B	P	P		B	P	P			
F014	F13	NOUVEAU	1370	1280	BATTANT + FIXE	AL	AN	AN	V4	AL	?	?			
F015	F14	NOUVEAU	1980	1805	FIXE	AL	AN	AN	V4	AL	?	?			
F101	F6	RESTAURATION / NOUV.	795	1365	BATTANT (NOUVEAU)	B	P	P		B	P	P			FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACE
F102	F6	RESTAURATION / NOUV.	795	1365	BATTANT (NOUVEAU)	B	P	P		B	P	P			FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACE
F104	F4	RESTAURATION / NOUV.	640	880	BATTANT	B	P	P		B	P	P			FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACE
F105	F4	RESTAURATION / NOUV.	640	880	BATTANT	B	P	P		B	P	P			FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACE
F106	F4	NOUVEAU	640	880	BATTANT	B	P	P		B	P	P			FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACE (DIMENSIONS INFÉRIEURES À L'EXIST)
F107	F4	RESTAURATION / NOUV.	640	880	BATTANT	B	P	P		B	P	P			FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACE
F109	F8	NOUVEAU	900	1040	FIXE	AL	AN	AN	V4	AL	?	?			
F110	F10	NOUVEAU	1370	1040	FIXE ET BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?			
F111	F11	NOUVEAU	950	1095	BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?			
F112	F11	NOUVEAU	950	1095	BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?			
F113	F11	NOUVEAU	950	1095	BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?			
F114	F10	NOUVEAU	1370	1040	FIXE ET BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?			
F115	F9	NOUVEAU	680	1040	BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?			
F116	F9	NOUVEAU	900	1040	BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?			
MR101	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	PANNEAU TYMPAN	AL	AN	AN	S.O.						
MR102	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4						
MR103	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE + PORTE	AL	AN	AN	V4						VOIR TABLEAU DE PORTE
MR104	voir A351	NOUVEAU	1465	voir A351	FIXE + PORTE	AL	AN	AN	V4						VOIR TABLEAU DE PORTE
MR105	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4						
MR106	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4						
MR107	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE + PORTE	AL	AN	AN	V4						VOIR TABLEAU DE PORTE
MR108	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4						
MR109	voir A351	NOUVEAU	1365	voir A351	FIXE + PORTE	AL	AN	AN	V4						VOIR TABLEAU DE PORTE
MR110	voir A351	NOUVEAU	1465	voir A351	FIXE + PORTE	AL	AN	AN	V4						VOIR TABLEAU DE PORTE
MR111	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE + BATTANT	AL	AN	AN	V4						
MR112	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4						
MR113	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4						
MR114	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4						
MR115	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE + BATTANT	AL	AN	AN	V4						

TABLEAU DES PORTES

NO. DE PORTE	PIÈCES				PORTES							CADRES				RÉSIST. FEU	RÉSIST. ACOUSTIQUE	REMARQUES	GR. QUINC.				
	DE		À		INTERVENTION	DIM.		SENS	MAT	FINI	TYPE	VERRE	MAT.	FINI	ÉP. MUR	TYPE							
	NO.	PIÈCE	NO.	PIÈCE		L	H																
P001	001	SOUS-SOL	EXT	EXTÉRIEUR	NOUVELLE	915	1910	MD	A	P	B		A	P	M1-B	F			BARRE PANIQUE. SE BARRE AUTOMATIQUEMENT.	21			
P002	001	SOUS-SOL	002	VIDE SANITAIRE	NOUVELLE	1190	1930	MDR	A	P	B		A	P	C5	A	20 MIN.	-	BARRE PANIQUE. SE BARRE AUTOMATIQUEMENT.	11			
P003	001	SOUS-SOL	003	MEC. ASC.	NOUVELLE	915	1930	MGR	A	P	B	-	A	P	C5	A	20 MIN		Doit se fermer et se verrouiller automatiquement; être munie d'une serrure à ressort permettant l'ouverture de l'intérieur, sans clé; peut être déverrouillée de l'extérieur au moyen d'une clé.	12			
P004	001	SOUS-SOL	004	SALLE TI/AV	NOUVELLE	915	1930	MG	B	P	B	-	A	P	C6	A	-	-	SERRURE BARRILLET, SE VÉROUILLE AUTOMATIQUEMENT. DÉVERROUILLABLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR.	01			
P100	EXT	EXTÉRIEUR	100	VESTIBULE	RESTAURATION	665X2	2055	MD-MG	B	P	VOIR SÉRIE A-350	-	B	P	C3 + E	-	-		CONTRÔLE D'ACCÈS. GÂCHE ÉLECTRIQUE. BUTOIRS.	09			
P101.1	100	VESTIBULE	101	S. DE CONSEIL	RESTAURATION	635X2	2135	MD-MG	B	P	VOIR SÉRIE A-350	-	B	P	SIM. M3.1 + E	-	-		BUTOIRS.	10			
P101.2	104	CORRIDOR	101	S. DE CONSEIL	NOUVELLE	915	2035	MGR	B	P	C	-	B	P	C2	B	20 MIN.		CONTRÔLE D'ACCÈS, GÂCHE ÉLEC. DÉVERROUILLABLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR ET FERME-PORTE. OUVRE-PORTE AUTOMATIQUE.	03			
P101.3	104	CORRIDOR	101	S. DE CONSEIL	NOUVELLE	915	2035	MDR	B	P	C	-	B	P	C2	B	20 MIN.		CONTRÔLE D'ACCÈS, GÂCHE ÉLEC. DÉVERROUILLABLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR ET FERME-PORTE.	03			
P102	EXT	EXTÉRIEUR	102	VESTIBULE	NOUVELLE	915	1910	MDR	AL	AN	VOIR SÉRIE A-350	V4	AL	AN	MR	-	-		SYSTÈME MUR-RIDEAU; BARRE PANIQUE; CONTRÔLE D'ACCÈS ET GÂCHE ELECT. OUVRE-PORTE AUTOMATIQUE.	04			
P103	104	CORRIDOR	103	WC	NOUVELLE	710	2035	MG	B	P	A	-	A	P	C6.1	A	-		SERRURE AVEC INDICATEUR. BUTOIR. FERME PORTE.	17			
P104.1	102	VESTIBULE	104	CORRIDOR	NOUVELLE	915	1910	MDR	AL	AN	VOIR SÉRIE A-350	V6	AL	AN	MR	-	-		SYSTÈME MUR RIDEAU; BARRE PANIQUE. OUVRE-PORTE AUTOMATIQUE.	06			
P104.2	EXT	EXTÉRIEUR	104	CORRIDOR	NOUVELLE	915	1910	MGR	AL	AN	VOIR SÉRIE A-350	V4	AL	AN	MR	-	-		SYSTÈME MUR-RIDEAU; BARRE PANIQUE. CONTRÔLE D'ACCÈS ET GÂCHE ELEC.; SE VÉROUILLE AUTOMATIQUEMENT. OUVRE-PORTE AUTOMATIQUE.	05-			
P104.3	102	VESTIBULE	104	CORRIDOR	NOUVELLE	915	1910	MDR	AL	AM	VOIR SÉRIE A-350	V6	AL	AN	MR	-	-		SYSTÈME MUR RIDEAU; BARRE PANIQUE. OUVRE-PORTE AUTOMATIQUE.	07			
P105	104	CORRIDOR	105	WC ACC.	NOUVELLE	915	2035	MDR	B	P	A	-	A	P	C6.1	A	-		WC ACCESSIBLE. SERRURE AVEC INDICATEUR. BUTOIR. FERME PORTE À GLISSIÈRE	18			
P106	104	CORRIDOR	106	WC	NOUVELLE	710	2035	MD	B	P	A	-	A	P	C6.1	A	-		SERRURE AVEC INDICATEUR. BUTOIR. FERME PORTE.	17			
P107	104	CORRIDOR	107	CONCIERGERIE	NOUVELLE	660	2035	MDR	B	P	A	-	A	P	C5	A	20 MIN.		SERRURE BARILLET.	13			
P108	104	CORRIDOR	108	RANGEMENT	NOUVELLE	735X2	2035	MDR-MGR	B	P	D	-	A	P	C6	A	-		DROITE AVEC SERRURE À CLÉ: GAUCHE AVEC VERRU ENCASTRÉ ET GÂCHE ENCASTRÉE AU PLANCHER.	20			
P109	104	CORRIDOR	109	RÉCEPTION	NOUVELLE	±1900	±2400	MD - COULISSANTE	B	V	PLANE POCHE	-	-	-			-	-	SERRURE BARRILET. DÉVERROUILLAGE DE L'INTÉRIEUR.	25			
P110.1	109	CORRIDOR	110	ESCALIER ETG	NOUVELLE	915	2035	MGR	A	P	G	V7	A	P	C5	A	20 MIN.		SERRURE BARRILET FERME-PORTE. BUTOIR. SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR.	16			
P110.2	EXT	EXTÉRIEUR	110	ESCALIER ETG	NOUVELLE	915	2035	MGR	AL	AN	VOIR SÉRIE A-350	-	AL	AN	MR	-			SYSTÈME MUR RIDEAU. BARRE PANIQUE. SE BARRE AUTOMATIQUEMENT	08			
P111	109	CORRIDOR	111	ESCALIER SS	NOUVELLE	915	2035	MD	B	P	B	-	A	P	C5	-	20 MIN.		SERRURE BARRILET. DÉVERROUILLAGE DE L'INTÉRIEUR.	15			
P112	109	CORRIDOR	112	BUREAU	NOUVELLE	865	2035	MG	B	V	VOIR A-702	-	AL	PL	CV	D, E	-	STC-40	SYSTÈME CLOISONS VITRÉES; SERRURE BARRILET, SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEU. BUTOIR. PRÉVOIR JOINTS ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE NÉCESSAIRE.	22			
P113	109	CORRIDOR	113	PAPETERIE	NOUVELLE	915	2035	MD	B	P	B	—	A	P	C6	A			SERRURE BARRILET, SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR.	19			
P114	109	ACCUEIL	114	VERRIÈRE	NOUVELLE	915	2035	MGR	V	-	VOIR A-702	V5	AL	PL	CV	D, E	-		SYSTÈME DE CLOISON VITRÉE. BUTOIR.	24			
P200	200	CORRIDOR	204	ESCALIER	NOUVELLE	915	2035	MG	A	P	G	V7	A	P	C5	A	20 MIN.		BARRE PANIQUE. BUTOIR	14			
P201	200	CORRIDOR	201	BUREAU	NOUVELLE	865	2275	MD	B	V	VOIR A-702	-	AL	PL	CV/C6	D, E	-	STC-40	SYSTÈME CLOISONS VITRÉES; SERRURE BARRILET, SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEU. BUTOIR. PRÉVOIR JOINTS ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE NÉCESSAIRE.	22			
P202	200	CORRIDOR	202	BUREAU	NOUVELLE	865	2275	MD	B	V	VOIR A-702	-	AL	PL	CV/C6	D,E	-	STC-40	SYSTÈME CLOISONS VITRÉES; SERRURE BARRILET, SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEU. BUTOIR. PRÉVOIR JOINTS ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE NÉCESSAIRE.	22			
P203	200	CORRIDOR	203	BUREAU	NOUVELLE	865	2275	MG	B	V	VOIR A-702	-	AL	PL	CV/C6	D, E	-	STC-40	SYSTÈME CLOISONS VITRÉES; SERRURE BARRILET, SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEU. BUTOIR. PRÉVOIR JOINTS ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE NÉCESSAIRE.	22			
P207	208	BUREAU OUV.	207	VOUTE	NOUVELLE	915	2035	MG	A	P	B	-	A	P	C5.2	A	90 MIN		FERME-PORTE; CONTRÔLE ACCÈS , GÂCHE ELECT. BUTOIR.	02			
P205	200	CORRIDOR	205	WC	NOUVELLE	710	2035	MD	B	P	A	-	A	P	C6	A	-		SERRURE AVEC INDICATEUR. BUTOIR. FERME PORTE.	17			
P206	200	CORRIDOR	206	WC	NOUVELLE	710	2035	MG	B	P	A	-	A	P	C6	A	-		SERRURE AVEC INDICATEUR. BUTOIR. FERME PORTE.	17			
P210	208	BUREAU OUV.	210	BUREAU	NOUVELLE	865	2125	MD	B	V	VOIR A-702	-	AL	PL	C6	D, E	-	STC-40	SYSTÈME CLOISONS VITRÉES; SERRURE BARRILET, SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEU. BUTOIR. PRÉVOIR JOINTS ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE NÉCESSAIRE.	23			
P211	208	BUREAU OUV.	211	BUREAU	NOUVELLE	865	2125	MG	B	V	VOIR A-702	-	AL	PL	C6	D, E	-	STC-40	SYSTÈME CLOISONS VITRÉES; SERRURE BARRILET, SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEU. BUTOIR. PRÉVOIR JOINTS ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE NÉCESSAIRE.	23			



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T

VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture

AFFLECKDELARIVA

Génie

EXP
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec, H3A 2C8



Génie

LATÉRAL
4/20 ms Untakisen Run 100

No du projet ADLR

Nom du projet _____

RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin

Échelle

Dessiné par _____

Vérifié par

-

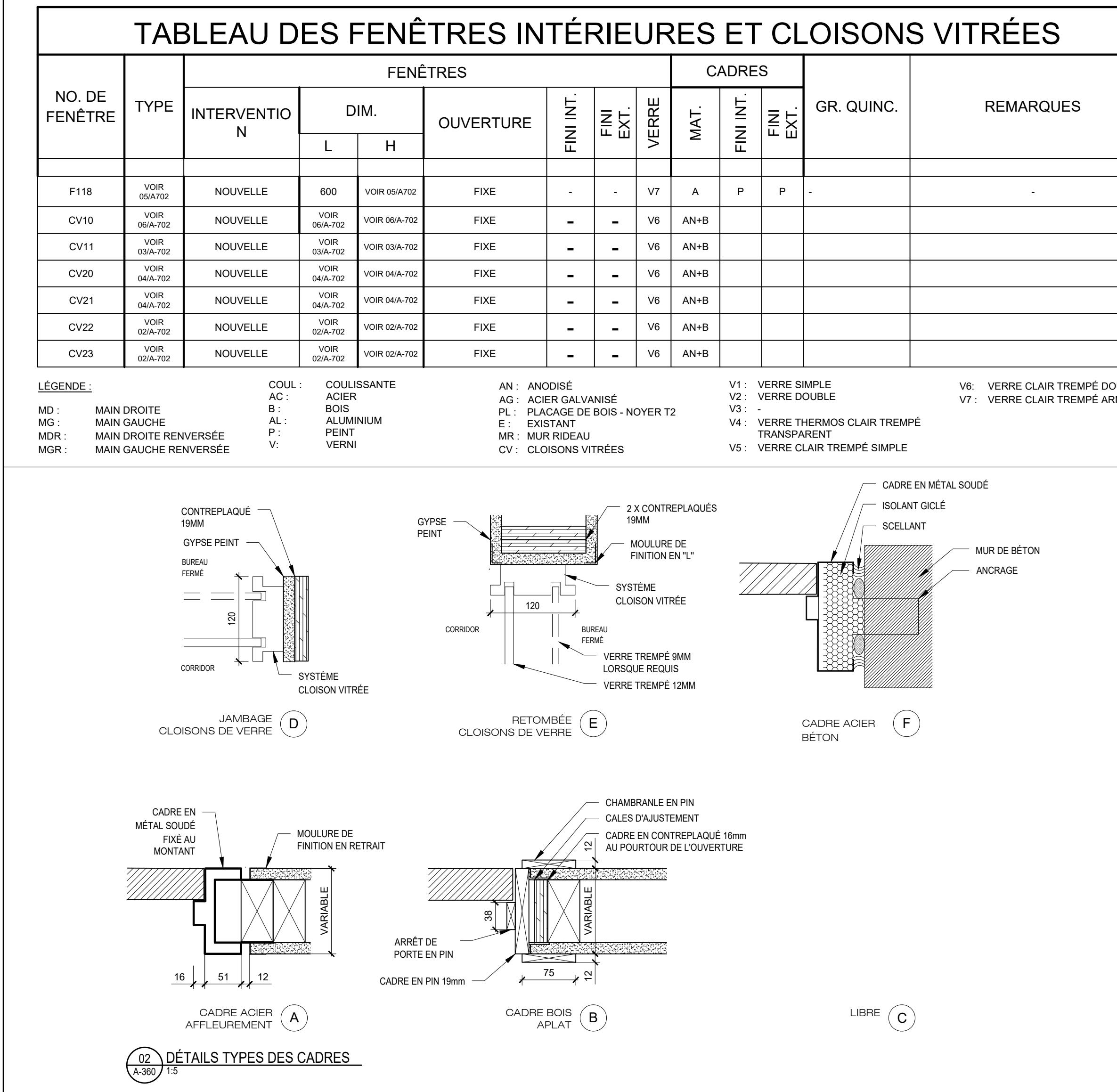
13 JANVIER 2023

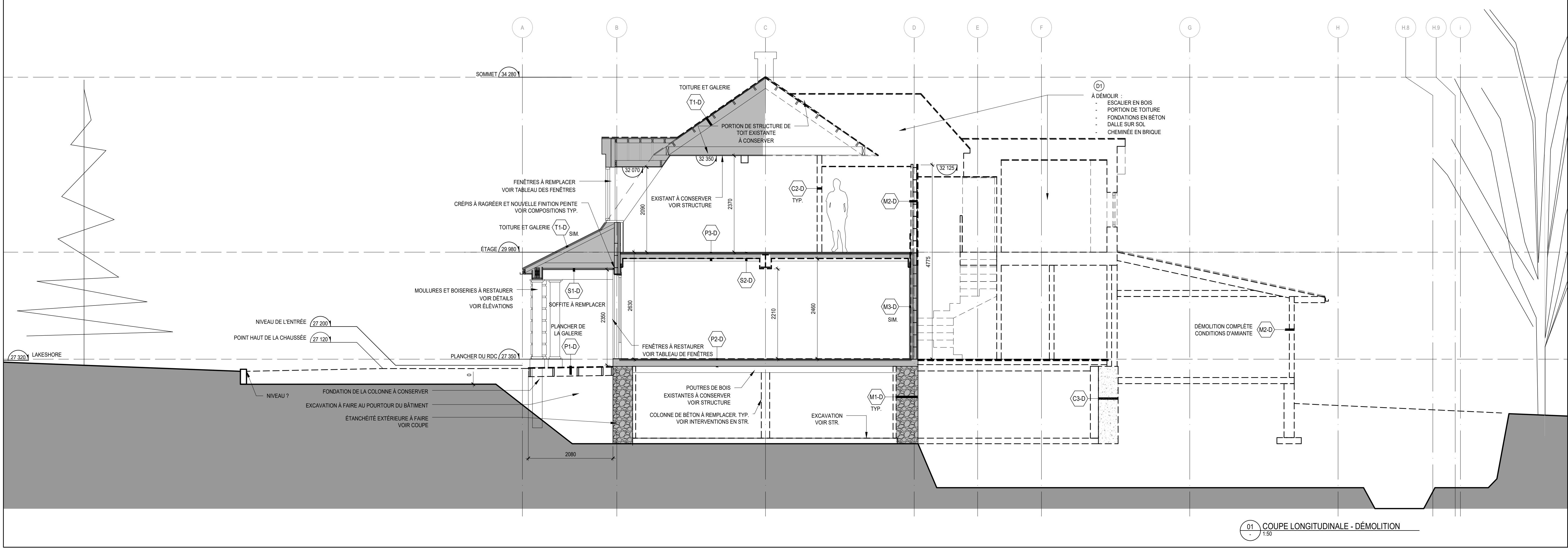
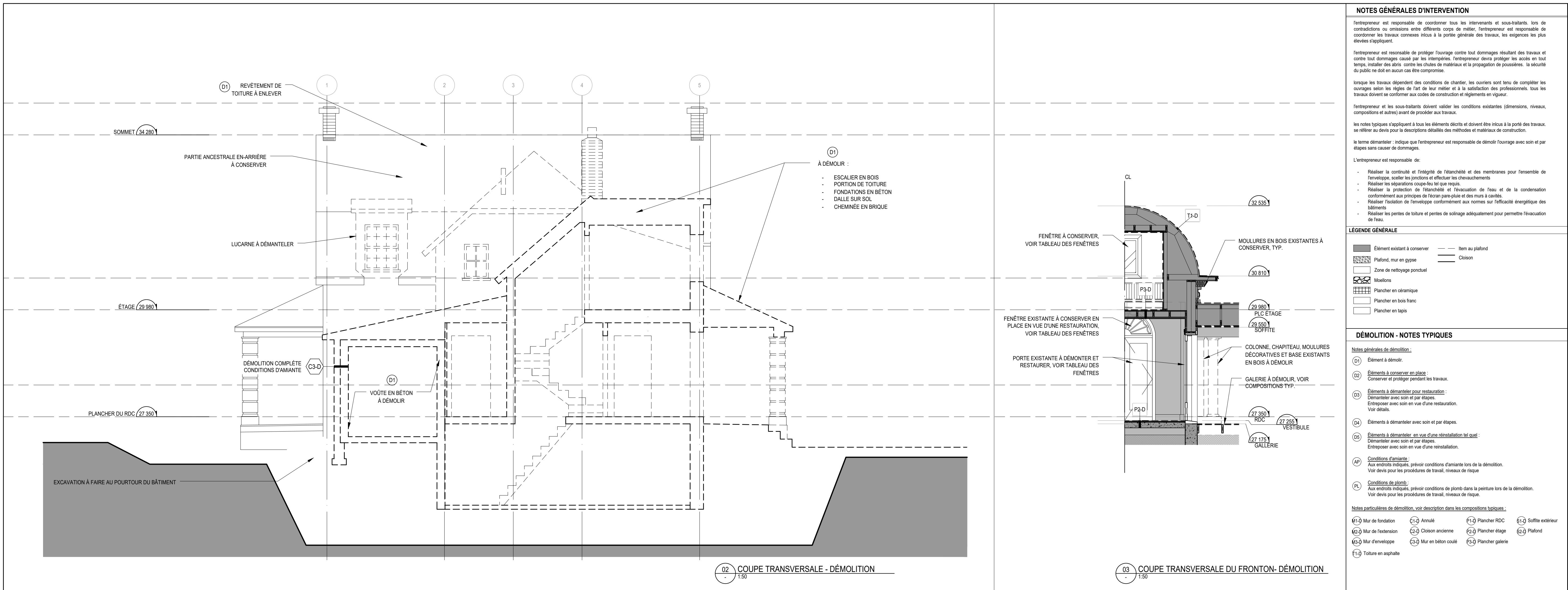
Eichier

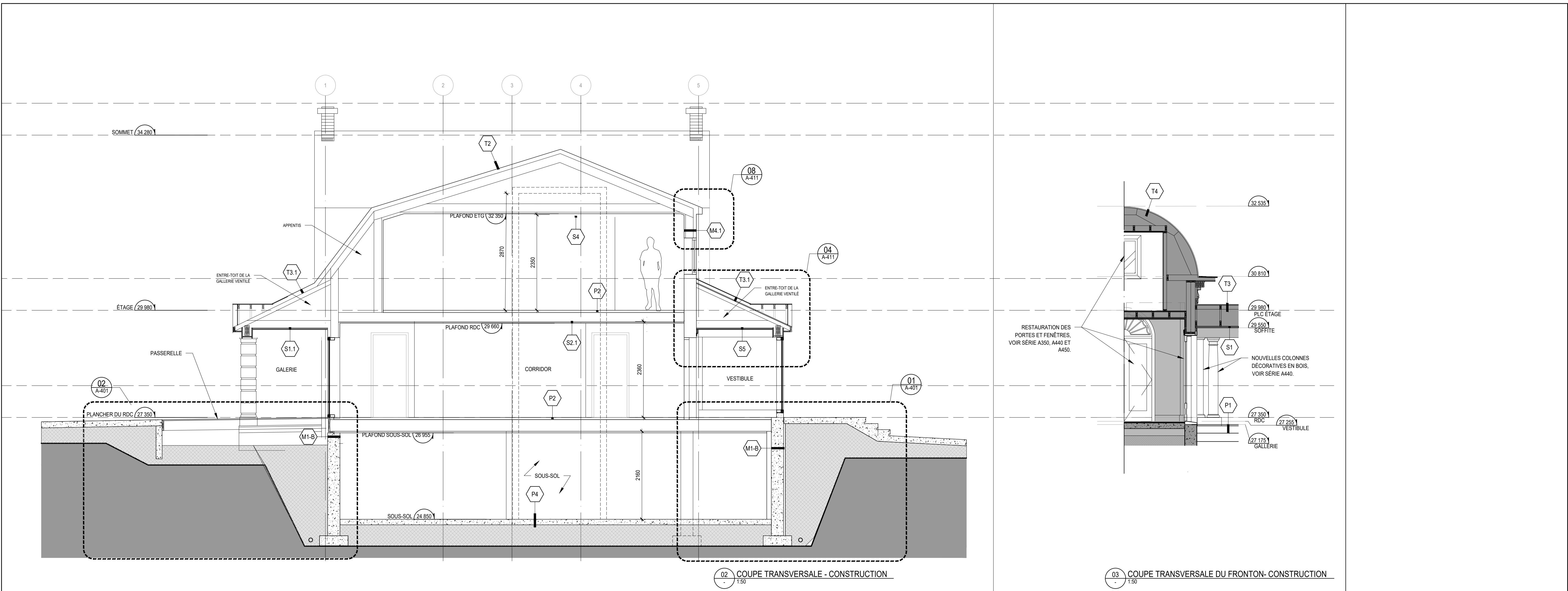
a360 - tableau des portes et fenêtres intérieurs.dwg

Dessin no. _____

A-500







Plan clé

1 2023.01.13 POUR CONSTRUCTION M.T.
No Date Description Init.

Sceau

Client
VILLE DE BAIE-D'URFE
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECKDELARIVA
Affleck de la Rivé, Architectes
1450, rue City-Councillors, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 931-1080
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
EXP
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 931-1080

Génie
lateral.
LATERAL
6430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H3V 1E1
(514) 883-3923

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFE

Titre du dessin
COUPES GÉNÉRALES CONSTRUCTION

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date

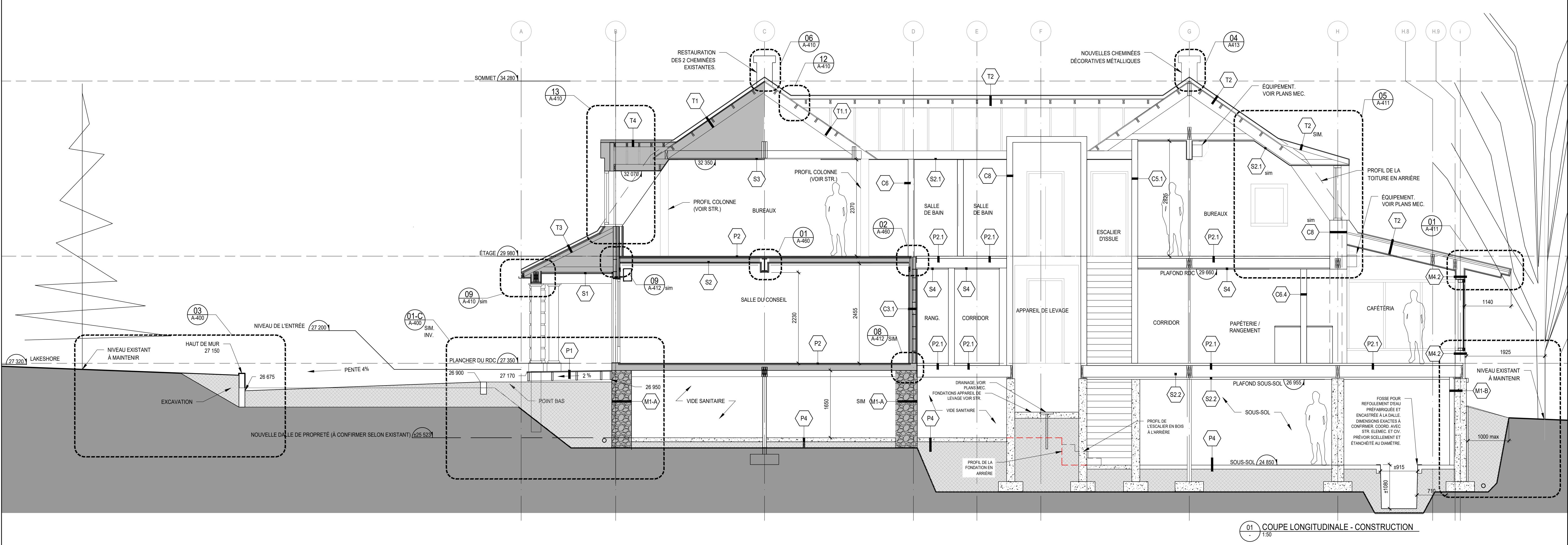
13 JANVIER 2023

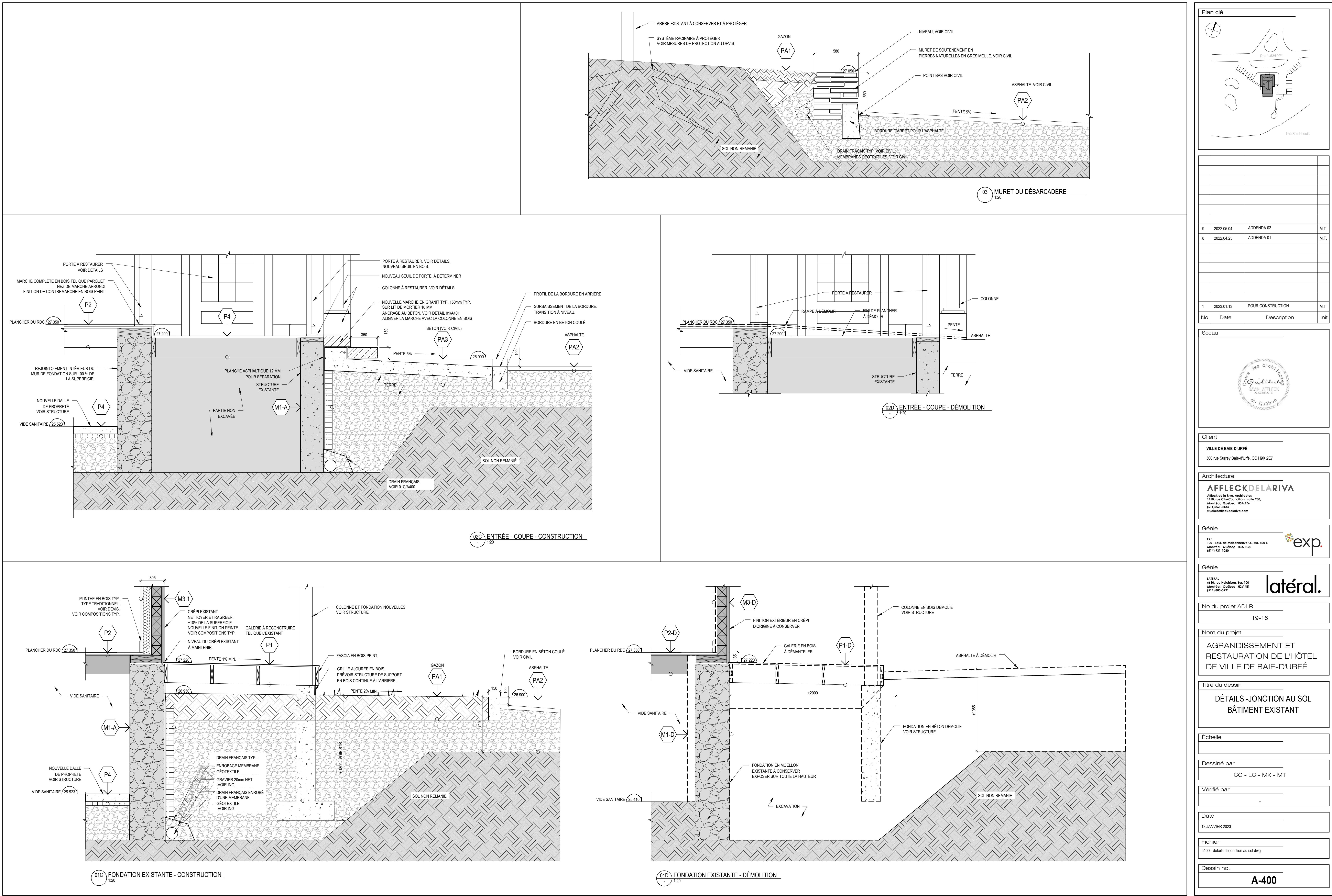
Fichier

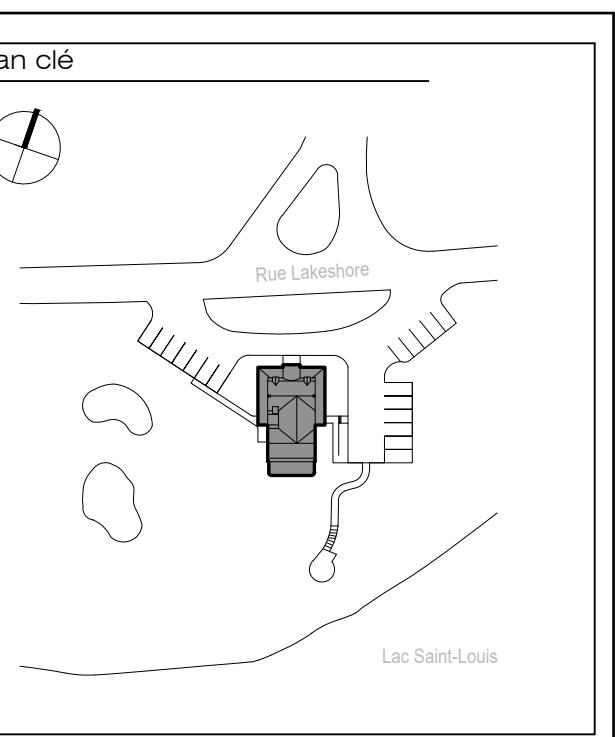
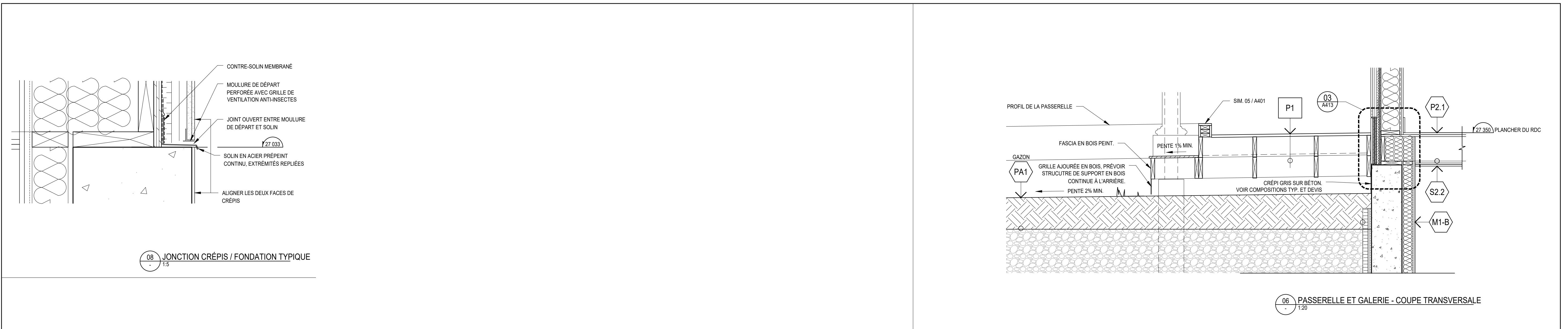
a380 - coupes générales - construction.dwg

Dessin no.

A-380







1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T.
No	Date	Description	Init.

Sceau

Client

VILLE DE BAIE-D'URFE
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture

AFFLECKDELARIVA
Ateliers de la Riv. Architectes
1450, rue City-Councillors, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 931-1080
studio@affleckdelariva.com

Génie

EXP
EXP 1001 Boulevard Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 2C6
(514) 931-1080

Génie

LATERAL 6430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3923

latéral.

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet

AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFE

Titre du dessin

DÉTAILS - JONCTION AU SOL BÂTIMENT EXISTANT

Échelle

Dessiné par

CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date

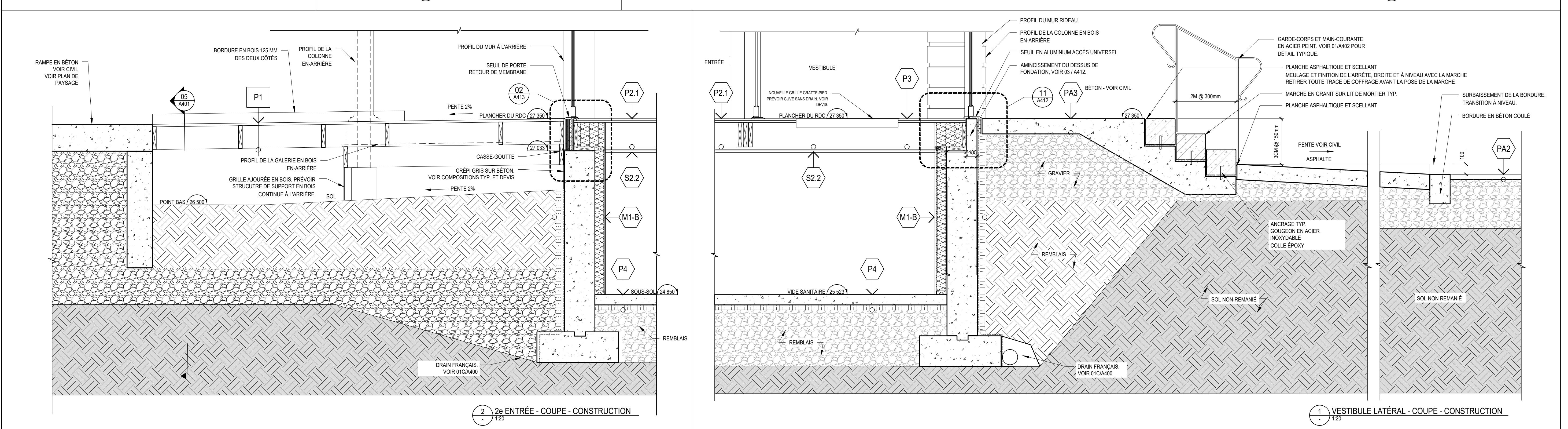
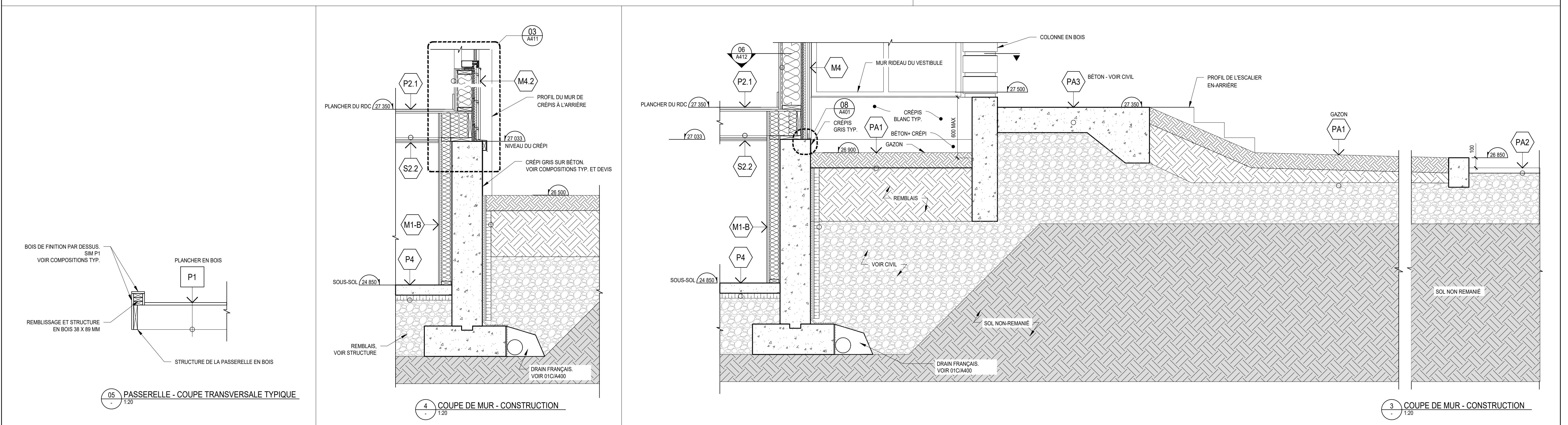
13 JANVIER 2023

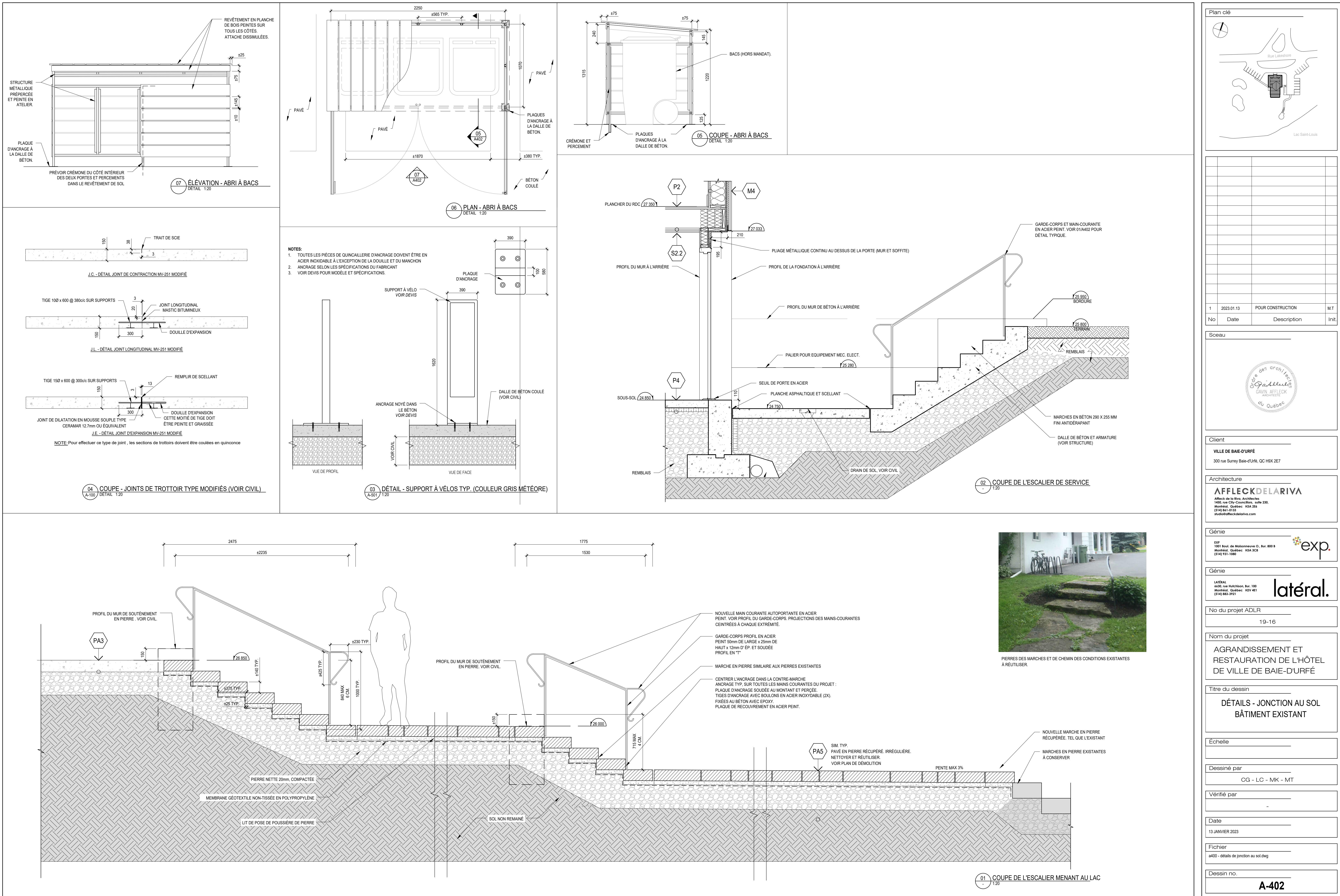
Fichier

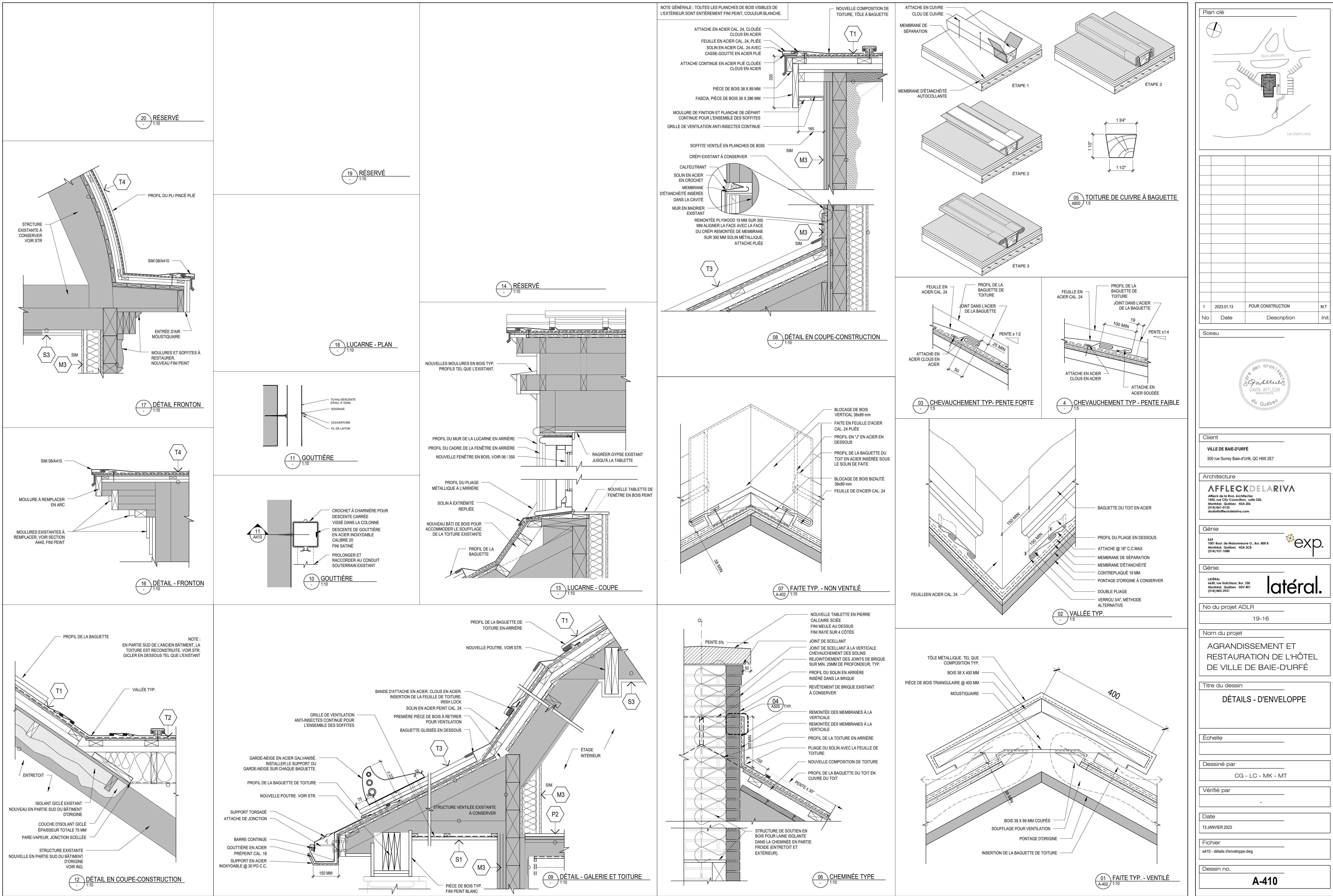
a40 - détails de jonction au sol.dwg

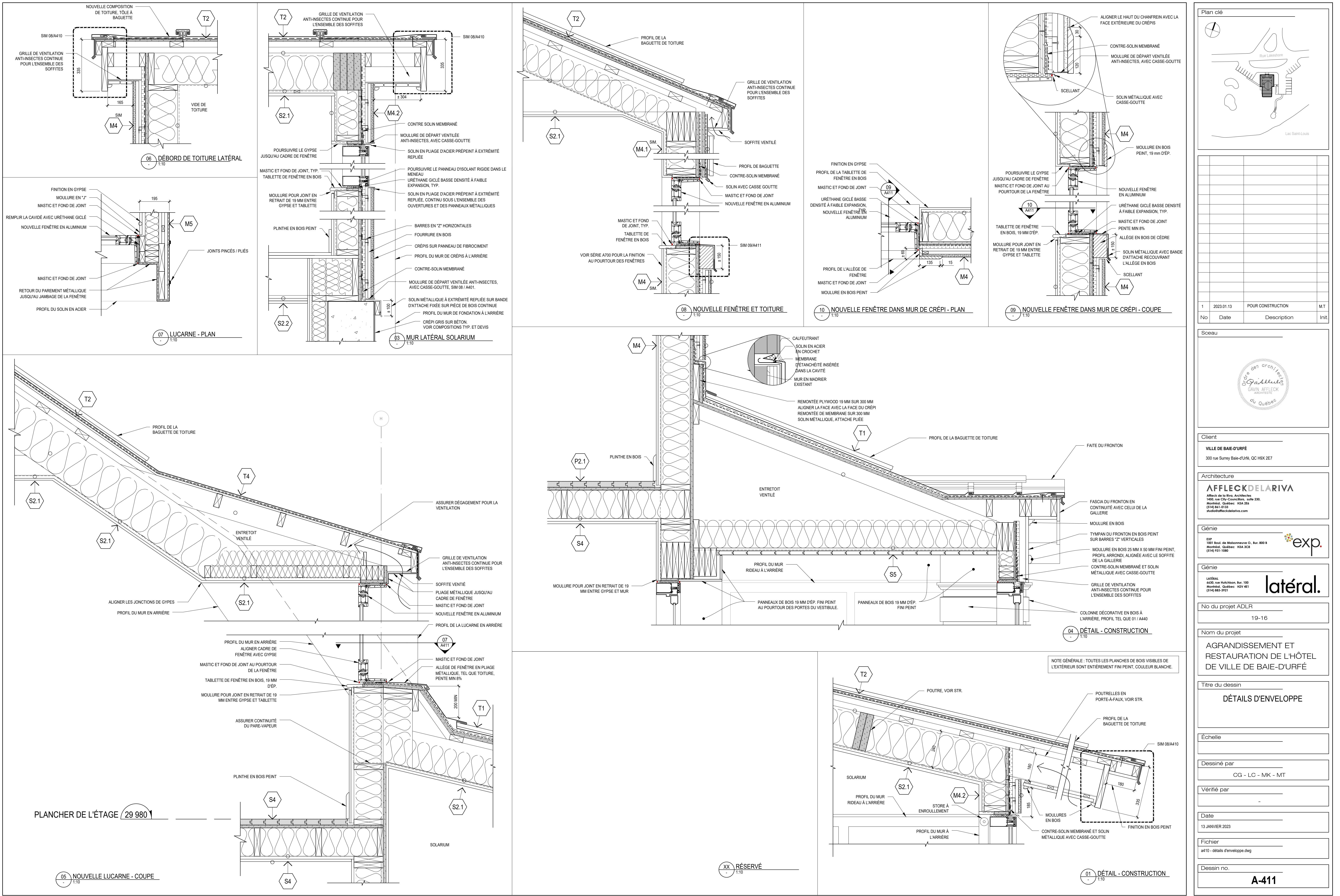
Dessin no.

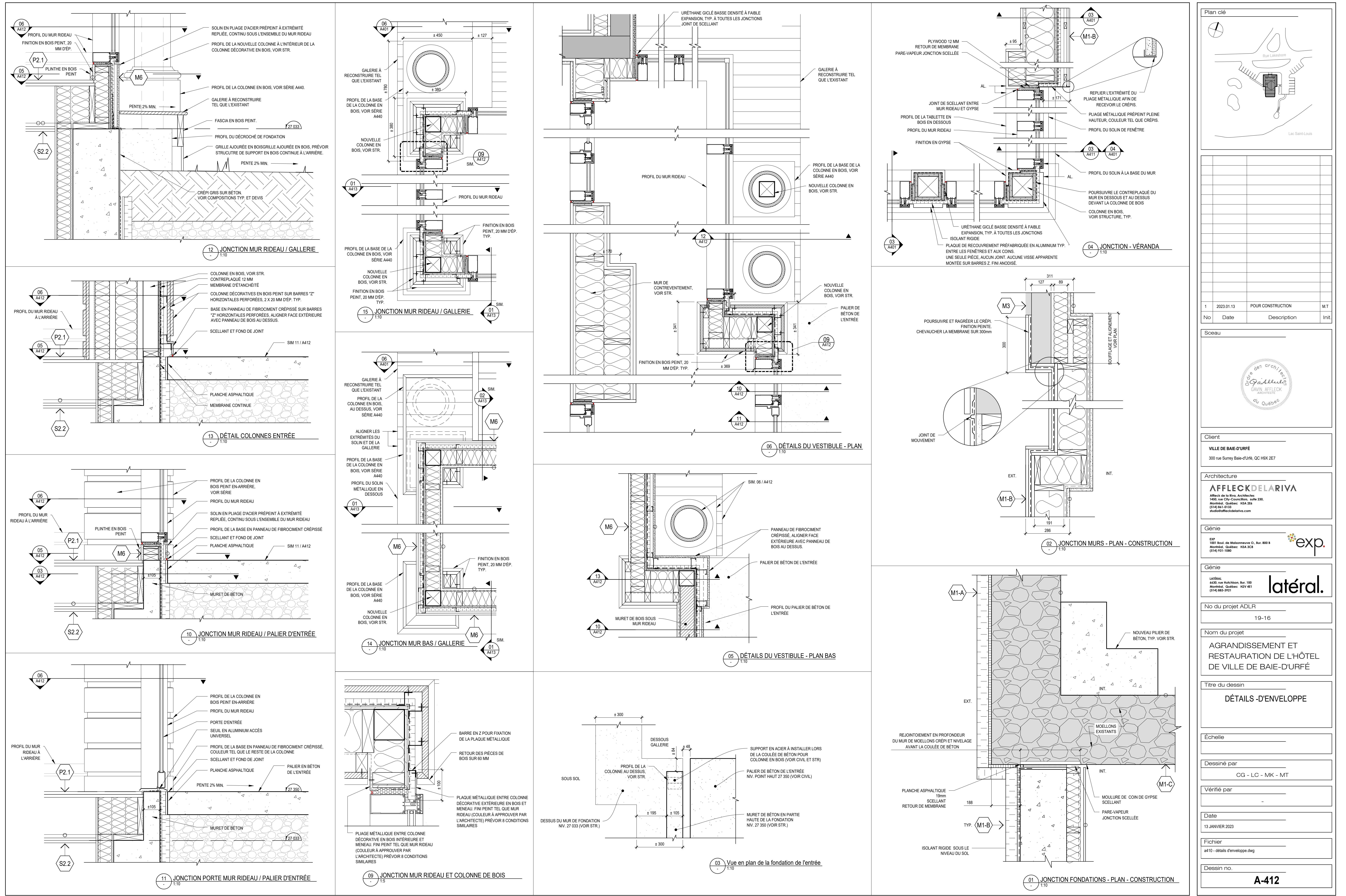
A-401











03 JONCTION MUR D'ENVELOPPE / PASSERELLE ET GALLERIE

02 JONCTION PORTE / PASSERELLE ET GALLERIE

04 CHEMINÉE MÉTALLIQUE

01 JONCTION MUR RIDEAU / FONDATION

Plan clé

1 2023.01.13 POUR CONSTRUCTION M.T.
No Date Description Init.

Sceau

Client

VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture

AFFLECKDELARIVA
Affleck de la Rivé, Architectes
1450, rue City-Councillors, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2Z6
(514) 931-1080
studio@affleckdelariva.com

Génie

exp.
EXP 1001 Boulevard de Maisonneuve O. Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 2C6
(514) 931-1080

Génie

lateral.
LATERAL 6430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 1E1
(514) 883-3923

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
DÉTAILS -D'ENVELOPPE

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

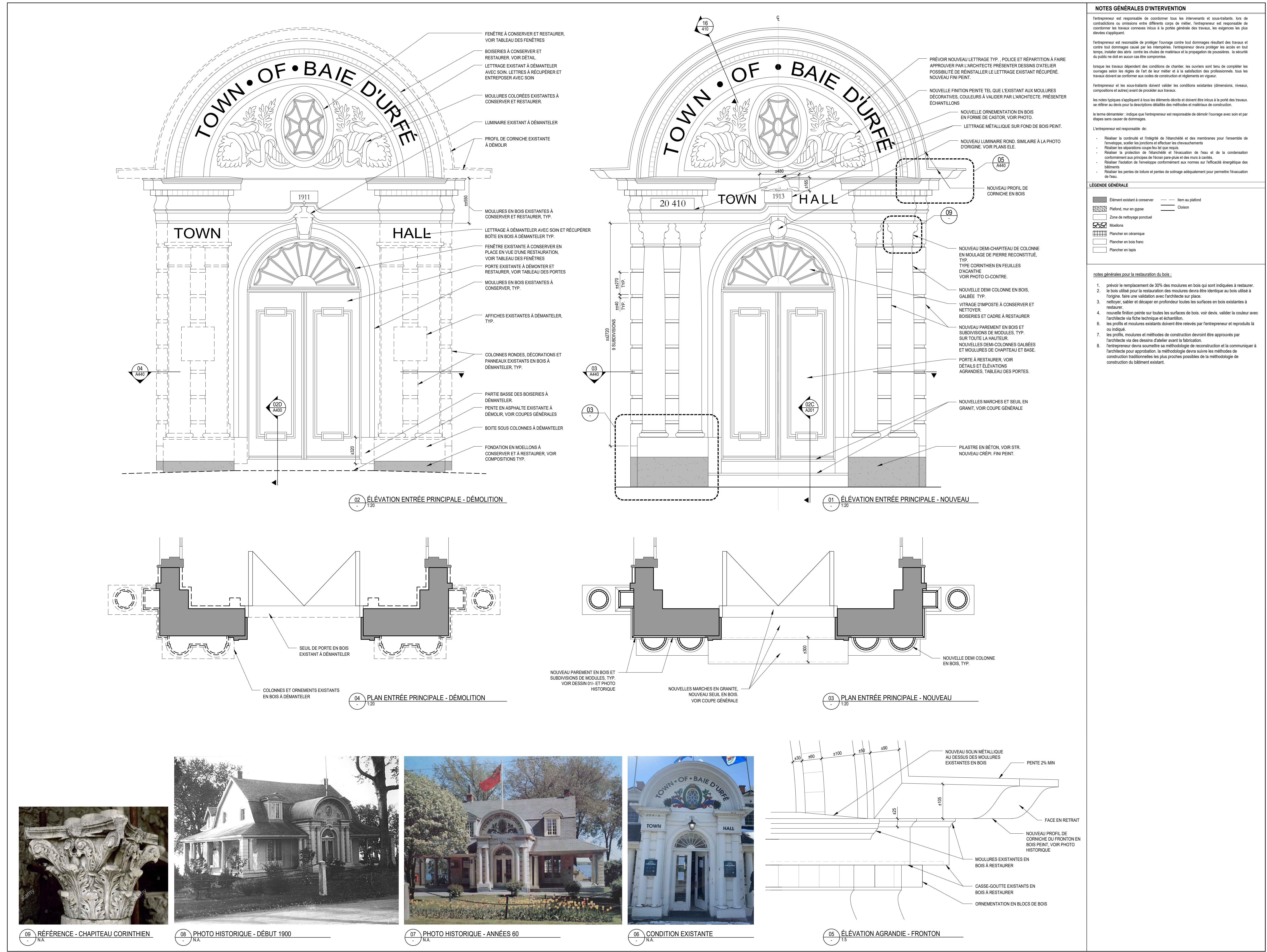
Vérifié par

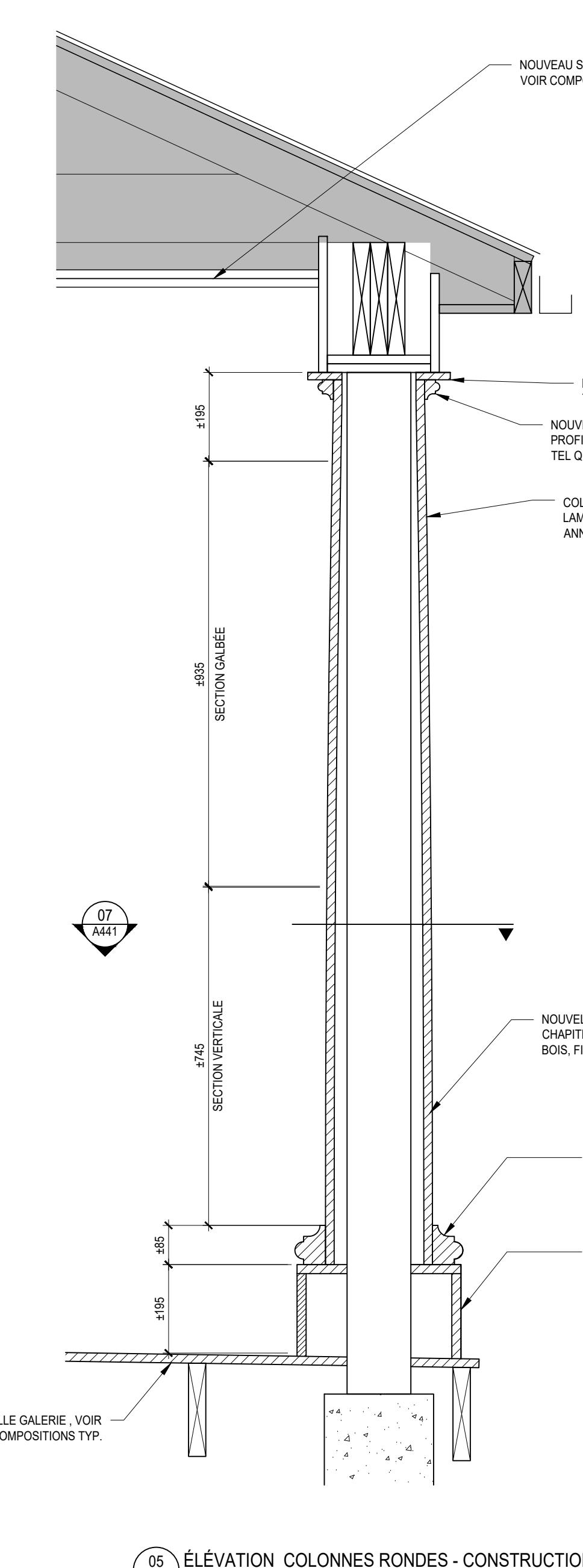
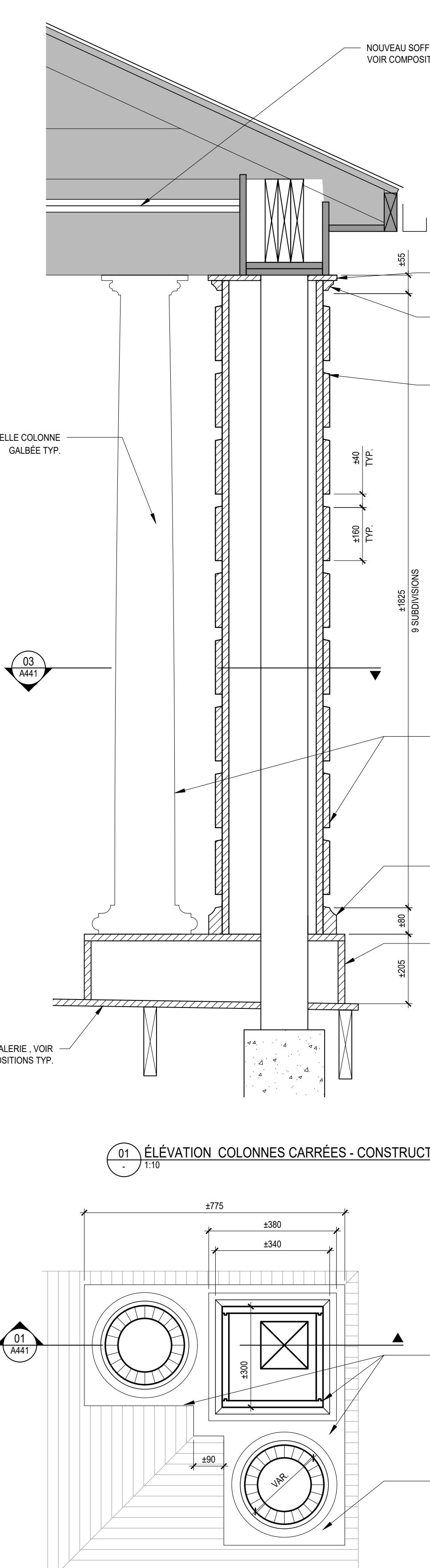
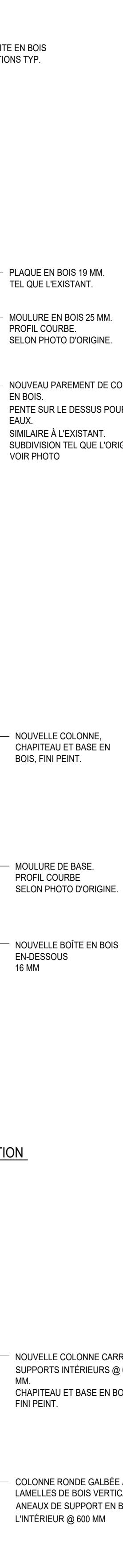
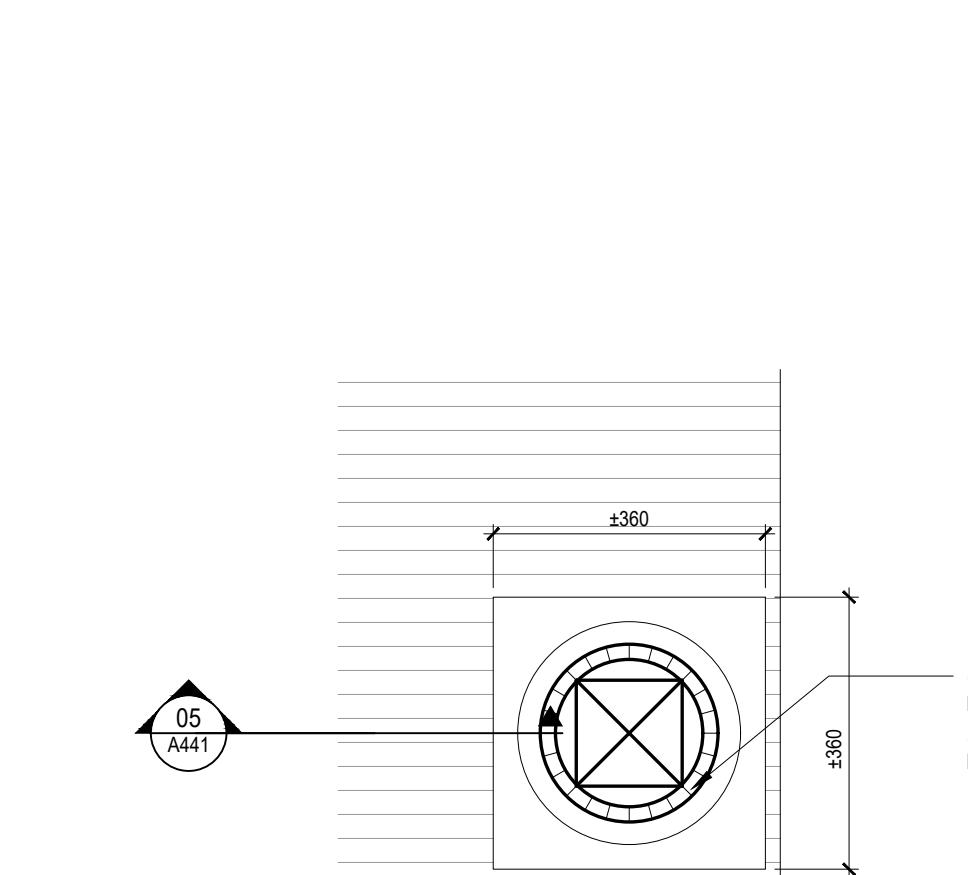
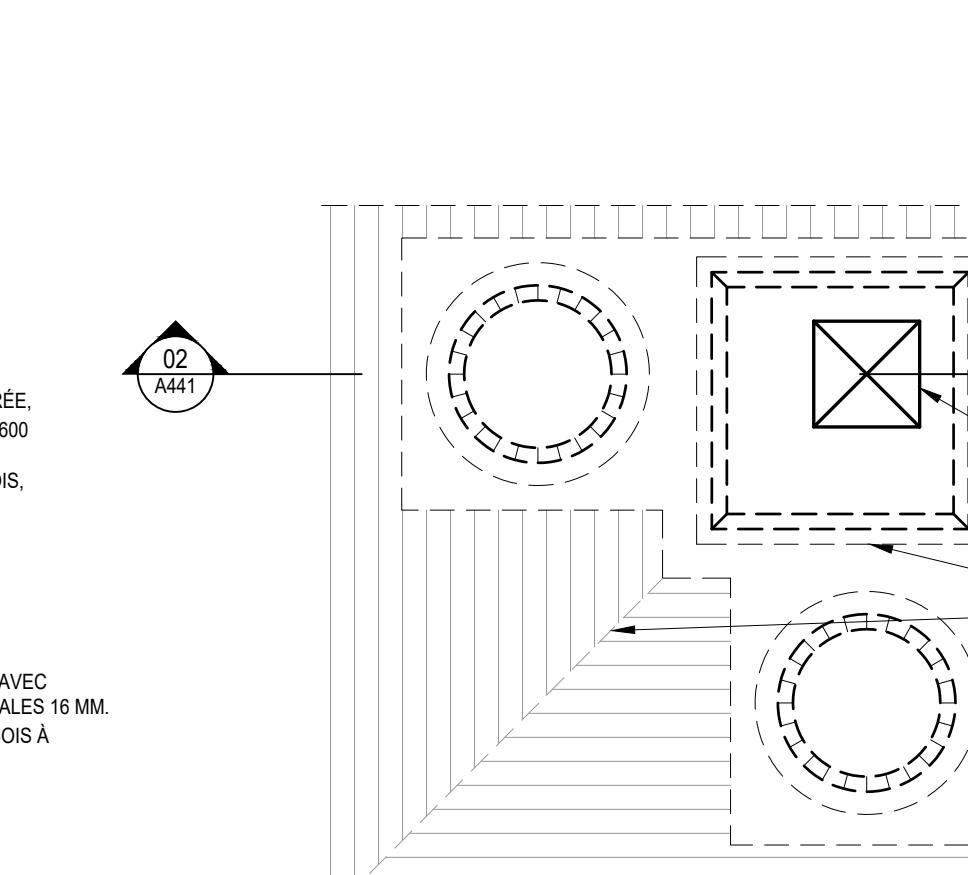
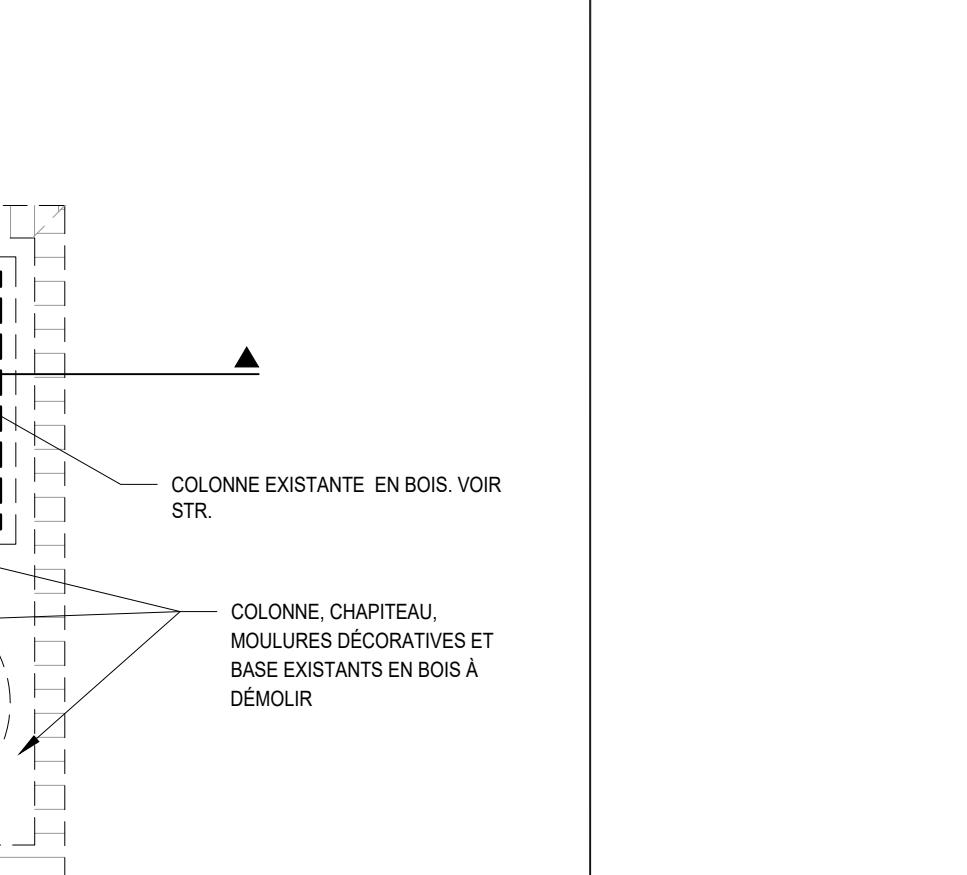
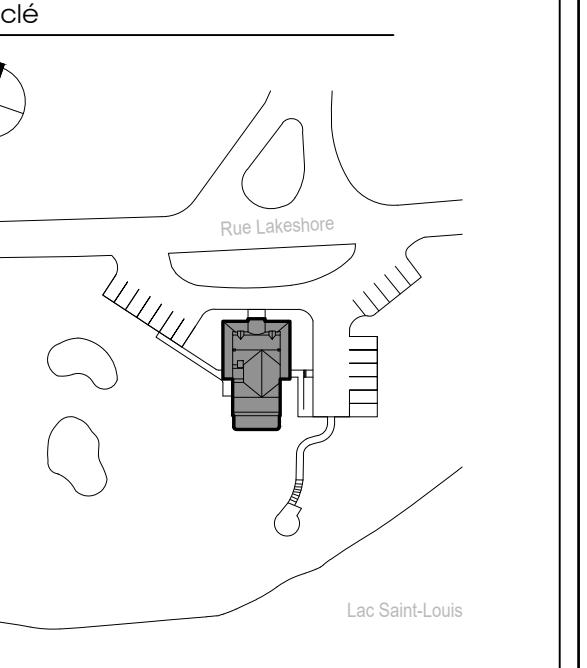
Date
13 JANVIER 2023

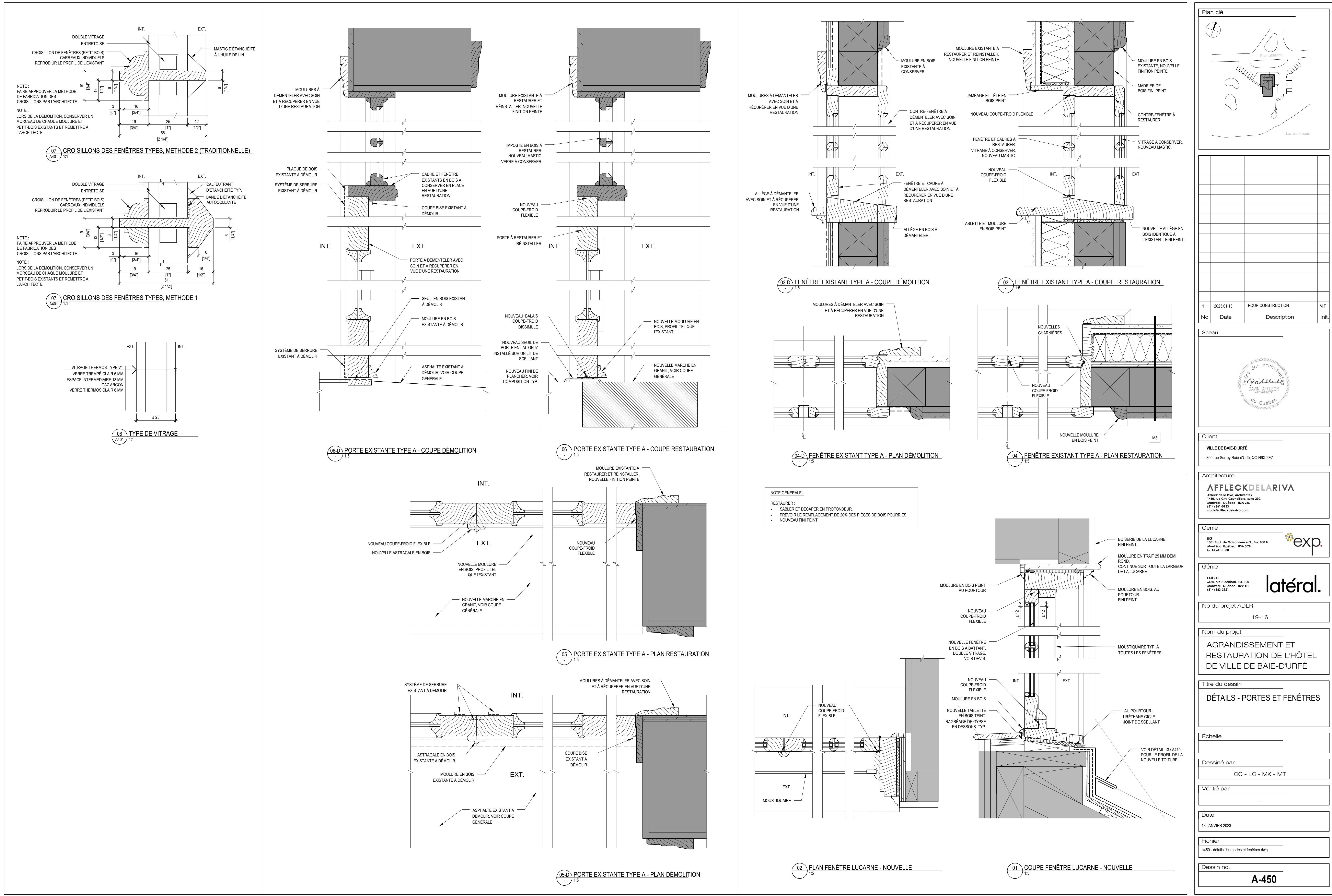
Fichier
a410 - détails d'enveloppe.dwg

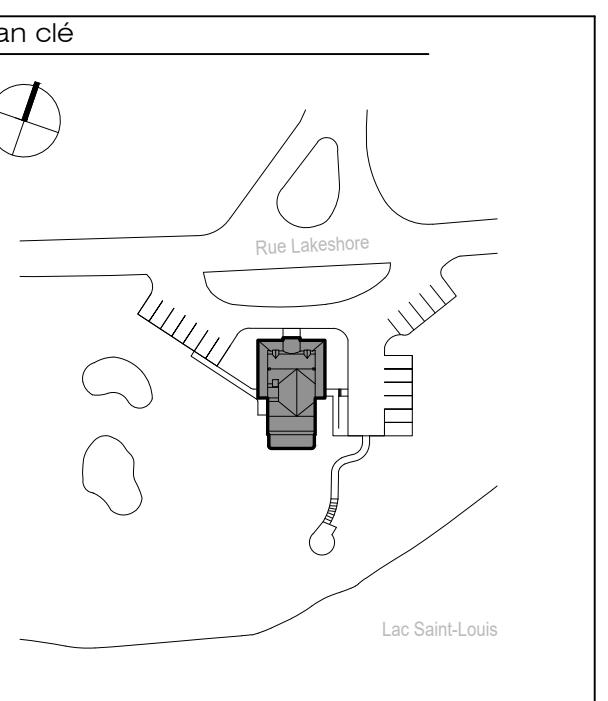
Dessin no.

A-413



 <p>CONDITION EXISTANTE</p>  <p>CONDITION EXISTANTE</p>  <p>CONDITION EXISTANTE</p>  <p>CONDITION EXISTANTE</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 33%;"> <p>05 ÉLÉVATION COLONNES RONDES - CONSTRUCTION</p>  </div> <div style="width: 33%;"> <p>01 ÉLÉVATION COLONNES CARRÉES - CONSTRUCTION</p>  </div> <div style="width: 33%;"> <p>03 PLAN COLONNES - CONSTRUCTION</p>  </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 20px;"> <div style="width: 33%;"> <p>07 PLAN COLONNES RONDES - CONSTRUCTION</p>  </div> <div style="width: 33%;"> <p>02 COLONNES TYP. - DÉMOLITION</p>  </div> <div style="width: 33%;"> <p>04 COLONNES TYP. - DÉMOLITION</p>  </div> </div>	<p>NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION</p> <p>L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contractualisation, émissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes liés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.</p> <p>L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommages résultant des travaux et contre tout dommages causé par les interruptions. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.</p> <p>lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles d'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et réglements en vigueur.</p> <p>L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.</p> <p>les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.</p> <p>le terme demander : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.</p> <p>L'entrepreneur est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevuchements. Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis. Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation contre les surfaces de l'encadrement et des murs à carreaux. Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments Réaliser les pertes de toiture et pertes de solage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau. <p>LEGÈRE GÉNÉRALE</p> <table border="1"> <tr> <td>■ Element existant à conserver</td> <td>— Item au plafond</td> </tr> <tr> <td>■■■■■ Plafond, mur en gypse</td> <td>— Zone de nettoyage ponctuel</td> </tr> <tr> <td>■■■■■ Moulions</td> <td>— Cloison</td> </tr> <tr> <td>■■■■■ Plancher en céramique</td> <td></td> </tr> <tr> <td>■■■■■ Plancher en bois franc</td> <td></td> </tr> <tr> <td>■■■■■ Plancher en tapis</td> <td></td> </tr> </table> <p>notes générales pour la restauration du bois :</p> <ol style="list-style-type: none"> prévoir le remplacement de 30% des moulures en bois qui sont indiquées à restaurer. le bois utilisé pour la restauration des moulures devra être identique au bois utilisé à l'origine, faire une validation avec l'architecte sur place. nettoyer, sabler et décapier en profondeur toutes les surfaces en bois existantes à restaurer. nouvelle finition peinte sur toutes les surfaces de bois, voir devis, valider la couleur avec l'architecte via fiche technique et échantillon. les profils et moulures existants doivent être relevés par l'entrepreneur et reproduits là où nécessaire. les profils, moulures et méthodes de construction devront être approuvés par l'architecte via des dessins d'atelier avant la fabrication. l'entrepreneur devra soumettre sa méthodologie de reconstruction et la communiquer à l'architecte pour approbation, la méthodologie devra suivre les méthodes de construction existantes et/ou celles les plus proches possibles de la méthodologie de construction du bâtiment existant. 	■ Element existant à conserver	— Item au plafond	■■■■■ Plafond, mur en gypse	— Zone de nettoyage ponctuel	■■■■■ Moulions	— Cloison	■■■■■ Plancher en céramique		■■■■■ Plancher en bois franc		■■■■■ Plancher en tapis	
	■ Element existant à conserver	— Item au plafond												
	■■■■■ Plafond, mur en gypse	— Zone de nettoyage ponctuel												
	■■■■■ Moulions	— Cloison												
	■■■■■ Plancher en céramique													
	■■■■■ Plancher en bois franc													
	■■■■■ Plancher en tapis													
														
	Plan clé													
	1 2023.01.13 POUR CONSTRUCTION M.T. No Date Description Init.													
Sceau														
														
Client VILLE DE BAIE-D'URFÉ 300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7														
Architecture AFFLECKDELARIVA <small>Atteinte de la Riv. Architectes 1450, rue City-Councillor, suite 230, Montréal, Québec H3A 2Z6 (514) 931-1080 studio@affleckdelariva.com</small>														
Génie exp. <small>EXP 1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bur. 800 B Montréal, Québec H3A 2C8 (514) 931-1080</small>														
Génie latéral. <small>LATERAL 6430, rue Hutchison, Bur. 100 Montréal, Québec H2V 4E1 (514) 683-3923</small>														
No du projet ADLR 19-16														
Nom du projet AGRANISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ														
Titre du dessin DÉTAILS - RESTAURATION DE BOIS														
Échelle														
Dessiné par CG - LC - MK - MT														
Vérifié par														
Date 13 JANVIER 2023														
Fichier a440 - détails restauration du bois.dwg														
Dessin no. A-441														





Plan clé
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650

COMPOSITIONS TYPIQUES - PLANCHERS, PLAFONDS, SOFFITES

COMPOSITIONS TYPIQUES - ENVELOPPE (SUITE)

COMPOSITIONS TYPIQUES - ENVELOPPE

COMPOSITIONS TYPIQUES - DÉMOLITION

**R : VALEUR ISOLANTE MINIMALE
RF : RÉSISTANCE AU FEU REQUISE**

Plan clé

1 2023.01.13 POUR CONSTRUCTION M.T.

No Date Description Imit.

Sceau

Client

VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture

AFFLECK DELARIVA
Atelier de la Riv. Architectes
1450, rue City-Councillors, Bureau 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 931-1080
studio@affleckdelariva.com

Génie

EXP.
latéral.

No du projet ADLR

19-16

Nom du projet

AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin

COMPOSITIONS TYPES

Échelle

Dessiné par

CG - LC - MK - MT

Vérifié par

-

Date

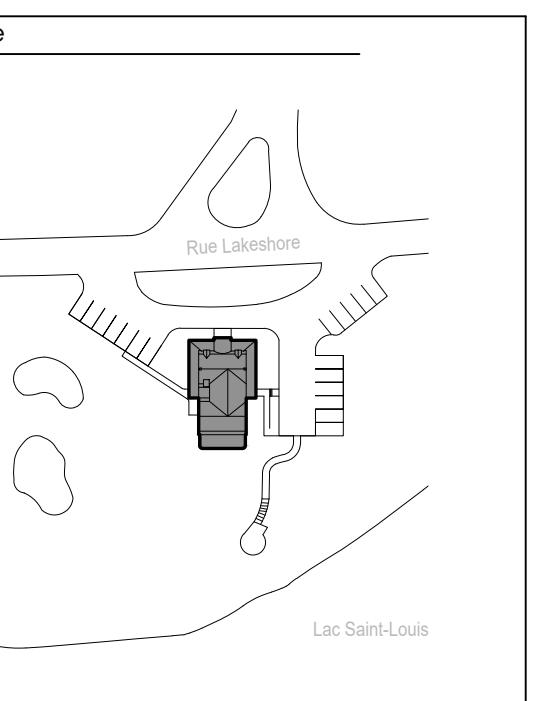
13 JANVIER 2023

Fichier

a500 - compositions typiques et tableaux.dwg

Dessin no.

A-500



Plan clé			
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T.
No	Date	Description	Init.
Sceau			

Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECKDELARIVA
Affleck de la Riva Architectes
1450, rue City-Councillors, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 931-1080
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
EXP
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 2C6
(514) 931-1080

Génie
lateral.
LATERAL
6430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3923

Numéro du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
ESCALIER - PLAN

Échelle

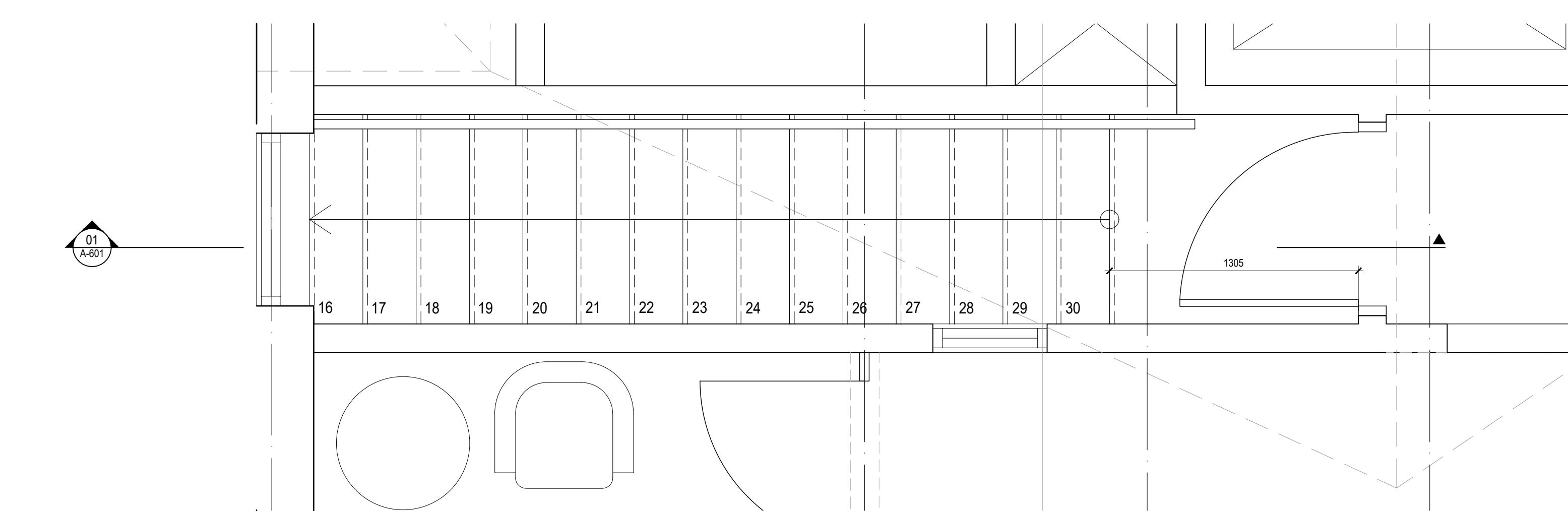
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

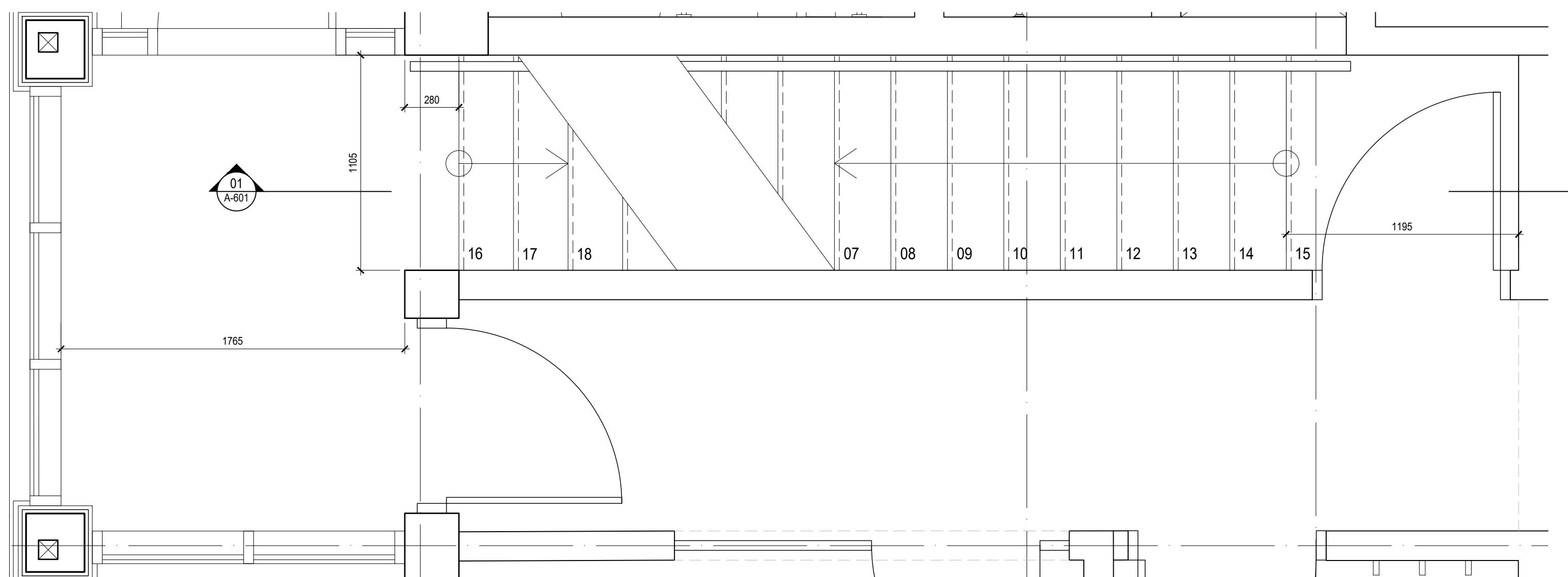
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a600 - escaliers.dwg

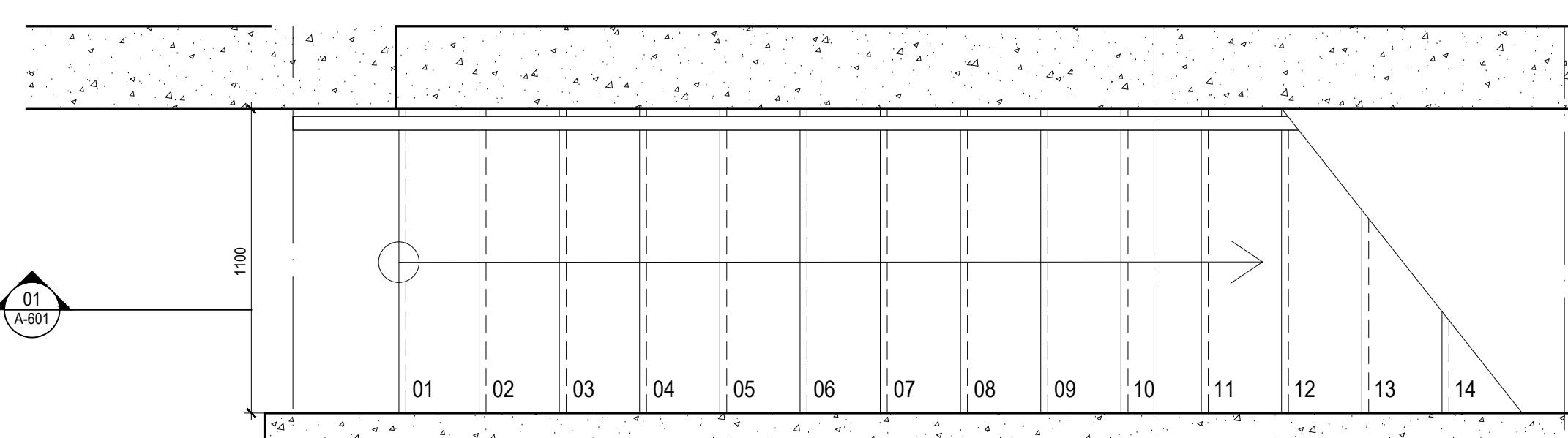
Dessin no.
A-600



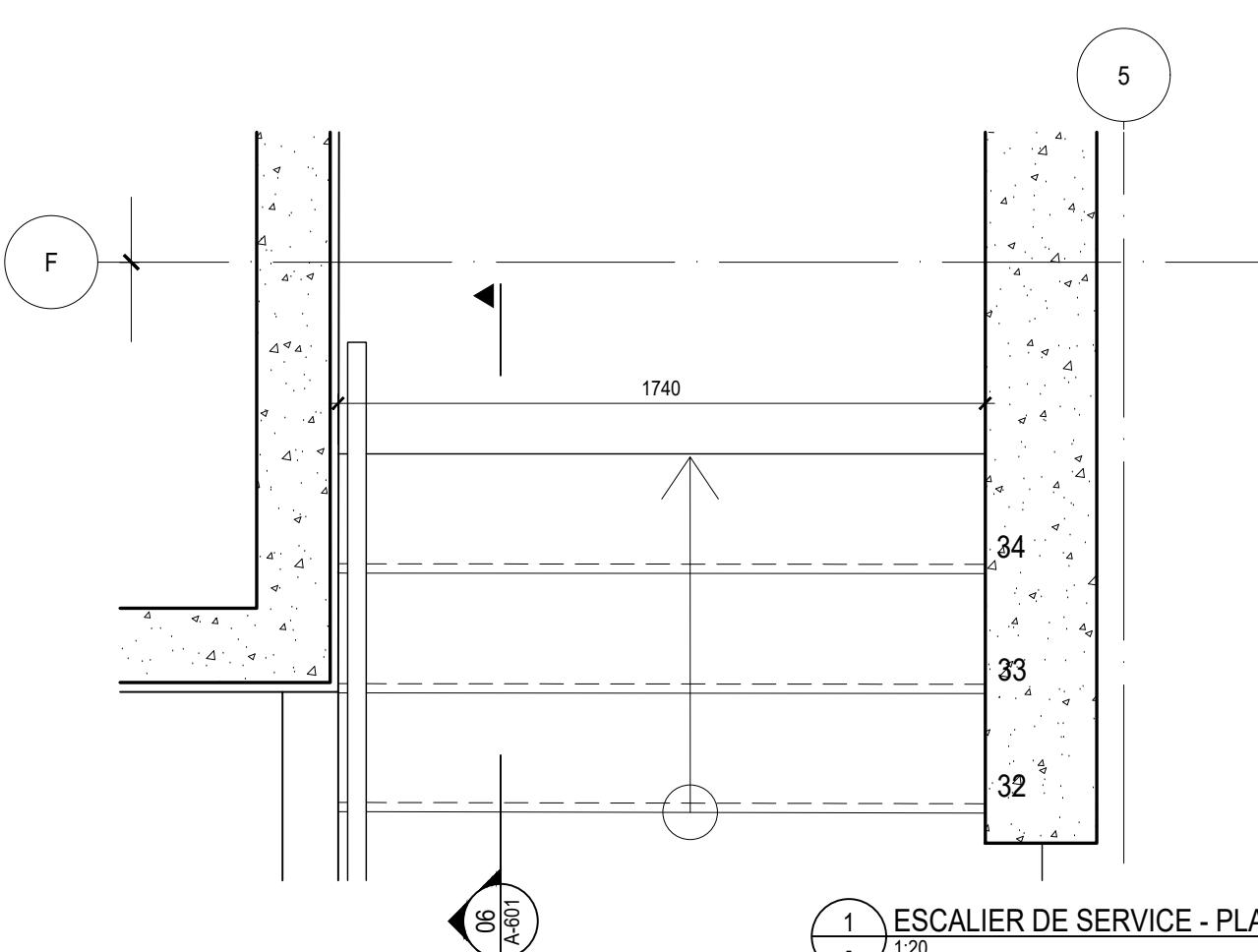
1 NOUVEL ESCALIER - PLAN ÉTAGE
1:20



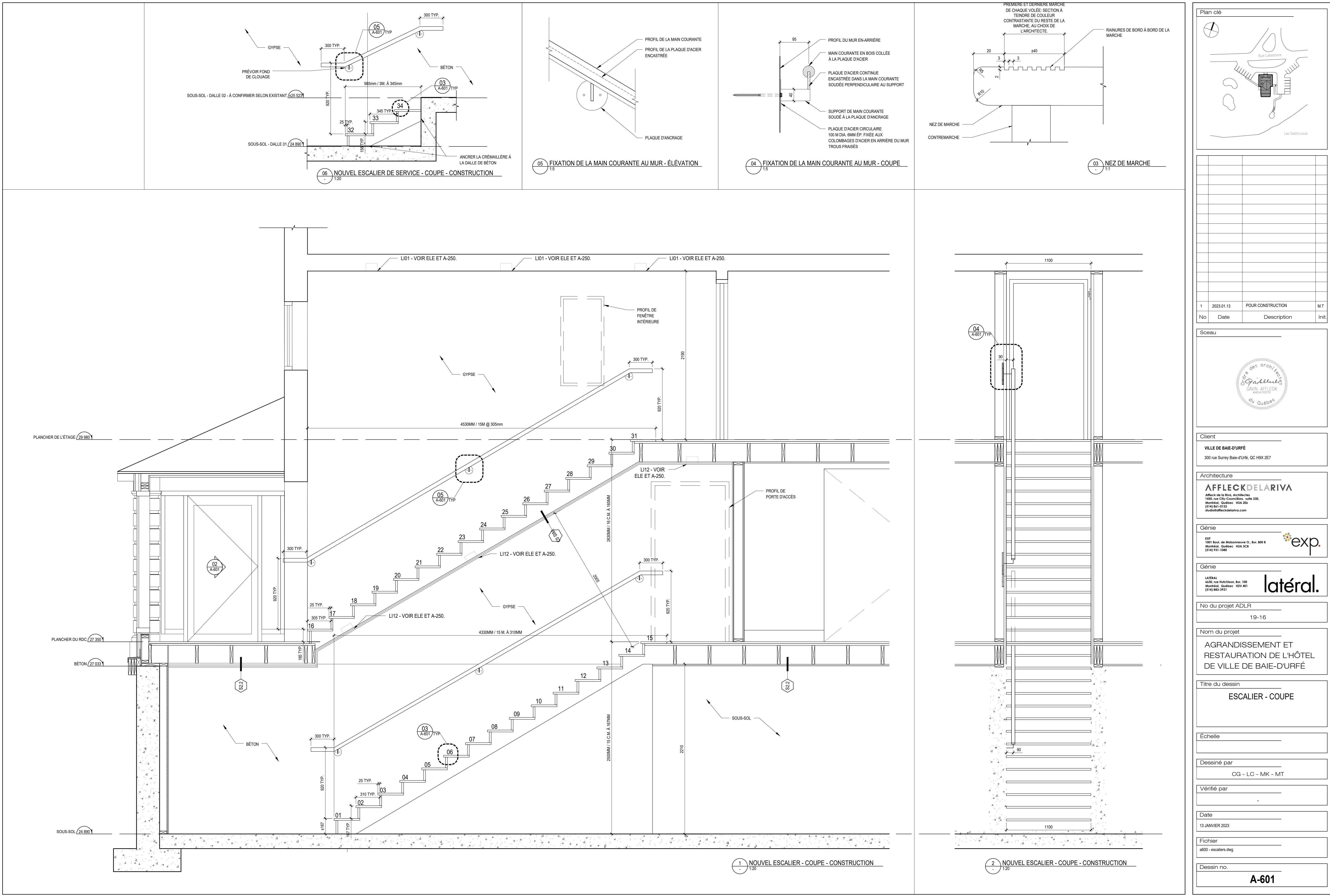
1 ESCALIER - PLAN RDC
1:20

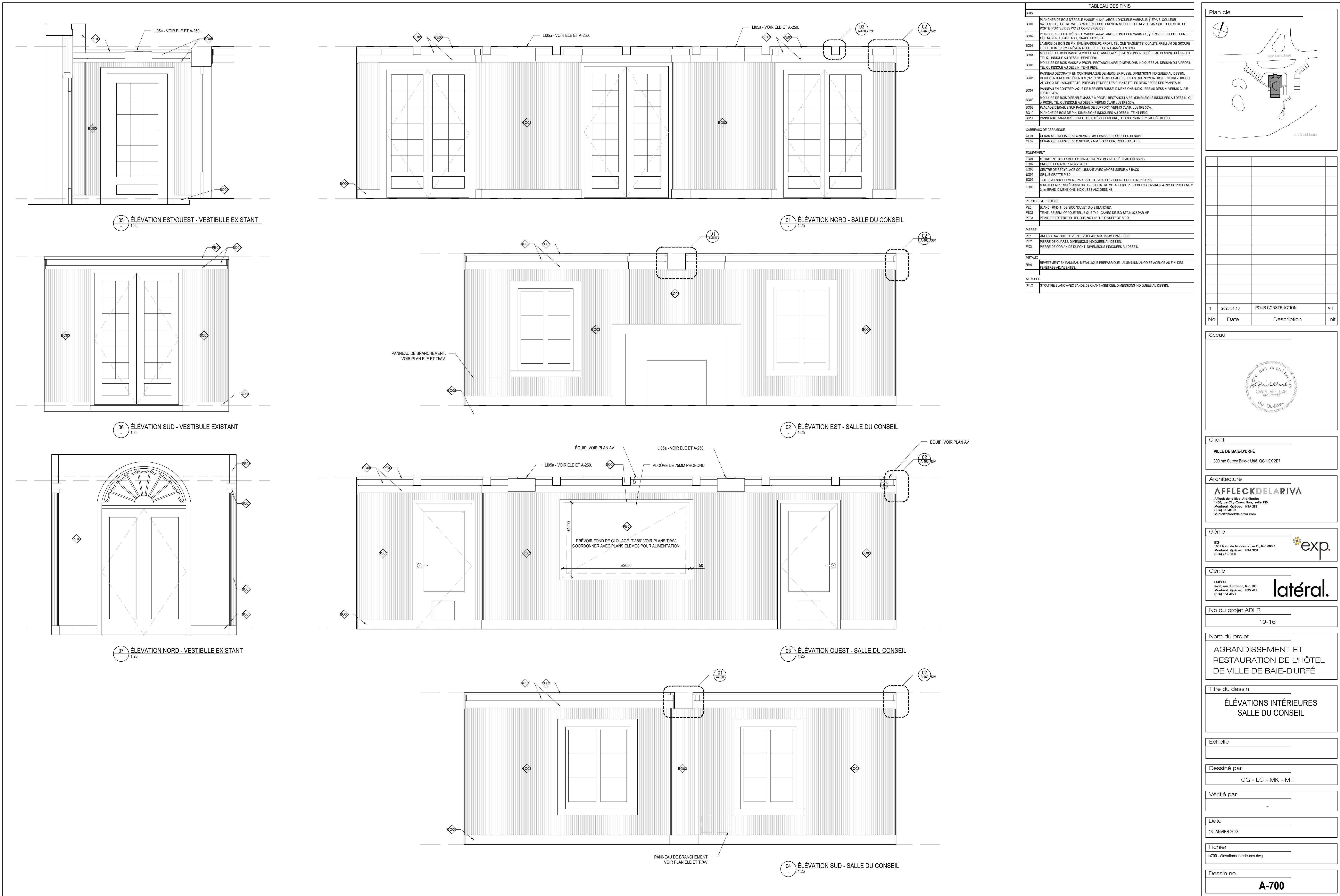


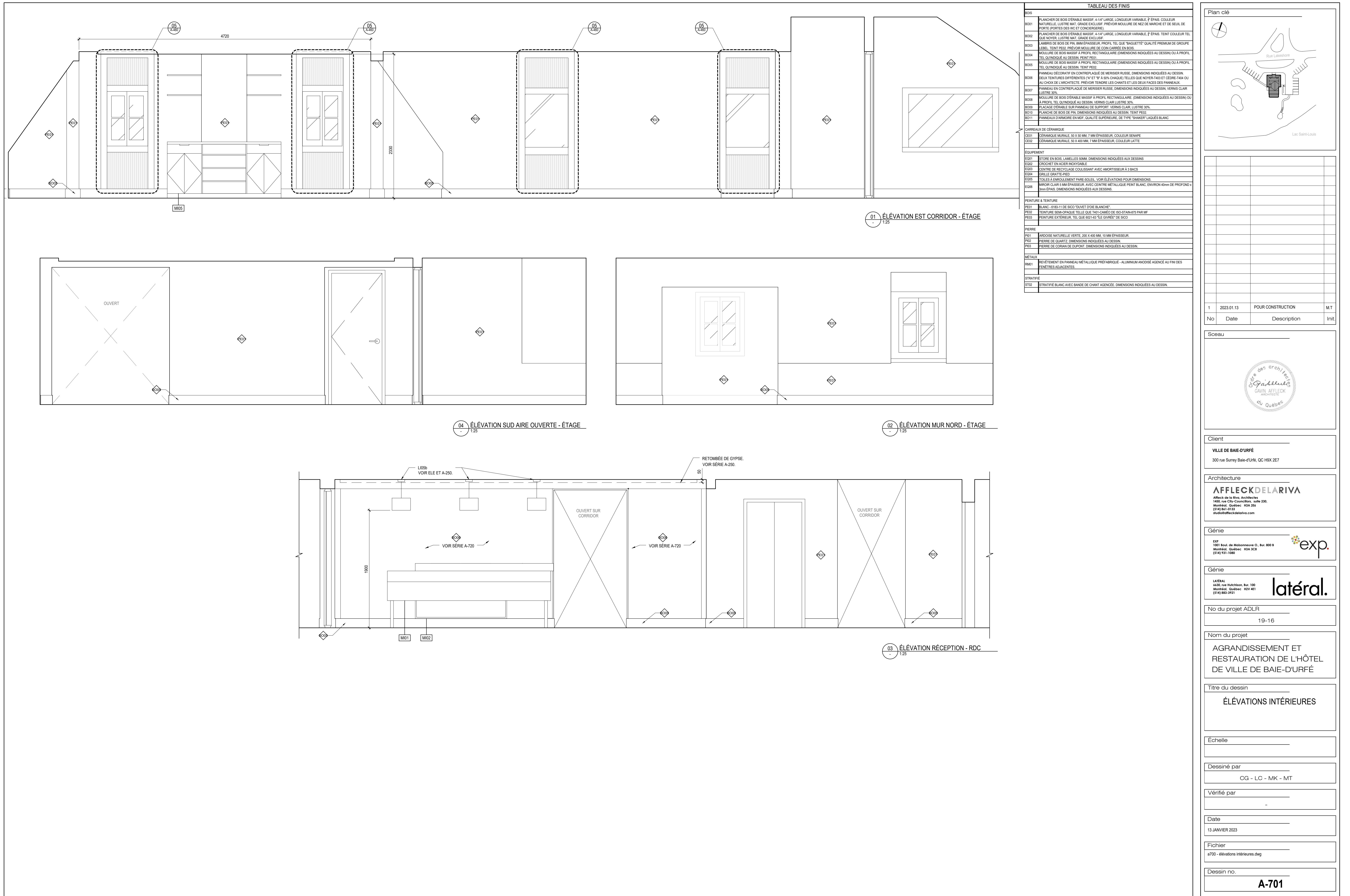
1 ESCALIER - PLAN SOUS-SOL
1:20

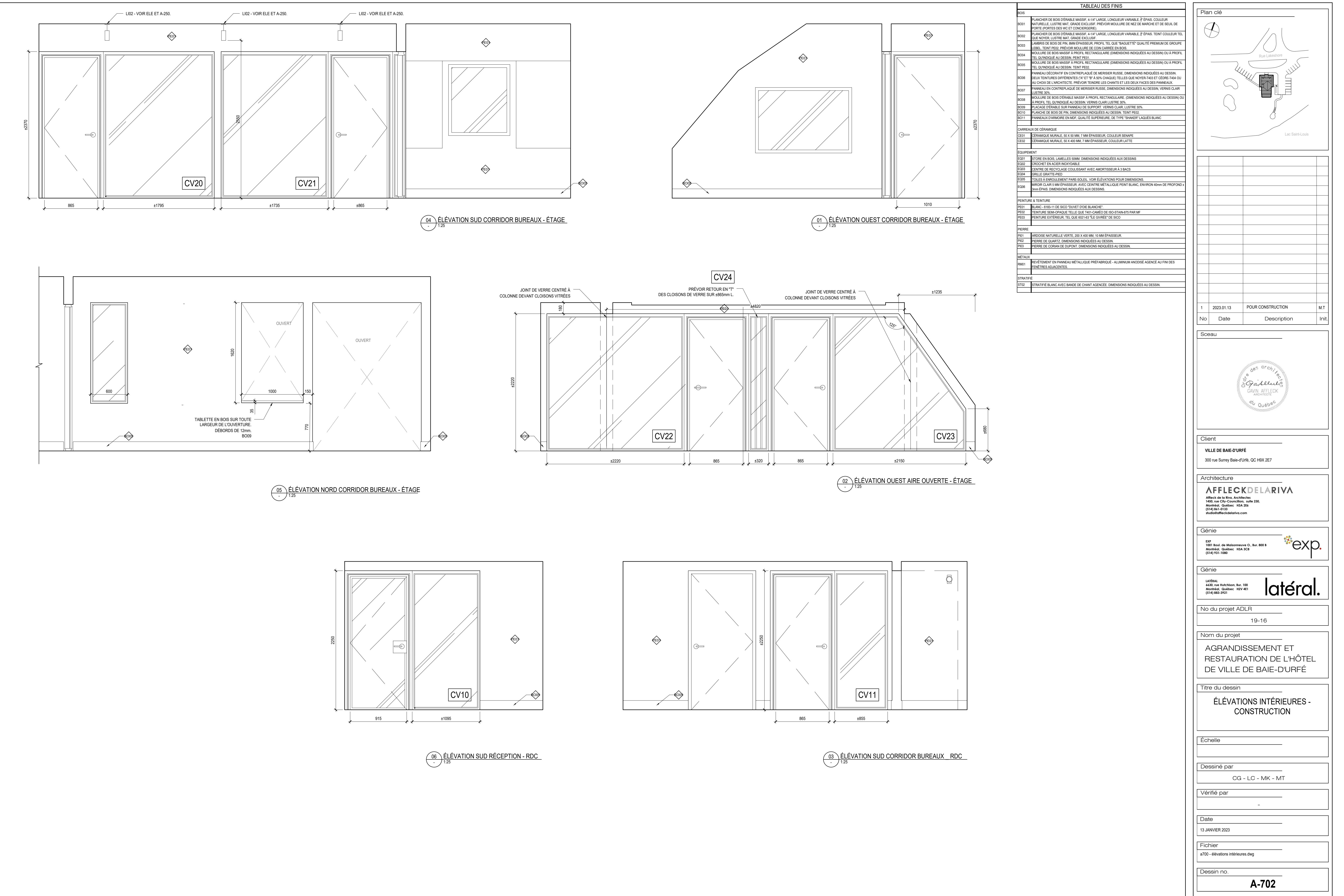


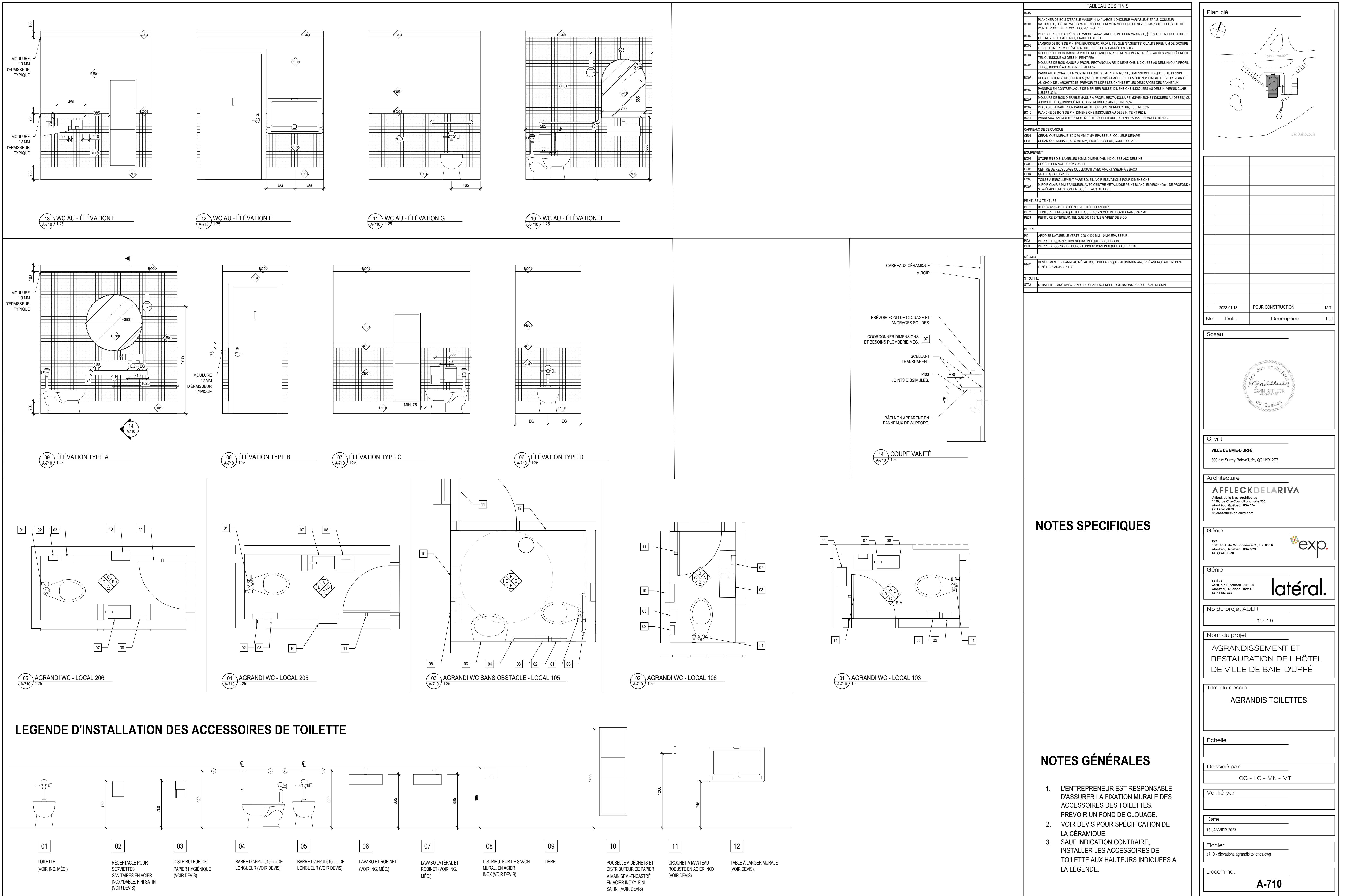
1 ESCALIER DE SERVICE - PLAN VIDE SANITAIRE
1:20











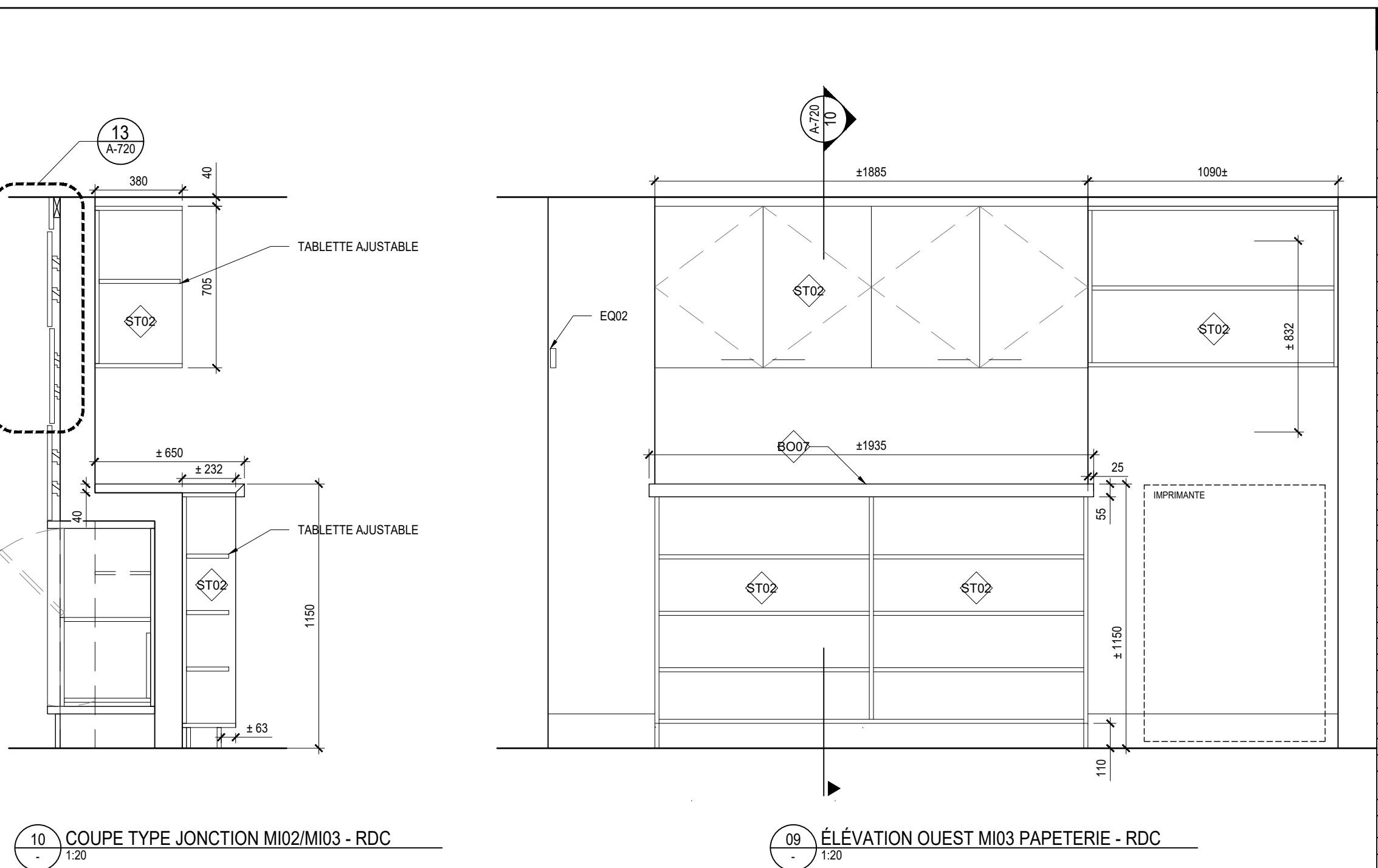
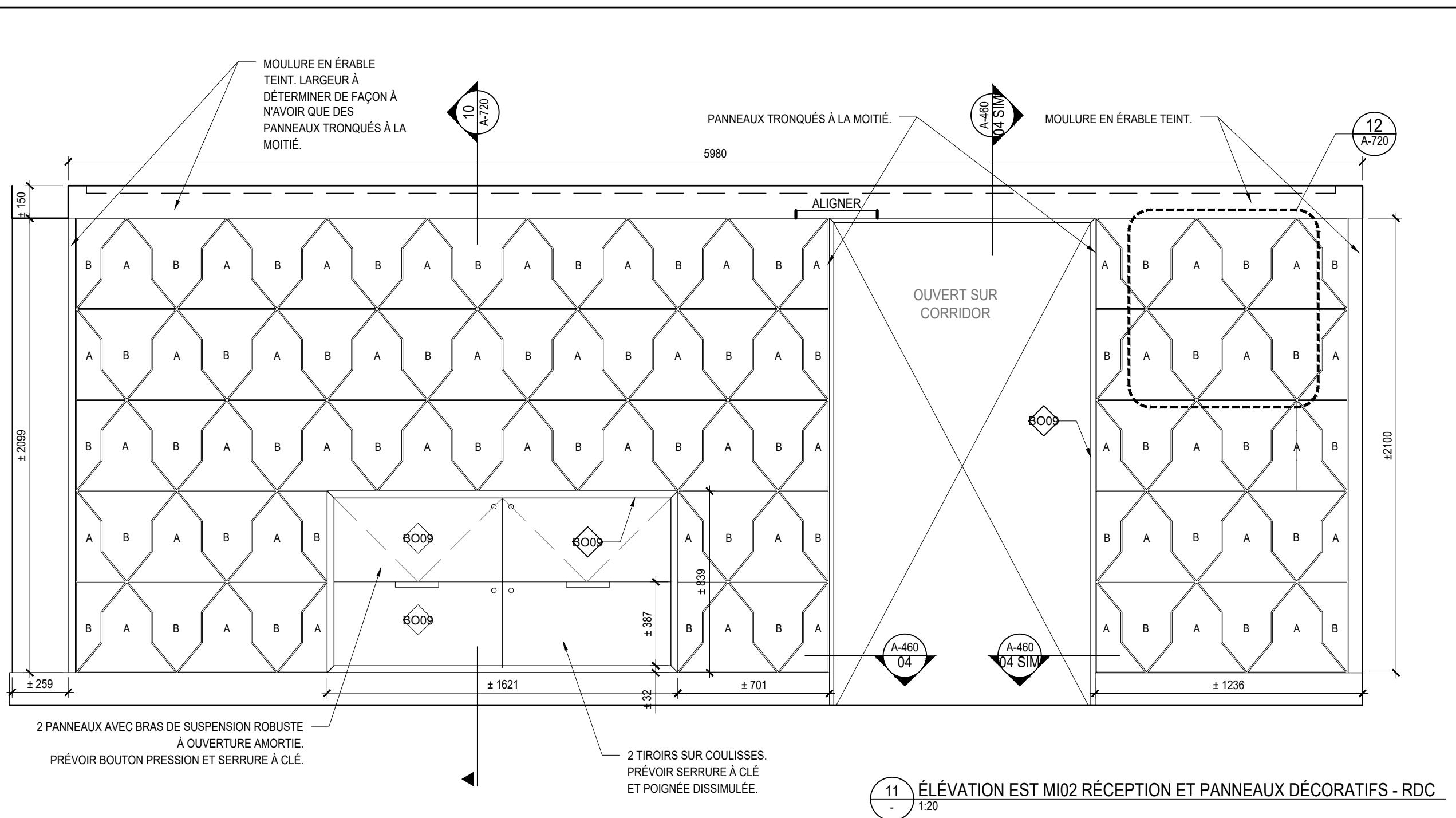
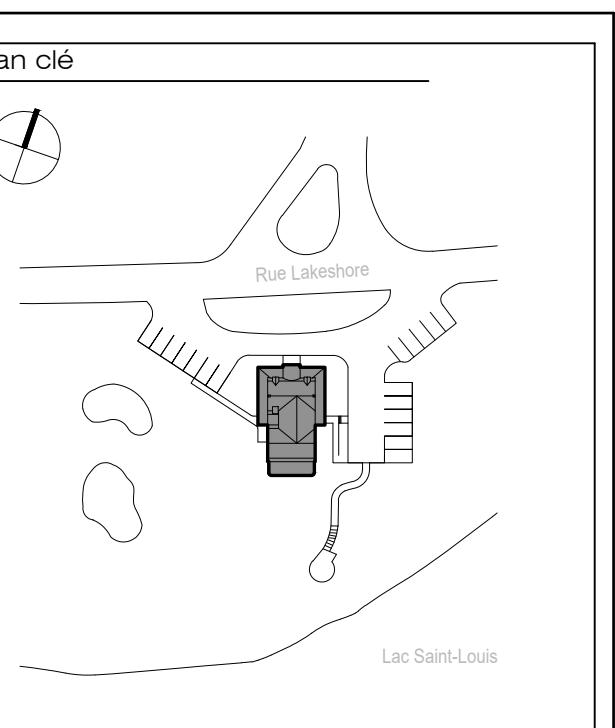


TABLEAU DES FINIS	
S	
1	PLANCHER DE BOIS D'ÉRABLE MASSIF, 4-1/4" LARGE, LONGUEUR VARIABLE, $\frac{3}{4}$ " ÉPAIS. COULEUR NATURELLE, LUSTRE MAT, GRADE EXCLUSIF. PRÉVOIR MOULURE DE NEZ DE MARCHE ET DE SEUIL DE PORTE (PORTES DES WC ET CONCIERGERIE).
2	PLANCHER DE BOIS D'ÉRABLE MASSIF, 4-1/4" LARGE, LONGUEUR VARIABLE, $\frac{3}{4}$ " ÉPAIS. TEINT COULEUR TEL QUE NOYER, LUSTRE MAT, GRADE EXCLUSIF.
3	LAMBRIS DE BOIS DE PIN, 8MM ÉPAISSEUR, PROFIL TEL QUE "BAGUETTÉ" QUALITÉ PREMIUM DE GROUPE LEBEL. TEINT PE02. PRÉVOIR MOULURE DE COIN CARRÉE EN BOIS.
4	MOULURE DE BOIS MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE (DIMENSIONS INDICUÉES AU DESSIN) OU À PROFIL TEL QU'INDICUÉ AU DESSIN. PEINT PE01.
5	MOULURE DE BOIS MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE (DIMENSIONS INDICUÉES AU DESSIN) OU À PROFIL TEL QU'INDICUÉ AU DESSIN. TEINT PE02.
6	PANNEAU DÉCORATIF EN CONTREPLAQUÉ DE MERISIER RUSSE, DIMENSIONS INDICUÉES AU DESSIN. DEUX TEINTURES DIFFÉRENTES ("A" ET "B" À 50% CHAQUE) TELLES QUE NOYER-T403 ET CÈDRE-T404 OU AU CHOIX DE L'ARCHITECTE. PRÉVOIR TEINDRE LES CHANTS ET LES DEUX FACES DES PANNEAUX.
7	PANNEAU EN CONTREPLAQUÉ DE MERISIER RUSSE, DIMENSIONS INDICUÉES AU DESSIN. VERNIS CLAIR LUSTRE 30%.
8	MOULURE DE BOIS D'ÉRABLE MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE. (DIMENSIONS INDICUÉES AU DESSIN) OU À PROFIL TEL QU'INDICUÉ AU DESSIN. VERNIS CLAIR LUSTRE 30%.
9	PLACAGE D'ÉRABLE SUR PANNEAU DE SUPPORT. VERNIS CLAIR, LUSTRE 30%.
0	PLANCHE DE BOIS DE PIN, DIMENSIONS INDICUÉES AU DESSIN. TEINT PE02.
1	PANNEAUX D'ARMOIRE EN MDF, QUALITÉ SUPÉRIEURE, DE TYPE "SHAKER" LAQUÉS BLANC
RESEAUX DE CÉRAMIQUE	
1	CÉRAMIQUE MURALE, 50 X 50 MM, 7 MM ÉPAISSEUR, COULEUR SENAPE
2	CÉRAMIQUE MURALE, 50 X 400 MM, 7 MM ÉPAISSEUR, COULEUR LATTE
ÉQUIPEMENT	
1	STORE EN BOIS, LAMELLES 50MM. DIMENSIONS INDICUÉES AUX DESSINS
2	CROCHET EN ACIER INOXYDABLE
3	CENTRE DE RECYCLAGE COUILLANT AVEC AMORTISSEUR À 3 BACS
4	GRILLE GRATTE-PIED
5	TOILES À ENROULEMENT PARE-SOLEIL. VOIR ÉLÉVATIONS POUR DIMENSIONS.
6	MIROIR CLAIR 5 MM ÉPAISSEUR. AVEC CENTRE MÉTALLIQUE PEINT BLANC, ENVIRON 40mm DE PROFOND x 3mm ÉPAIS. DIMENSIONS INDICUÉES AUX DESSINS.
PEINTURE & TEINTURE	
1	BLANC - 6183-11 DE SICO "DUVET D'OIE BLANCHE".
2	TEINTURE SEMI-OPAQUE TELLE QUE T401-CAMÉO DE ISO-STAIN-875 PAR MF
3	PEINTURE EXTÉRIEUR, TEL QUE 6021-63 "ÎLE GIVRÉE" DE SICO
MATERIAUX	
1	ARDOISE NATURELLE VERTE, 200 X 400 MM, 10 MM ÉPAISSEUR.
2	PIERRE DE QUARTZ. DIMENSIONS INDICUÉES AU DESSIN.
3	PIERRE DE CORIAN DE DUPONT. DIMENSIONS INDICUÉES AU DESSIN.
STRATIFIÉ	
1	REVÊTEMENT EN PANNEAU MÉTALLIQUE PRÉFABRIQUÉ - ALUMINIUM ANODISÉ AGENCE AU FINI DES FENÊTRES ADJACENTES.
2	STRATIFIÉ BLANC AVEC BANDE DE CHANT AGENCÉE. DIMENSIONS INDICUÉES AU DESSIN.



2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T
Date	Description	Init.



VILLE DE BAIE-D'URFÉ
100 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riva, Architectes
450, rue City-Councillors, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 861-0133
studio@affleckdelariva.com

énie
EXP
001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1080

énie

ATÉRAL
630, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3921

latéral.

du projet ADLR

AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

re du dessin

ÉBENISTERIE INTÉRIEUR

hello

dessiné par _____

erifié par

—

ANVIER 2023

chier

• The first two rows of the table below show the results of the first two experiments. The third row shows the results of the third experiment.

A-720

Digitized by srujanika@gmail.com

